

NOTES CRITIQUES

SUR

L'HISTOIRE D'ALEXANDRE

PAR

GEORGES RADET

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



Bordeaux :

FERET & FILS, ÉDITEURS, 9, RUE DE GRASSI

Grenoble : A. GRATIER & C^e 23, GRANDE-RUE

Lyon : DESVIGNE, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

Marseille : PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

Toulouse : ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

Lausanne : F. ROUGE & C^e, 4, RUE HALDIMAND

Paris :

E. DE BOCCARD, 1, RUE DE MÉDICIS, VI^e

G. KLINCKSIECK, 11, RUE DE LILLE, VII^e

—
1925

Bibliothèque Maison de l'Orient



146533

EXTRAIT DE LA *Revue des Études anciennes.*

A MON AMI HENRY JULLEMIER

EN SOUVENIR

DE NOS ENTRETIENS SUR L'ORIENT

NOTES SUR L'HISTOIRE D'ALEXANDRE

I

ALEXANDRE A TROIE

Le séjour d'Alexandre en Troade comprend un certain nombre d'épisodes qui ne sont pas rapportés de la même manière par les historiens.

Voici l'ordre que suit Diodore :

1. Débarquement sur la rive asiatique de l'Hellespont (sans indication de lieu).
2. Sacrifices funèbres (ἐνταφισμοῖς) sur les tombeaux d'Achille, d'Ajax et d'autres héros.
3. Revue des troupes.
4. Levée du camp et arrivée au téménos d'Athéna.
5. Apparition du devin Aristandre de Telmesse annonçant les présages favorables et prophétisant la victoire.
6. Sacrifice magnifique célébré par le roi en l'honneur d'Athéna.
7. Échange d'armures, Alexandre consacrant la sienne à la déesse et prenant une de celles qui se trouvaient dans le sanctuaire ¹.

Arrien expose ainsi les faits :

1. Débarquement au Port des Achéens.
2. Édification d'autels commémoratifs du passage d'Europe en Asie.
3. Montée à Ilion.
4. Sacrifice propitiatoire à l'Athéna Iliéenne.

¹. Diodore, XVII, 17, 3, sqq.

5. Échange des armes du roi contre les pièces d'une panoplie sacrée provenant de la guerre de Troie.

6. Sacrifice expiatoire aux mânes de Priam sur l'autel de Zeus Herkeios.

7. Offrande de couronnes, qu'Alexandre* dépose sur le tombeau d'Achille, tandis qu'Héphestion accomplit le même rite sur celui de Patrocle¹.

Plutarque signale, en une courte phrase, la montée à Ilion, le sacrifice en l'honneur d'Athéna et des libations aux héros². Il nous montre ensuite Alexandre, nu et oint d'huile, courant vers la stèle d'Achille et la couronnant.

D'autres manifestations du culte achilléen (carrousel, joutes d'armes, prières, invocations), où nous trouvons en scène, non plus le roi, mais les Thessaliens, sont mentionnées par Philostrate³.

Ces versions diverses, comparées entre elles, se complètent sur bien des points sans se contredire. Mais il est des cas où elles ne peuvent se concilier.

Par exemple, Diodore place dès le débarquement, avant l'arrivée à Troie, une série de sacrifices funèbres où sont honorés, outre Achille, d'autres héros, dont Ajax. Chez Arrien, le couronnement des tombeaux d'Achille et de Patrocle est postérieur aux cérémonies qui marquent le séjour sur l'acropole d'Ilion. De même, Plutarque commence par noter le sacrifice à l'Athéna Iliéenne et ne relate qu'ensuite les libations aux héros, puis la course gymnique d'Alexandre.

Faut-il distinguer les commémorations héroïques auxquelles se réfèrent Plutarque et Arrien des ἐνχρῆματα rapportés par Diodore? Mais les libations, les offrandes de couronnes présentent, elles aussi, un caractère funéraire. On n'est guère fondé à supposer deux catégories de rites funèbres en l'honneur d'Achille, de Patrocle, d'Ajax, rites se déroulant, les uns avant que le roi ne gagne Troie, les autres, après qu'il s'y fût arrêté.

1. Arrien, I, 11, 6 sqq.

2. *Alex.*, XVI, 3.

3. *Heroicos*, XX, 28 (éd. Westermann-Didot). Voir plus loin, p. 7 sqq.

Peut-être, en s'appuyant sur Diodore, a-t-on chance d'arriver à un système plausible. Alexandre, en touchant le sol dardanien, s'empresse de rendre un culte aux héros qui ont été les champions de l'Europe contre l'Asie: sacrifices, libations, prières, couronnement de stèles, course gymnique, joutes thessaliennes, revue des troupes, levée du camp, montée à Troie. Cette association de cérémonies religieuses et militaires, dans les circonstances où elles se produisent, forme un ensemble cohérent. L'ordre chronologique adopté par Diodore peut donc être jugé préférable à celui que paraissent désigner Plutarque et Arrien.



Un dernier texte pose un autre problème. Tout ce qui vient d'être dit du séjour d'Alexandre en Troade se passe avant le combat du Granique. Or, c'est après cette victoire que Strabon nous dépeint le roi entrant dans Ilion et la comblant de ses faveurs ¹. Droysen, malgré cette indication de date, utilise les renseignements du géographe pour la période antérieure à la bataille et les insère dans le tableau des fêtes célébrées par les Macédoniens dès leur débarquement sur la côte troyenne ².

Il y a pourtant là matière à discussion. Strabon ne vise pas du tout les mêmes faits que les historiens dont nous avons confronté le témoignage. Chez lui, il n'est plus question ni des cérémonies héroïques, ni du sacrifice en l'honneur d'Athéna. Dans son récit, Alexandre monte au sanctuaire de la déesse, en vue d'inaugurer trois dispositions nouvelles: il consacre des ex-voto dans le temple; il gratifie le bourg du nom de ville et donne l'ordre à ses intendants de l'embellir par des constructions d'édifices; il déclare la cité autonome et exempte d'impôts ³.

La mention d'offrandes commémoratives (*ἀναθηρήματα*) indique clairement que nous sommes au lendemain de la victoire du Granique. Sur les dépouilles de l'ennemi, le vainqueur avait

1. « μετὰ τὴν ἐπὶ Γρανίκῳ νίκην » (XIII, 1, 26).

2. *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 188.

3. Strabon, XIII, 1, 26.

prélevé trois cents armures qui furent envoyées aux Athéniens pour être dédiées à leur grande déesse poliaide. Comme l'Athéna Iliéenne, par la voix d'Aristandre, avait promis son aide et prédit le triomphe¹, Alexandre se fit un devoir de la comprendre dans la répartition des trophées.

Si l'assertion de Strabon, probablement empruntée à Démétrios de Scepcis, mérite créance, il en résulte que le roi ne s'est pas borné, pour Troie, à une seule visite, mais qu'il y est venu deux fois, avant et après le Granique². Doit-on l'admettre³?

Pas plus que les derniers commentateurs³, Maurice Holleaux ne le pense. Voici comment il a eu l'obligeance de me résumer son avis :

1° De l'aveu unanime (Strabon compris), il n'y a eu qu'une visite d'Alexandre à Ilion. — 2° Il est indéniable que, débarquant en Asie près de Troie, Alexandre a dû faire ses dévotions à Athéna Ilias. — 3° Donc, la visite *unique* se place *avant* le Granique. — 4° Strabon a mis *après* ce qui a eu lieu *avant* : ce n'est pas une erreur extraordinaire. — 5° L'erreur doit provenir du fait qu'*après* sa victoire Alexandre a envoyé des ἀναθήματα à Ilion. Supposer deux visites d'Alexandre, c'est se mettre en contradiction, non seulement avec toute la tradition étrangère à Strabon, mais avec Strabon lui-même.

En dépit de la prédilection très vive que le descendant d'Achille, admirateur passionné d'Homère, ne cessa de manifester pour le grand site de l'Épopée, il reste fort invraisemblable qu'au lendemain du Granique Ilion l'ait de nouveau attiré. L'imagination mythique n'oblitérait pas en lui l'instinct de l'homme de guerre et la rapidité de sa marche vers Sardes, à la suite de sa victoire, montre que le premier usage qu'il en tira fut de se jeter sur les traces des vaincus.

1. Diodore, XVII, 17, 7.

2. Dans ses *Suppléments* à Quinto-Carce, Froinsheim l'a entendu de la sorte : « Après ce combat, Alexandre retourna à Troie et rendit grâce à la déesse qui l'avait fortifié par des armes et par des présages dans une guerre si dangereuse » (traduction du Ryer, p. 127 du volume de la collection Nisard).

3. Haubold, *De rebus Iliensium*, p. 13; Brückner, dans *Troja und Ilion* de Dörpfeld, p. 577.

II

LES THÉORES THESSALIENS AU TOMBEAU D'ACHILLE¹.

Le culte des héros, malgré les savantes études dont il fut l'objet², présente encore nombre de parties obscures. Une de ses caractéristiques est d'associer parfois deux conceptions disparates, quand les êtres, supérieurs à la condition humaine, que l'on désignait comme tels, en dehors des honneurs spécifiquement réservés aux héros, bénéficiaient des cérémonies, fort différentes, dont étaient avantagés les dieux.

Comment une pareille contamination s'est-elle produite ? Résulte-t-elle, comme le pense M. Foucart³, de ce que les héros, tous hommes à l'origine, s'élevèrent, en mainte occasion, jusqu'au faite de la hiérarchie mythique ? Faut-il admettre au contraire, avec Luigi Pareti⁴, que bien des héros commencèrent par être des dieux ? Y eut-il ascension ou déchéance ? Ce problème venant d'être traité, avec des arguments qui s'opposent sans être inconciliables, je ne vois pas qu'il soit urgent de le reprendre. Il me semble préférable d'en aborder un autre et de rechercher si, en dehors des changements de croyances, les événements historiques n'ont pas, eux aussi, exercé leur influence en matière d'héroïsation ou d'apo théose.

1. Mémoire communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 28 mars 1924, par M. Camille Jullian, que je suis heureux de remercier, conjointement avec M. Gustave Glotz, dont on trouvera plus loin d'excellentes observations suggérées par la lecture.

2. Les travaux récents ne doivent pas faire oublier les anciens, parmi lesquels on citera : A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, 1857, p. 553-567 ; P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 1879, livre IV, p. 463-626 ; J.-A. Hild, *Dictionnaire de Saglio*, t. V, 1900, s. v. *Heros*. Quant aux publications allemandes, on les trouvera indiquées dans J. Kaerst, *Geschichte des Hellenismus*, 2^e éd., t. I, 1917, p. 480, n. 5.

3. *Le culte des héros chez les Grecs* (extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLIII), 1918, p. 15 sqq.

4. *Rivista di Filologia*, t. XLVIII, 1920, p. 117.

Examinons le cas d'Achille.

On montrait son tombeau en Troade, près du cap Sigée, à l'extrémité de la plaine qu'avaient illustrée ses exploits. Il consistait en une éminence conique, faite de terres amoncelées, et ce tumulus, qui se dresse aujourd'hui encore à l'entrée de l'Hellespont, était, d'après les traditions antiques, le tertre même qu'avaient érigé Agamemnon et ses compagnons d'armes pour y enfermer les restes du fils de Thétis¹. Comme roi de Phthie, Achille fut pour les Thessaliens un héros national. Aussi les voyons-nous au rang de ses adorateurs.

Philostrate de Lemnos nous a laissé une vive description des honneurs qu'ils lui rendaient². Voici quels étaient les rites observés par eux.

1° PÉRIODICITÉ DE LA FÊTE. — L'envoi de la députation sacrée avait lieu tous les ans (ἑστὴ ἑτηρῆ).

2° EFFECTIF DE LA MISSION. — Le nombre des théores était de « deux fois sept »³. Cette formule révèle une dévotion très ancienne⁴. On sait la place que tient dans l'Orient primitif la foi au rythme septénaire⁵.

3° CHOIX DES OFFRANDES. — Les éléments des sacrifices célébrés au Troade proviennent exclusivement de la Thessalie. On emmène comme victimes deux taureaux, l'un blanc, l'autre noir, non pas sauvages, mais accoutumés à la main. Pour ne rien demander à la ville (c'est d'Ilion qu'il s'agit), on emporte

1. *Odyssée*, XXIV, 80-84. Sur l'état des lieux, voir Schliemann, *Ilios*, ch. XII, § 2, p. 854-859 : le tumulus d'Achille. L'édition française a paru en 1885.

2. *Heroicos*, XX, 25 sq. (je cite l'édition Westermann, chez Didot). Sur cet ouvrage et son auteur, cf. Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 112 et M. Croiset, *Hist. de la Littérature grecque*, t. V, p. 770. Le récit de Philostrate a été utilisé par Choiseul-Gouffier, *Voyage pittoresque de la Grèce*, t. II, 1809, p. 308-310.

3. « ἑξωποδὸς μὲν δις ἑπτά » (*Heroicos*, XX, 25).

4. Cf. Pausanias, II, 7, 7 : les Egialéens, pour apaiser Apollon et Artémis, envoient πᾶδας ἑπτά καὶ ἴσας παρθένους.

5. Sur la valeur rituelle du chiffre 7, de très nombreux exemples ont été réunis par W. Roscher : *Zur Bedeutung der Siebenzahl im Kultus und Mythos der Griechen*, dans le *Philologus*, t. LX, 1901, p. 360-373, et *Die Sieben- und Neunzahl im Kultus der Griechen*, dans les *Abhandlungen d. Kön. Sächsischen Gesellsch. d. Wissensch. (Philolog.-histor. Klasse)*, Leipzig, t. XXIV, 1905. Indiquons aussi le chapitre de Victor Bérard, *Rhythmes et nombres*, dans *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. I, 1902, p. 461-477, et les rapprochements d'Adolphe Reinach, dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. LVIII, 1908, p. 138-139, en note. M. W. Deonna, dont on ne consulte jamais en vain la science bibliographique, m'a signalé d'autres travaux. Mais il est inutile d'allonger démesurément cette liste.

du feu, du bois coupé sur le Pélion, des libations, de l'eau puisée au Sperchios et des couronnes d'amarantes. Les Thessaliens furent les premiers qui, dans les cérémonies funèbres, employèrent ces couronnes d'immortelles : de la sorte, si leur navigation était contrariée par les vents, les fleurs n'arrivaient ni gâtées ni flétries.

4° VOYAGE DES THÉORES. — Le vaisseau affecté à la délégation pieuse avait les voiles noires et il ne devait entrer au port que la nuit.

5° L'INVOCATION A THÉTIS. — Avant de toucher terre, les Thessaliens chantent un hymne en l'honneur de la mère d'Achille. Ils y rappellent la double nature, mortelle et immortelle, du héros, et ils invitent la déesse marine à monter avec eux sur le tumulus, où l'on portera les offrandes destinées à être consumées par le feu (ἔμπυρα).

6° LE DOUBLE SACRIFICE. — Quand ils ont terminé leur cantilène, les théores s'approchent du tombeau. On frappe sur le bouclier comme à la guerre. Des courses s'effectuent en cadence. Les exécutants crient le nom d'Achille, placent une couronne au sommet de la sépulture, creusent une fosse dans la terre du tertre et y égorgent le taureau noir, en conviant Patrocle au banquet du sang. Cette première cérémonie est le traditionnel sacrifice au mort (ὡς τεθνεῶτι)¹, comme le note Philostrate et comme l'indique l'emploi des termes spéciaux (ἐντεμόντες, ἐνχιτάντες), qui distinguent le culte héroïque du culte divin.

Le sacrifice comme à un mort est suivi du sacrifice comme à un dieu (ὡς θεῷ). Aussi le vocabulaire change-t-il. Les mots usités en pareil cas remplacent les autres dans le texte (θύσαντες, ἔθυσον, θυσία). Redescendant du tumulus vers leur navire, les Thessaliens, sur le rivage, immolent le taureau blanc. Ils se partagent les entrailles de la victime et au point du jour, emportant les chairs que le rituel les autorise cette fois à manger, ils regagnent leur vaisseau, pour ne pas accomplir le festin en terre étrangère.

On relèvera encore, dans le dialogue de Philostrate, quelques indications dignes d'intérêt.

1. Sur les caractères propres à ce genre de culte, voir P. Foucart, *op. cit.*, p. 41.

D'abord, au cours des cérémonies qui, chaque année (*ἐν ἑκάστῳ ἔτει*), se déroulent sur le tombeau, les délégués de la Thessalie, renouvelant pour Achille ce qu'ils ont fait envers sa mère, chantent, la nuit, des hymnes en son honneur; mais ces hymnes ont ceci de particulier, que, dans le sacrifice du rite héroïque, ils introduisent l'élément propre aux mystères¹.

Un second point à noter est le dédoublement géographique de la légende: tout ce qu'Achille tenait de la nature humaine de son père, il l'a laissé en Troade. Quant à l'essence immortelle qu'il a reçue d'une mère divine, c'est le Pont-Euxin qui la possède. Nous retrouvons ici un des thèmes fameux de la poésie posthomerique. Dans l'*Éthiopide* d'Arctinos, Thétis, enlevant au bûcher son fils avant qu'il ne soit consumé par les flammes, le transporte à Leucé, île à demi fabuleuse, qui signifie et symbolise le monde de la lumière par opposition au sombre Hadès².

Enfin, troisième remarque, l'initiative des cérémonies religieuses prescrites aux Thessaliens est attribuée à l'oracle de Dodone. Que le Zeus dodonéen invoqué par Achille dans l'*Iliade* ait effectivement enjoint d'immoler des victimes au héros, les unes, comme à un dieu, les autres, comme à un homme sorti de la vie³, il n'y a rien là qui ne cadre avec les traditions historiques, puisque Dodone est le plus ancien berceau de l'Hellade et Achille « le premier Hellène pur sang que nous connaissions »⁴.

Mais le double culte établi à l'instigation de l'oracle ne s'implanta pas sans peine. Il eut à subir de nombreuses vicissitudes que résume l'exégète mis en scène par Philostrate. Nous pouvons les répartir entre un certain nombre de périodes.

I. ORIGINES. — Les cérémonies instituées sont « vénérables et antiques »⁵. Elles datent « des commencements »⁶. Elles

1. « τελετῆς τι ἐγκαταμινύοντες τοῖς ἐναγίσμασιν » (*Heroicos*, XX, 22).

2. Cf. Decharme, *op. cit.*, p. 403.

3. « τὰ μὲν ὡς θεῶν, τὰ δὲ ὡς ἐν μοίρᾳ τῶν χειμέλων » (*Heroicos*, XX, 25).

4. Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 33.

5. « σεμνὰ καὶ ἀρχαῖα » (*Heroicos*, XX, 28).

6. « κατ' ἀρχαίς » (*Heroicos*, XX, 25).

remontent aux temps de la dynastie des *Æacides*, dont *Achille* fut le représentant le plus illustre.

II^e PÉRIODE. — Aux rois *Æacides* succédèrent des tyrans, par qui les honneurs sacrés de l'époque antérieure furent, dit-on, abolis.

Comment faut-il entendre ici l'assertion de *Philostrate* ? J'inclinai à l'expliquer de la manière suivante. Lors du développement général de la tyrannie dans le monde grec, au VII^e et au VI^e siècle, il se peut que la Thessalie ait été gagnée, elle aussi, par le mouvement révolutionnaire. L'espèce d'interdit jeté sur *Achille* par les tyrans thessaliens fait songer à la célèbre éviction du héros *Adraste* par le tyran de *Sicyone* *Clisthène*¹. C'était la politique constante des tyrans de rompre les liens religieux avec les vieilles monarchies légitimes.

A cette interprétation, lorsqu'elle fut présentée devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *M. Gustave Glotz*, dans la discussion qui suivit la lecture, en opposa une autre, qu'il a eu l'obligeance de résumer en ces termes :

« 1^o Je ne sache pas qu'il y ait eu à pareille époque des tyrans en Thessalie; 2^o on ne peut considérer comme un principe absolu l'hostilité des tyrans contre les cultes traditionnels; car si *Clisthène* a voulu remplacer *Adraste* par *Dionysos*, *Pisistrate* a fait tout son possible pour se faire bien venir d'*Athéna* (retour d'exil, *Panathénées*).

» Il me paraît bien plus vraisemblable qu'il faut chercher la clef du problème à *Sigée* même. Nous sommes à l'époque où les *Athéniens* viennent s'y établir et où les *Thessaliens* sont les alliés des *Pisistratides*. Ce ne sont plus les *Éoliens* de Thessalie qui prennent en mains la cause d'*Achille*; ce sont les *Éoliens* de l'*Éolide*, ce sont les *Lesbiens*, ce sont les *Mitylénéens*. *Mitylène* a manifestement fait à ce moment un vigoureux effort pour réagir contre l'accaparement ionien des légendes troyennes. Pendant que les *Pisistratides* chargent la commission présidée par *Onomacrite* de préparer une édition athénienne des épopées, *Lesbos* rappelle ses titres et les soutient, les armes à la main. Elle se souvient que l'ancêtre des *Penttilides*, *Penthi-*

1. *Hérodote*, V, 67. Cf. *Curtius*, *Hist. grecque*, t. I, p. 310.

los, est un petit-fils d'Agamemnon et de Ménélas, que Pyrrha a pour éponyme Pyrrhos, le fils d'Achille, qu'Achille a conquis Lesbos et y a enlevé sept femmes, une par ville, que Briséis, qu'elle soit une des sept ou non, est lesbienne. La guerre pour Sigée est une guerre pour Achille. Le Mitylénien Archéanax fortifie Sigée même avec des pierres prises dans les ruines d'Ilion. La ville opposée à la Sigée athénienne reçoit le nom d'Achilléion. Enfin, Pittacos arrive à la gloire en tuant Phrynon dans un combat singulier : Achille contre Hector¹. »

L'hypothèse de M. Glotz est aussi ingénieuse que séduisante. Il faut convenir qu'avant la fin de la guerre du Péloponnèse on ne connaît pas de chefs thessaliens qui aient reçu le nom de tyrans². Philostrate, qui est mythographe et non historien, semble donc avoir commis une erreur en usant de ce terme. Cependant, ne perdons pas de vue que les potentats de la Thessalie d'alors, à savoir les Aleuades, en dépit du titre de rois dont les gratifie Hérodote³, ont suivi la politique coutumière des tyrans, qu'ils visaient à exercer un pouvoir personnel et à se créer une souveraineté despotique⁴, que, se trouvant en hostilité avec la majeure partie du pays⁵, ils cherchèrent un appui au dehors et pactisèrent avec la Perse, qu'à cet égard ils se comportèrent absolument comme les Pisistratides et qu'en matière de médisme Thorax fut l'émule d'Hippias. Il y a donc une similitude étroite et complète de tendances, d'allures, de tactique entre la grande famille athénienne en qui s'incarne la plus brillante forme de la tyrannie et la fastueuse maison des princes de Larissa.

C'est pourquoi, tout bien pesé, je ne serais pas surpris que le passage de l'*Heroicos* désignât les Aleuades⁶. Ces ambitieux

1. Sur tout ceci, voir Curtius, *Hist. grecque*, t. I, p. 445-446, avec renvoi aux sources dont les principales sont Hérodote, V, 94-95, et Strabon, XIII, 1, 38.

2. Dans les tables où Plass (*Die Tyrannis bei den Griechen*, 2^e éd., 1859) a rangé les tyrans par ordre chronologique et géographique, la Thessalie n'apparaît qu'en 405 avec Lycophon de Phères (t. II, p. 365 et 378).

3. VII, 6, 2.

4. Cf. Curtius, *Hist. Grecque*, t. II, p. 273.

5. Hérodote, VII, 172.

6. Voici le texte : « τὰ αὐτῶ σέμνα καὶ ἀρχαία καταλυθῆναι μὲν ὑπὸ τῶν τυραννῶν φάσιν, οἳ λέγονται μετὰ τοῦς Λιακίδας ἄρχει Θεσσαλῶν, ἀμεληθῆναι δὲ καὶ ὑπὸ τῆς Θεσσαλίας » (XX, 28).

dynastes, que Sparte a combatus¹, et comme tyrans², et comme traîtres à l'hellénisme, durent nécessairement, du jour où ils lièrent leur cause à celle des Perses, cesser, pour leur compte, d'honorer Achille, car la commémoration traditionnelle à Troie eût été mal vue de ceux dont ils se déclaraient les féaux³.

Mais que les innovations signalées par Philostrate aient eu lieu vers le début du VI^e siècle ou vers la fin, qu'elles proviennent de Lesbos ou qu'elles aient été perpétrées à Larissa, elles amenèrent en Thessalie une grande perturbation dans les habitudes. Certaines villes restaient encore fidèles à la mémoire du héros national. D'autres, sans se refuser à députer en Troade, ajournaient l'envoi des théores. D'autres condamnaient et répudiaient l'usage. Au milieu de ce désarroi, une sécheresse désola le pays. On consulta l'oracle. Fût-ce encore celui de Dodone? Il le semble. Mais comme notre auteur ne précise pas, il ne serait pas impossible que les Thessaliens, faisant partie de l'amphictyonie delphique, se soient adressés cette fois à la Pythie. Le dieu, Apollon pythien ou Zeus dodonéen, ordonna de révéler Achille « selon la loi sacrée » (ὡς θεμίζ). Les Thessaliens, interprétant au gré de leurs idées nouvelles cette formule énigmatique, supprimèrent celui des sacrifices qu'ils rendaient à l'Éacide en tant que dieu⁴; ils ne lui appliquèrent plus que le type du sacrifice aux morts, en égorgeant n'importe quelles victimes⁵.

III^e PÉRIODE. — Avec l'invasion de Xerxès, ce mauvais vouloir s'aggrava. Les Thessaliens furent alors, en Grèce, au premier rang des dissidents qui « médisèrent ». Se rendre en Troade, pour y sacrifier à celui qui avait été le fléau de cette contrée, c'était heurter les sentiments des maîtres de l'Asie, aux yeux de qui la prise d'Ilion était un puissant motif de haine contre les Hellènes⁶. Quant on eut vu, durant la bataille de

1. Expédition de Léotychide (Hérodote, VI, 72, et Pausanias, III, 7, 8).

2. Le mot vient sous la plume de M. Fougères, quand il parle de leurs entreprises, dans son étude sur la confédération thessalienne (*Dictionnaire de Saglio*, s. v. *Koinon*, p. 836).

3. Nous reviendrons sur ce point, en abordant la III^e période (voir ici même, dans le bas de la page).

4. « ἄ μὲν ὡς θεῶν ἐνόμιζον » (*Heroikos*, XX, 28).

5. « ἐνήγχιζον δὲ ὡς τεθνεώτοι καὶ ἐνέταμνον τὰ ἐπιτυχόντα » (*Heroikos*, XX, 28).

6. Hérodote, I, 5.

Salamine, les Æacides, sous la figure d'hommes armés, étendent les mains, en signe de protection, sur la flotte grecque¹, la rupture fut complète avec le plus grand héros de la lignée. Ses anciens fidèles abandonnèrent les saintes observances².

IV^e PÉRIODE. — Arrive l'époque de l'hégémonie macédonnienne. Philippe avait complètement asservi la Thessalie. Mais Alexandre, par sa mère, descend d'Achille. Il rappelle aux gens du pays cette communauté d'origines³. Phthie, la patrie de l'ancêtre, reçoit un statut privilégié: elle devient une sorte de fief homérique restitué au héros⁴. Les Thessaliens, convertis, font volte-face et se remettent à s'inquiéter d'Achille⁵.

En Troade, ceux de leurs cavaliers dont Alexandre s'est assuré les services participent à la grande cérémonie que le roi célèbre sur le tombeau du vainqueur d'Hector⁶. D'abord, ils évoluent autour du tumulus; puis, chargeant les uns contre les autres, ils simulent une mêlée hippique; enfin, ils adressent des prières au héros et sacrifient en son honneur. La fête a pour épilogue une scène étrange. En se retirant, les escadrons thessaliens ne se bornent pas à invoquer contre Darius l'ancien chef de leur race: ils adjurent aussi ses destriers de combat, Balios et Xanthos, dont ils crient les noms du haut de leurs montures.

Quel genre de sacrifice avait-on pratiqué cette fois? Le terme employé par Philostrate, *θύσκιτες*, s'il a bien ici sa valeur technique, induit à penser qu'Achille fut, au printemps de 334, adoré comme un dieu. D'ailleurs, la solennité due à l'initiative d'Alexandre sort du cadre habituel. C'est une fête d'exception. Elle a un caractère militaire autant que religieux. Elle ne se règle pas sur le rituel ordinaire des théores.

Ceux-ci, gagnés sans doute par l'exemple de leur suzerain, renouèrent la tradition du voyage sacré. Mais on nous dit qu'ils

1. Renvoi aux textes dans l'article de Hild (*Dictionnaire de Saglio*, t. V, p. 144, n. 5). Cf. Foucart, *Le culte des héros*, p. 75-76.

2. « ἐξέλιπον τὰ ἐς τὸν Ἀχιλλεῖα νόμιμα » (*Heroicos*, XX, 28).

3. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 108-109. Le péan delphique à Dionysos, qui fut écrit juste à cette date (335), associe la Thessalie à la Macédoine (W. Vollgraf, *Bull. de Corr. hellén.*, t. XLVIII, 1924, p. 195).

4. « τὴν δὲ Φθίαν τῷ Ἀχιλλεῖ ἀνήκεν » (*Heroicos*, XX, 29).

5. « ἐπιστραφῆσαν τοῦ Ἀχιλλεῖος » (*ibid.*).

6. Arrien, I, 12, 1; Plutarque, *Alex.*, XV, 3; Justin, XI, 5, 12.

amoinquirent les sacrifices¹. D'abord, ils s'en tinrent à ceux du genre héroïque; au taureau noir ils substituèrent un simple agneau noir; en outre, ils se soucièrent peu de la périodicité annuelle; enfin, s'ils consentaient à se rendre en Troade, c'était pour y célébrer les cérémonies pendant le jour et contrairement au rite.

Il paraît que ces atteintes au culte d'Achille se produisirent après le meurtre de Darius et quand Alexandre était dans l'Inde, c'est-à-dire entre 330 et 325. Le synchronisme relaté par Philostrate trouve son explication chez Arrien : l'historien nous apprend en effet que par deux fois, à Ecbatane et en Bactriane², les cavaliers thessaliens furent renvoyés dans leurs foyers³, et le stratège Cœnos, sur les bords de l'Hyphase, indique les motifs du licenciement : c'est que le zèle de ces auxiliaires s'était beaucoup refroidi⁴. N'oublions pas non plus qu'en 330 la Thessalie, d'accord avec Sparte et Athènes, se soulève contre la Macédoine. Il est assez concevable que la défection politique ait entraîné une défection religieuse. En se détachant d'Alexandre, les Thessaliens se détournèrent aussi de son ancêtre.

V° PÉRIODE. — Malgré les maux de toute sorte qu'Achille, irrité de l'oubli où sombrait son culte, déchaîna sur la Thessalie, le tumulus du cap Sigée ne reçut plus les hommages de ses dévots d'autrefois. Sur place, les habitants ne négligeaient pas d'apaiser les mânes du héros terrible dont les apparitions étaient redoutées⁵. Mais ils ne voyaient plus de théores apporter le bois du Pélion, l'eau du Sperchios et les amaranthes de la Phthiotide. Si d'aventure se présentait un étranger, c'était quelque thaumaturge, comme Apollonios de Tyane, faisant servir les superstitions locales sur Achille au succès de ses impostures⁶.

Depuis que les Romains dominaient les contrées jadis sou-

1. « ξυνέστειλαν τὰ ἐναγίσματα » (*Heroicos*, XX, 29).

2. III, 19, 5; III, 29, 5.

3. Cf. P. Foucart, *Bull. de Corr. hellén.*, t. III, 1879, p. 456, à propos de la dédicace des cavaliers d'Orchomène (Ch. Michel, *Rec. d'inscr. gr.*, n° 1112).

4. « οὐ πρόθυμους ἔτι » (V, 27, 5).

5. Philostrate, *Vit. Apoll.*, IV, 16, 3.

6. *Ibid.*, IV, 11 sqq.

mises à la Macédoine, l'intérêt mythique s'était déplacé. Il avait changé de camp. Une légende nouvelle régnait, déterminant d'autres croyances. Quand César s'arrête à Ilion, ce n'est pas seulement pour imiter Alexandre, et par un sentiment d'émulation à l'égard de cet admirateur d'Homère : c'est aussi et surtout parce que sa famille, la gens Julia, remonte au Troyen Énée¹. Les parentés épiques dont il se targue ne sont plus du même côté de la ligne de bataille. Son arbre généalogique le rattache à la Vénus de l'Ida et non au Zeus dodonéen. Alexandre, envahissant l'Asie, trouvait dans Achille un allié de guerre². Maintenant, Achille est l'adversaire rétrospectif du maître du monde.

Lorsque les Jules, ces « Trojugenae » par excellence, ont disparu, rien ne s'oppose à ce que le culte du mythique ennemi de leur famille rentre en vigueur. Cependant, les Thessaliens continuent à se signaler par leur indifférence. Achille s'en plaint dans la *Vie d'Apollonios de Tyane*³. Si des bribes de réel peuvent être extraites de ce roman théurgique⁴, quelque temps après la fameuse nuit où, sur le tumulus du cap Sigée, l'ombre du héros prodigua confidences et instructions au grand faiseur de miracles, celui-ci se rendit en ambassade aux Thermopyles, lors de la réunion du conseil amphictyonique : les Thessaliens, frappés de crainte, décrétèrent le rétablissement des honneurs dus au tombeau⁵.

Cette décision solennelle resta sans effet. Mais Achille fut dédommagé, avec un éclat souverain, de l'ingratitude de ses compatriotes. Caracalla s'était pris d'une passion fanatique pour Alexandre. Il s'inspirait de lui en toutes choses. Il remplissait l'Empire de ses images et de ses statues. L'âme du conquérant étant passée dans la sienne, il ne pouvait s'identifier à lui sans témoigner aussi une ardente prédilection pour Achille. En 214, venant à Ilion, il réédita, avec une pompe

1. Lire Strabon, XIII, 1, 27.

2. « Σύμμιχρον τον Ἀχιλλέα ἐν Τροίᾳ ἐποιήσατο » (*Heroicos*, XX, 29).

3. IV, 16, 3.

4. L'auteur est comparé par Renan (*Hist. des origines du christianisme*, t. V, p. 339, n. 3) à Dumas père : « Il arrange l'histoire ; mais il l'avait fort bien étudiée ».

5. « ἐψηφίσθησαν ἀναλίσκειν τὰ προσήκοντα τῷ τάφῳ » (*Vil. Apoll.*, IV, 20, 1).

théâtrale, les cérémonies qui, cinq siècles et demi plus tôt, s'étaient déroulées dans ces mêmes lieux : fleurs et couronnes sur le monument du cap Sigée, courses en armes autour du tumulus, immolation de victimes suivant les formes du sacrifice funèbre aux héros¹. Par surcroît, un de ses favoris étant mort, le nouvel Alexandre-Achille brûla solennellement le cadavre, comme si c'eût été celui d'un nouveau Patrocle-Héphestion².

Ne soyons pas trop sévères pour cette extravagante parodie. C'est peut-être à elle que nous devons nos renseignements sur les théores thessaliens. Le rhéteur mythographe qui écrit l'*Heroicos* appartenait à une lignée de sophistes fort en faveur auprès de l'impératrice Julia Domna³. Ayant lui-même obtenu les bonnes grâces du terrible fils de la vive et intelligente Syrienne⁴, Philostrate de Lemnos avait un moyen d'acquitter sa dette : c'était de rappeler le pays natal d'Achille au culte du héros tant admiré de Caracalla.

Il le fit. Mais le prosaïsme utilitaire des Thessaliens dédaigna l'exemple impérial. Il trouvait mieux son compte dans les lucratives pratiques de la magie que dans le coûteux envoi d'offrandes et de théores en terre lointaine. Achille et Thétis, définitivement répudiés, ne se contentèrent plus d'exercer les représailles habituelles aux dieux qui se vengent : ravage des champs de blé par la nielle, destruction des moissons par les brouillards, ruines des villes par l'inondation. Ils infligèrent aux impies une peine d'un autre genre, qui paraît avoir consisté en une exécution fiscale⁵ : les renégats en furent atteints pour transgression des lois relatives à l'industrie de la pourpre⁶.

Ici encore, l'histoire politique éclaire l'histoire religieuse.

1. Dion Cassius, LXXVII, 16, 7 (éd. Boissevain); Hérodien, IV, 8, 4.

2. Cf. Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 29, et Haubold, *De rebus Iliensium*, p. 56-57.

3. Voir Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, p. 99 sqq.

4. *Ibid.*, p. 102.

5. Cette interprétation est celle que donne Hertzberg, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 112.

6. « μεγάλων ἐπιτίμων ὄντων ἐπὶ τῇ κόλλῳ, παρ' ἧς οἱ ἄνθρωποι σορίζονται τὴν πορφύραν, αἰτίαν ἔσθον οἱ Θεσσαλοὶ παράνομῳσά τι ἐς τὴν βαφὴν ταύτην » (*Heroicos*, XX, 31).

Les meilleurs juges rapportent la composition de l'*Heroicos* au temps d'Alexandre Sévère¹. Or, c'est sous le règne de ce prince que, pour la première fois, nous entendons parler de manufactures impériales de pourpre dont les produits sont livrés au commerce². Le procureur spécial chargé de leur gestion avait sous sa surveillance, non seulement l'Achaïe et l'Épire, mais la Thessalie³. Comme les méfaits commis par les Thessaliens en ce genre de teinture précédèrent de quatre ans le *Dialogue* de Philostrate⁴, il est probable que la « calamité venue de la mer »⁵, qui fut la conséquence des fraudes dans le traitement du coquillage, dénote quelque mesure administrative prise à l'époque où le jurisconsulte Ulpien se signalait, en qualité de préfet du prétoire, par une police vigilante et où sa protectrice Mammée, la mère du jeune souverain tenu par elle en quenouille, non seulement thésaurisait pour son propre compte⁶, mais imprimait à son fils la même tare de thésauriseur⁷.

La description que donne l'*Heroicos* du châtement subi par les Thessaliens s'enveloppe d'une ombre énigmatique : « Des pierres sont suspendues sur eux, ce qui fait qu'ils vendent leurs champs, qu'ils vendent leurs maisons. Parmi leurs esclaves, les uns ont été vendus aussi ; les autres⁸ se sont enfuis loin de leurs maîtres. Ceux-ci, pour la plupart, ne célèbrent plus les sacrifices aux ancêtres ; car ils ont aliéné même leurs tombeaux⁸. » On trouvera en appendice les explications diverses dont est susceptible ce mystérieux passage.

Tels furent les rapports entre la Thessalie, patrie d'Achille, et l'héroun du cap Sigée. Ces rapports ont, d'âge en âge, subi le contre-coup des événements historiques et ils tirent en

1. Maurice Croiset, *Hist. de la Littérature grecque*, t. V, p. 770.

2. Lampride, *Alex. Sev.*, 40, 6. Voir, à ce sujet, J. Marquardt, *La vie privée des Romains*, t. II, p. 150, et M. Besnier, *Dictionnaire de Saglio*, s. v. *Purpura*, p. 771 et 776.

3. *C. I. L.*, III, 536. Cf. Marquardt, *Op. cit.*, p. 150, n. 6.

4. « πρὸ ἐτών δὲ που τετάρων » (*Heroicos*, II, 30).

5. « τὸ κακόν... ἐκ θαλάττης » (*ibid.*, XX, 31).

6. « οὐσαν φίλαγγρέματον... ἰδίᾳ ἐθησαύριζε » (Hérodien, VI, 1, 8).

7. Julien, *Les Césars*, 313 (éd. Hertlein).

8. « λίθοι οὖν ἐπιχρέμανται σφισιν, ὅσ' ὄν ἀποδίδονται μὲν τοὺς ἀγροὺς, ἀποδίδονται δὲ τὰς οἰκίας, τῶν δὲ ἀνδραποδῶν τὰ μὲν ἀποδέρχεται σφᾶς, τὰ δὲ πέπραται, καὶ οὐδὲ τοῖς γονεῦσιν οἱ πολλοὶ ἐναγίζουσιν, ἀπέδοντο γὰρ καὶ τοὺς τάφους. » (*Heroicos*, XX, 31).

partie leur intérêt du chassé-croisé qu'ils nous révèlent entre les souvenirs du mythe et les préoccupations des contemporains. Dans cette succession d'épisodes, il y en a un qui se détache des autres par sa flamme épique et sa beauté chevaleresque : c'est celui qui sert de préambule à la conquête de l'Asie et dont l'ordonnance guerrière se déroula sous les yeux d'Alexandre.

APPENDICE

Dans le passage de Philostrate qui a été traduit plus haut, la mention des pierres suspendues sur les délinquants est particulièrement embarrassante. On pouvait se demander s'il n'y avait pas là-dessous quelque rite judiciaire symbolique indiquant l'hypothèque fiscale sur une terre condamnée. La question a été soumise à M. Paul Huvelin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

Ce maître de haute culture, qu'une mort prématurée enleva le 2 juin 1924, deux mois après l'envoi de la note que nous publions, n'était pas seulement un savant de premier ordre, dont la compétence juridique faisait autorité en France et à l'étranger¹. C'était aussi un homme d'une complaisance et d'un dévouement admirables.

Au milieu des obligations les plus complexes, des tâches les plus écrasantes, des soucis les plus graves, il a trouvé le temps d'étudier le problème dont nous l'avions saisi. Devant un si noble exemple de confraternité généreuse, une émotion profonde, mêlée à toute la tristesse que cause la perte d'une nature d'élite, avive le sentiment de gratitude que nous éprouvons pour le service rendu.

Nous donnons ci-après la réponse de M. Huvelin.

1. Sur « Huvelin romaniste », je renvoie à l'étude de M. Ch. Appleton, parue dans la *Revue historique de droit français et étranger*, t. III, 1924, p. 696-704.

ΑΙΘΟΙ ΕΠΙΚΡΕΜΑΝΤΑΙ

L'hypothèse envisagée est que les Thessaliens avaient été frappés d'une peine fiscale pécuniaire: une amende très lourde, ou une confiscation générale de leurs biens. Pour garantir l'exécution de cette peine, leurs biens auraient été grevés d'une hypothèque générale. Les mots «les pierres sont suspendues sur eux» feraient allusion à un rite juridique servant à faire peser l'hypothèque en question sur leurs immeubles.

Admettons, sans pourtant que ce soit prouvé, que les «peines considérables» dont parle Philostrate (μεγάλων ἐπιτιμίων ὄντων) comprennent des peines pécuniaires. Rien n'autorise à penser que le fisc puisse avoir une hypothèque pour les exécuter. Il s'agit du fisc romain. En droit romain, le fisc, qui a une hypothèque tacite pour le recouvrement de ses créances civiles, n'en a point pour le recouvrement des peines pécuniaires qu'il perçoit¹.

J'ajoute qu'en droit romain je ne trouve, sur le terrain de l'hypothèque, aucun «rite symbolique» susceptible d'expliquer l'expression «les pierres sont suspendues sur eux». Tout au plus pourrait-on supposer que l'hypothèque fiscale romaine se constituerait, en terre grecque, dans les formes de l'hypothèque hellénique, et que les pierres suspendues sur les Thessaliens ne seraient que les bornes (ὄροι) qui servent de moyens de publicité aux constitutions d'hypothèques helléniques². Cependant, pour l'ordinaire, les bornes ne tombent point du ciel: si l'expression de Philostrate est une expression métaphorique, avouons qu'elle est bien forcée.

Je proposerais, non sans hésitation, une autre hypothèse.

Le texte, pris dans son ensemble, ne suggère pas l'idée d'une exécution régulière sur les biens. Il évoque plutôt l'idée d'une panique superstitieuse provoquée chez les Thessaliens par les peines qui les frappaient. Remarquons en effet l'un des traits relevés par Philostrate: des esclaves étaient vendus, et d'autres se sauvaient (τῶν δὲ ἀνδραπέδων τὰ μὲν ἀποδέδρακτε σφῆς, τὰ δὲ πέπραχται): ceci n'a rien à voir avec une procédure d'exécution quelconque. Quelle est la menace, exercée au moyen de pierres, qui pouvait provoquer pareille terreur?

Cette question m'amène à traiter des rites prohibitifs du scopélisme et du *juctus lapilli* pratiqués dans les parties orientales de

1. Cf. la constitution d'Alexandre Sévère (224), au Code Justinien, X, 7, constit. unique; Papinien, 10, 10 resp., au Digeste, XLIX, 14, fr. 37; Modest., 1° 2 de pornis, au Digeste, XLIX, 14 § 17.

2. Voir, par exemple, Pollux, III, 85.

l'Empire romain, et sur lesquels nous possédons des témoignages remontant précisément au temps des Sévères.

1° *Scopélisme*.— Ulpien, dans un témoignage écrit sous Caracalla¹, décrit le scopélisme comme un rite magique et prohibé, employé chez les Arabes: « In provincia Arabia σκοπελισμὸν crimen appellant, cuius rei admissum tale est: plerique inimicorum solent praedium inimici σκοπελίξειν, id est lapides ponere indicio futuros, quod, si quis eum agrum coluisset, malo leto periturus esset insidiis eorum, qui scopulos posuissent: quae res tantum timorem habet, ut nemo ad eum agrum accedere audeat, crudelitatem timens eorum qui scopelismon fecerunt »². V. Chauvin a d'ailleurs démontré que le scopélisme, avant d'être prohibé, avait été un rite extrajudiciaire mais légal, permettant à un intéressé de s'opposer régulièrement à la mise en culture d'une terre déterminée³.

2° *Jactus lapilli*.— Le droit romain connaissait également des formes d'opposition légale aux travaux qu'un occupant voulait faire sur un terrain donné. Il est question de cette *prohibitio* dans plusieurs textes⁴. Si l'occupant ne tenait pas compte de la *prohibitio*, le *prohibens* pouvait employer contre lui un moyen de droit qu'on nommait l'interdit *quod vi aut clam*⁵. Cet interdit empêchait de bâtir, mais aussi de planter et de cultiver⁶; il pouvait être mis en mouvement, non seulement dans un intérêt privé, mais aussi dans un intérêt public⁷, par exemple dans l'intérêt du fisc.

Or, comment s'effectuait la *prohibitio* sur laquelle pouvait se fonder la délivrance de l'interdit *quod vi aut clam*? Les textes précités disent que ce peut être par le moyen d'un *jet de pierre* (*jactus vel minimi lapilli*). C'est d'ailleurs une question que de savoir si l'indication du jet de pierre dans ces textes appartient à l'auteur classique (Ulpien, Paul), duquel ces textes semblent émaner, ou si elle a été ajoutée après coup par un Byzantin, scoliaste ou commissaire de Justinien. Je serais disposé, quant à moi, à admettre ici un byzantinisme, pour des raisons de forme. Quoi qu'il en soit, un fait subsiste, c'est que, au moins dans les parties orientales de l'Empire, le jet de pierre était un rite légal servant à rendre un terrain inutilisable pour son occupant.

1. Fitting, *Alter und Folge der Schriften römischer Juristen*, 2^e éd., p. 119.

2. Ulpien, l^o 9 *de officio proconsulis*, au *Digeste*, XLVII, 11, fr. 9.

3. *Bullet. de l'Acad. royale de Belgique*, 3^e sér., t. XXIII, 1892.

4. Par exemple: Ulpien, l^o 52 *ad edictum*, au *Digeste*, XXXIX, 1, fr. 5, 10: l^o 17 *ad edictum*, au *Digeste*, VIII, 5, fr. 6, 1; l^o 71 *ad edictum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 1, 6;— Paul, l^o 13 *ad Sabinum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 20, 1.

5. Sur lequel voyez le titre correspondant du *Digeste*, XLIII, 24.

6. Venuleius, l^o 2 *interdictorum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 2, 1.

7. Paul, l^o 13 *ad Sabinum*, au *Digeste*, XLIII, 24, fr. 20, 5.

De là, l'hypothèse que voici : les Thessaliens étaient sous le coup d'un jet de pierre effectué sur leurs immeubles par le fisc romain. Ce jet de pierre, ou la menace de ce jet de pierre, provoquait une panique (cf. la terreur provoquée, au dire d'Ulpien, par le scopélisme chez les Arabes) parmi tous ceux qu'il devait frapper : de là, l'exode des malheureux ; de là aussi leur tendance à attribuer leur disgrâce à une vengeance posthume d'Achille.

Je ne sais trop si mon explication est plausible. Il faudrait être mieux renseignés sur le scopélisme et le *jactus lapilli* ; or, nos textes sont bien maigres. Je donne donc cela sous toute réserve.

PAUL HUVELIN.

Lyon, 4 avril 1924.

Post-scriptum.

La question du *jactus lapilli* a été récemment traitée devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (séance du 20 juin 1925), par M. Salomon Reinach, qui, en examinant l'usage dans les différents pays à différentes époques, s'est efforcé d'en suivre les dérivations et d'en élucider les faces diverses. A son avis, les « pierres suspendues » seraient des témoins signalant les droits d'un possesseur substitué au propriétaire légitime. Pour M. Cuq, qui prit la parole dans la discussion, le *jactus lapilli* fournirait un moyen de se défendre contre des constructions de voisinage susceptibles de nuire et il aurait pour but d'obtenir des dommages-intérêts dans le cas où les travaux ne seraient pas détruits.

III

L'OMPHALOS GORDIEN

Dans le récit que fait Quinte-Curce du séjour d'Alexandre à Gordion¹, trois points sont à considérer :

1° L'historien note que la ville, ancienne et fameuse capitale du roi Midas (*quondam nobilem Midae regiam*)² se trouve également distante de la mer Pontique et de celle de Cilicie (*pari intervallo Pontico et Cilicio mari distantem*);

2° que l'empire de l'Asie, d'après les croyances des habitants, était promis à celui qui dénouerait le nœud avec lequel on avait assujetti le joug du vieux char royal conservé en ex-voto dans le temple de Jupiter (*Asiae politurum, qui inexplicabile vinculum solvisset*);

3° que cette promesse résultait de la prédiction d'un oracle (*editam esse oraculo sortem*).

De récentes recherches ont attiré l'attention sur l'idée, répandue de très bonne heure chez un grand nombre de peuples, qu'il existait un centre ou nombril de la terre ($\gamma\eta\zeta$ ὀμφαλός, orbis terrarum umbilicus), ou de certaines régions de la terre³. Aux exemples cités par Roscher⁴ et dont les plus caractéristiques sont ceux de l'ombilic du temple d'Apollon Pythien à Delphes et du sanctuaire d'Apollon Didyméen à

1. III, 1, 11-18.

2. Pline (*Hist. nat.*, V, 42) atteste également que Gordion fut la capitale primitive de la Phrygie: «caputque quondam eius». Cf. Strabon, XII, 5, 3, et Plutarque, *Alex.*, XVIII, 5.

3. La théorie a soulevé des objections: « Cette conception d'un centre du monde suppose des connaissances géographiques et un esprit de système qui ne sont pas d'une époque primitive; c'est déjà de la science avancée. » (Glotz, *Rev. hist.*, t. CXXIII, 1916, p. 317-318.)

4. *Omphalos*, dans les *Abhandlungen der philolog.-historisch. Klasse der K. Sächs. Gesellsch. der Wissensch.*, t. XXIX, n° 9, 1913. Depuis, également à Leipzig, ont paru, du même érudit: *Neue Omphalosstudien*, 1915, et *Der Omphalosgedanke bei verschiedenen Völkern*, 1918, auxquels s'ajoute un dernier complément, publié, en 1923, dans les *Mélanges en l'honneur de Nicolas Politis* (*Απογγραφή*, t. VII, p. 207-219).

Milet, M. Jullian¹, puis M. Loth², ont montré qu'il fallait ajouter la Gaule et les Iles Britanniques. Je me demande si les Phrygiens ne doivent pas être compris dans cette liste, à côté des Hindous, des Babyloniens, des Israélites, des Phéniciens, des Arabes, des Égyptiens, des Perses, des Grecs, des Italiotes et des Celtes.

Ce qui tend à le prouver, c'est la place éminente faite à leur capitale dans les croyances indigènes, telles que les rapporte Quinte-Curce d'après les historiens d'Alexandre. Nous trouvons réunies, à propos de Gordion, les trois idées sur lesquelles se fonde, dans son expression la plus complète, le système de la détermination d'un nombril de la terre : l'idée géographique de centre, l'idée religieuse de prédiction divine, l'idée politique d'empire.

Que, durant les siècles contemporains de la VI^e couche de Troie, en se répandant sur une aire immense, de la Propontide au Méandre et du Rhyndaque à l'Halys, les tribus phrygiennes aient choisi, pour lieu commun d'échanges, un grand carrefour naturel, situé au croisement des routes intérieures, comme était Gordion, de préférence à une ville de périphérie, comme Célènes, il n'y a rien là qui ne soit le jeu normal des forces en vertu desquelles, toutes les fois qu'un État s'ébauche, apparaît un « Mediolanum », c'est-à-dire une place médiane, qu'il s'agisse d'une citadelle, d'un sanctuaire ou d'un marché³.

De même, on ne saurait s'étonner qu'une dynastie active, comme fut assurément celle dont Gordios le fondateur et son fils Midas consacrèrent la renommée historique, ait tendu à grouper, autour de sa résidence royale, les énergies éparses des clans phrygiens : c'est là encore un phénomène banal, tel que le « synœkisme » grec nous en fournit tant d'exemples.

Mais, à Gordion, nous relevons autre chose que l'ascension d'un peuple vers la concorde et l'unité. Ce que la croyance indigène présage à celui qui saura dénouer le nœud gordien, ce n'est pas le rassemblement de la seule race phrygienne sous

1. *Omphalos, mediolanum* (*Rev. Ét. anc.*, t. XVI, 1914, p. 235-236).

2. *L'omphalos chez les Celtes* (même recueil, t. XVII, 1915, p. 193-206).

3. On ne connaît pas le sens exact du second terme dans le composé « Mediolanum » (voir Dottin, *Manuel pour l'étude de l'Antiquité celtique*, 1906, p. 71, 91, 335).

un chef national, c'est, horizon beaucoup plus vaste, la domination de l'Asie¹. Ici, visiblement, intervient le facteur religieux et l'on est amené à penser qu'il en allait à Gordion comme à Delphes et à Milet, où c'était l'oracle local qui faisait du sanctuaire de la nation le centre de l'Oikouménè.

En effet, la mantique est étroitement associée au mythe des origines gordiennes. Gordios, pour avoir l'explication du prodige annonciateur de sa fortune, s'adresse à des augures², qui, par hérédité familiale, ont le don prophétique, ainsi que leurs femmes et leurs enfants³. La voyante consultée par lui tient l'emploi d'une véritable Pythie delphique⁴: toute la légende repose sur des oracles⁵, et les devins qui en dégagent le sens ne sauraient être cherchés ailleurs que dans l'endroit même où se passe le reste du récit⁶.

*
* *

Dans les temples de l'Ionie et de la Grèce, la figuration de l'ombilic consistait en une masse de forme conique ou pyramidale. A Delphes, « deux aigles, que Zeus avait lancés des extrémités du monde, fixent, en se rencontrant, le centre de la terre, et une pierre sacrée marque l'endroit précis de leur réunion⁷ ». A Gordion, nous avons affaire, non plus à une borne, mais à un char⁸. Toutefois, l'aigle, messager du roi

1. « Asiae potiturum » (Quinte-Curce, III, 1, 16); « tota Asia regnaturum » (Justin, XI, 7, 4); « ἄρξαι τῆς Ἀσίας » (Arrien, II, 3, 6). Plutarque va même jusqu'à parler de royauté universelle : « βασιλεῖ γενέσθαι τῆς οἰκουμένης » (*Alex.*, XVIII, 1).

2. « Profectus ad consulendos augures » (Justin, XI, 7, 6).

3. « ἀπὸ γένους δεδόσθαι αὐτοῖς καὶ γυναῖξι καὶ παισὶ τὴν μαντείαν » (Arrien, II, 3, 3).

4. « gnara artis ex disciplina parentum » (Justin, XI, 7, 7).

5. « antiqua oracula cecinisse » (Justin, XI, 7, 4); « oracula responderunt » (*Id.*, XI, 7, 10).

6. C'est ce que les explorateurs de la ville phrygienne, G. et A. Körte, ont montré de la façon la plus probante (*Gordion, Ergebnisse der Ausgrabung im Jahre 1900*, p. 13-14). Arrien (II, 3, 3) précise que les devins auxquels Gordios a recours sont des « Telmissiens », ce qui laisse supposer que la lignée divinatoire de Telmesse en Lycie avait, suivant le mot d'Adolphe Reinach (*Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 375, n. 3 de la p. 374), une « filiale » à Gordion.

7. G. Karo, *Dict. des antiquités*, s. v. *Omphalos*. Cf. Courby, *L'Omphalos delphique*, dans les *C. R. Acad. Inscr.*, 1914, p. 269.

8. Ce char est l'équivalent du char sacré des Perses, également consacré au dieu du ciel, et qui suivait les Achéménides dans leurs expéditions (Hérodote, VII, 40, 4; Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 3, 12; Quinte-Curce, III, 3, 2. Cf. G. et A. Körte, *Gordion*, p. 16).

des dieux, joue son rôle dans la légende¹. Puis, certaines particularités du char de Priam se prêtent à de curieux rapprochements. Le joug du véhicule homérique porte une bossette en forme de nombril, ἔμφακλόν; c'est cet ombilic qui reçoit la courroie d'attache : « ἔδησαν ἐπ' ἔμφακλόν »².

Il est évident que le char de Gordion, auquel la tradition locale attribuait une antiquité légendaire, était d'un type primitif et ressemblait plus ou moins au char de ces Troyens dont les Phrygiens étaient les alliés³. Il avait donc sans doute, lui aussi, son omphalos : ce fut à cet omphalos gordien qu'Alexandre s'attaqua et dont il trancha le nœud, accomplissant ainsi l'oracle, ou l'évadant⁴.

1. Arrien, *Anab.*, II, 3, 3 sqq.

2. *Iliade*, XXIV, 269 et 273. Cf. Saglio, *Dict. des antiquités*, s. v. *Currus*, p. 1638.

3. Cf. le char phrygien d'Euméneia (Ramsay, *Cities and Bishoprics*, p. 361) que Schiffer (*Marsyas et les Phrygiens en Syrie*, dans la *Rev. Ét. anc.*, t. XXI, 1919, p. 247) rapproche du char assyrien du 1^{er} siècle.

4. « Oraculi sortem vel elusit, vel implevit » (Quinte-Curce, III, 1, 18). Adolphe Reinach présente, sur cet épisode fameux, des considérations d'un autre genre (*Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 374 sqq.).

IV

LES NÉGOCIATIONS ENTRE DARIUS ET ALEXANDRE

APRÈS LA BATAILLE D'ISSUS

On ne saurait mettre en doute qu'après la bataille d'Issus, entre le vaincu et le vainqueur, des négociations se soient engagées. Les historiens sont unanimes à nous en instruire. Arrien, Diodore, Quinte-Curce, Plutarque, sans parler de Valère-Maxime, de l'*Itinerarium Alexandri*, de Zonaras et du Pseudo-Callisthène¹, les relatent avec plus ou moins d'abondance et de précision. Par malheur, cet ensemble imposant de témoignages, bien loin de conduire à une connaissance acceptable de la vérité, suggère des conclusions contradictoires entre lesquelles il est difficile d'arrêter son choix².

Pour mieux traiter le problème, on le décomposera en ses éléments principaux. Ils peuvent être ainsi classés :

- I. Les sources ;
- II. Le nombre des colloques ;
- III. La date et le lieu ;
- IV. La question de protocole ;
- V. Les motifs de l'initiative ;
- VI. L'objet des négociations ;
- VII. Les propositions faites ;
- VIII. Les épisodes marquants ;
- IX. Les antécédents historiques ;
- X. Les réponses d'Alexandre.

Examinons tour à tour ces différents points.

1. Ajoutons encore, autre dérivé possible de Callisthène (cf. Théodore Reinach, *Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 315), l'Anonyme de Jérusalem.

2. A consulter : Droysen (*Histoire de l'Hellénisme*, t. I, 1883, p. 268-270, 285, 309-310), dont certaines remarques critiques ont conservé leur valeur ; Pridik (*De Alexandri Magni epistularum commercio*, Dorpat, 1893, p. 39-57), dont l'étude est soigneusement faite et où l'on trouvera l'indication des nombreux travaux antérieurement parus ; Kaerst (*Geschichte des Hellenismus*, t. I, 2^e éd., 1917, p. 374-379), qui nous fournit la dernière mise au point de la question. Ces trois savants tiennent pour Arrien contre Quinte-Curce et n'admettent que deux séries de négociations : celles de 333 à Marathos, celles de 332 à Tyr. Nous verrons si leur opinion est fondée.

I. LES SOURCES

Aucun des neuf ou dix auteurs qui nous rapportent les efforts tentés par Darius pour entrer en composition avec Alexandre n'a indiqué la source dont il s'était servi pour cette partie de son ouvrage. C'est donc uniquement par des conjectures plus ou moins ingénieuses, plus ou moins plausibles, que les érudits modernes essaient d'établir sur quels témoignages originaux s'appuient les dérivations postérieures. Nécessairement, dans cette recherche épineuse et aléatoire, ils ne s'entendent pas. Quand, d'après l'un, Arrien a pour garant Ptolémée¹, suivant l'autre, ce serait Aristobule². On reconstruit ce qui provient soit de Callisthène, soit de Clitarque, à grand renfort de considérations arbitraires et de combinaisons hypothétiques. Le plus sûr est de s'en tenir à l'examen intrinsèque des textes, sans idée préconçue, sans se dire à l'avance qu'Arrien mérite seul d'être cru, comme héritier présomptif d'Aristobule et de Ptolémée, tandis que Diodore et Quinte-Curce doivent être mis en suspicion, comme ayant puisé à la veine légendaire de Callisthène ou au pathétique sentimental de Clitarque.

II. LE NOMBRE DES COLLOQUES

Arrien ne signale que deux ambassades envoyées par Darius. Les députés dont se compose la première apportent au Macédonien une lettre où sont consignées les offres du Grand-Roi³. Pour la seconde délégation, notre historien se borne à résumer les communications verbales des plénipotentiaires⁴; mais cela n'implique nullement qu'il n'y ait pas eu de pièce écrite servant de base aux pourparlers, et en effet cette deuxième lettre de Darius est mentionnée par Quinte-Curce⁵.

1. U. Koehler, *Sitzungsb. Berlin. Akad.*, 1892, p. 505, n. 1.

2. E. Pridik, *op. cit.*, p. 55.

3. II, 14, 1.

4. II, 25, 1.

5. IV, 5, 1.

Nous aurons à nous demander si l'énumération d'Arrien est complète et si les clauses qu'il attribue à la seconde mission perse ne jurent pas avec le moment où il les introduit.

Trois passages de Diodore concernent les négociations. Se rapportent-ils à un même nombre d'ambassades? On l'a pensé¹. Mais il est difficile de ne pas voir dans le deuxième texte du compilateur (XVII, 54, 1) une répétition, un rappel du premier (XVII, 39, 1)², un simple retour chronologique en arrière dû à un vice de plan.

Cependant, la députation à laquelle se réfèrent les deux paragraphes ainsi rapprochés ne semble pas identique à la légation I d'Arrien. Celle-ci s'en tient à une offre d'alliance et d'amitié, tandis que celle-là propose des cessions territoriales dont l'octroi appartient manifestement à une date postérieure. Il se pourrait donc que Diodore, avec sa négligence coutumière, n'ait fait allusion à la première ambassade que pour analyser aussitôt les conditions de la seconde³.

De même, le contenu du troisième passage ne correspond que d'une façon partielle à la légation II d'Arrien. On retrouve bien de part et d'autre certaines données essentielles; mais on constate aussi de graves différences. Diodore, notamment, recule d'un an environ la date de son ambassade, ce qui suggère qu'entre la légation initiale et la légation terminale il dut y avoir une mission intermédiaire.

Précisément, Quinte-Curce énumère, avec toute la netteté désirable, trois séries d'ouvertures diplomatiques⁴. De l'une à l'autre, les conditions offertes présentent une gradation naturelle, logique, conforme aux circonstances, d'où l'on incline à croire que chacune d'elles représente une réalité.

Chez Justin également⁵, Darius essaie, à trois reprises,

1. H. Crohn, *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate* (*Diss. Argent. select.*, VII, 1882), p. 35.

2. Cf. Pridik, *op. cit.*, p. 42 et n. 2; Kaerst, *op. cit.*, p. 377 (n. 2 de la p. 376).

3. Raun (*De Clitarcho Diodori auctore*, Bonn, 1868, p. 14) en juge à peu près ainsi et Pridik (*op. cit.*, p. 42, n. 2) a tort de le lui reprocher.

4. IV, 1, 7; IV, 5, 1; IV, 11, 1.

5. XI, 12, 1 sqq. Je cite Justin en dernier lieu, bien que son histoire, étant un abrégé de Trogue-Pompée, nous reporte à l'époque d'Auguste, tandis que, selon toute apparence, l'ouvrage de Quinte-Curce date du temps de Claude. Mais nous ne savons ni si Justin, dans ses extraits, a reproduit fidèlement et sans contamination

d'obtenir la paix. L'accord que nous relevons ici entre ces auteurs prouve qu'il a existé une tradition d'après laquelle le vaincu d'Issus aurait entamé successivement trois négociations distinctes. Toute la question est de savoir si cette tradition émane de sources sûres, si Arrien, en ne relatant que deux ambassades, a écarté la troisième comme apocryphe ou s'il l'a élaguée par habitude d'abrégiateur. Avec un écrivain dont la sobriété confine à la sécheresse et n'est pas exempte de décousu, il faut s'attendre à des omissions. Une lacune volontaire est possible, comme aussi un oubli, et jusqu'à plus ample informé nous pouvons admettre que les initiatives diplomatiques du roi de Perse furent au nombre de trois.

III. LA DATE ET LE LIEU

Dans le récit d'Arrien, Alexandre reçoit la première ambassade de son rival à Marathos¹, en décembre 333, et la seconde devant Tyr², vers le milieu de 332. Mêmes indications chez Quinte-Curce : la première lettre de Darius touche son destinataire à Marathos³; la seconde lui est remise vers le moment de la prise de Tyr⁴. Diodore nous apprend que la première lettre fut expédiée de Babylone⁵, où le vaincu s'était réfugié, et Justin nous fournit le même renseignement⁶. Ces versions diverses se complètent, les unes mentionnant le lieu de réception et les autres le lieu d'envoi.

Que Marathos ait vu arriver une première légation et Tyr une seconde⁷, c'est ce que l'on peut regarder comme certain.

son modèle, ni si, comme l'ont cru certains érudits (Crohn, *De Trogi Pompei apud antiquos auctoritate*, Strasbourg, 1882, et Petersdorff, *Eine neue Hauptquelle der Q. Curtius Rufus*, Hanovre, 1884). Trogue-Pompée a été vraiment utilisé par Quinte-Curce (voir, à ce sujet, Dosson, *Etude sur Quinte-Curce*, 1886, p. 52, 105, 106, et Schwartz, s. v. *Curtius*, dans Pauly-Wissowa, t. IV, 1901, col. 1872, 1883, 1884).

1. « ἔτι δὲ ἐν Μαρράθῳ ὄντος » (II, 14, 1).

2. « ἐν τῇ πολιορκίᾳ τῆς Τύρου » (II, 25, 1).

3. « ad urbem Marathon » (IV, 1, 6).

4. « iisdem fere diebus » (IV, 5, 1).

5. XII, 39, 1.

6. « cum Babyloniam profugisset » (XI, 12, 1).

7. *L'Itinerarium Alexandri*, qui nomme aussi Tyr pour la seconde ambassade. indique pour la première Arad (mss. *Arabium*, corr. *Aradum*). La leçon est fautive. D'ailleurs, la ville continentale, Marathos, appartenait au territoire de la ville insulaire, Arad.

Mais, peu de temps avant la bataille d'Arbèles, c'est-à-dire en septembre 331, alors que l'armée perse et les troupes macédoniennes s'affrontent sur les rives du Tigre, Darius, si l'on en croit Diodore, Quinte-Curce et Justin¹, se résout à une nouvelle démarche. Cette légation tardive, qui aurait été particulièrement émouvante et solennelle, est la seule dont nous entretenne Plutarque². Il la place, lui aussi, après l'expédition d'Égypte, mais, autant du moins que le suggère sa chronologie fantaisiste, un peu plus tôt que ne le font les autres narrateurs des négociations de 331 : ce serait à la suite des grandes fêtes dont Tyr fut le théâtre, lors du retour d'Alexandre en Phénicie, que le souverain achéménide aurait confié à une élite de ses fidèles le soin de conclure un arrangement.

Que la mission des Amis se soit mise en route dans le courant de l'été ou seulement en automne, qu'elle ait joint l'envahisseur au delà ou en deçà de l'Euphrate, au delà ou en deçà du Tigre, il résulte des quatre récits analysés ci-dessus qu'une tradition ancienne, reproduite par eux, connaissait, en dehors des pourparlers de 333 à Marathos et de 332 à Tyr, une légation de 331 dont l'action paraît être exercée en pays assyrien³.

IV. LA QUESTION DE PROTOCOLE

Sur le formulaire employé lors de la première ambassade, Arrien et Quinte-Curce semblent en opposition flagrante⁴. Ce dernier assure que Darius envoya une lettre conçue en termes superbes, où il prenait le titre de roi et ne l'accordait pas au Macédonien⁵. Arrien dit au contraire qu'Alexandre fut invité

1. Diodore, XVII, 54, 2; Quinte-Curce, IV, 11, 1; Justin, XI, 12, 9.

2. *Alex.*, XXIX, 3.

3. Pour Justin, la troisième ambassade perse est congédiée à la veille même de la bataille d'Arbèles: « in posteram aciem parel » (VI, 12, 16); « postera die aciem producunt » (XI, 13, 1). Même indication dans Quinte-Curce: « id quemque habiturum quod proxima lucis adsignatura fortuna est » (IV, 11, 21). Diodore place la scène avant le passage du Tigre par Alexandre (XVII, 55, 1). Sa version, moins dramatique, est plus vraisemblable: Darius, décidé à une suprême tentative, n'a pas dû attendre la dernière heure.

4. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 268, n. 2, signale la divergence sans chercher à la résoudre.

5. [In his litteris] « superbe scriptis, Darius sibi regis titulum, nec eundem Alexandri nomini adscripserat » (IV, 1, 7).

par le Grand-Roi à se comporter vis-à-vis de lui en roi¹. Mais il faut observer que cette désignation, d'ordre sentimental et non juridique, se glisse comme à la dérobée dans le corps de la missive et ne figure pas en tête du document, là où elle aurait toute sa valeur protocolaire. La preuve que l'Argéade, dans la lettre résumée par Arrien, n'était pas traité d'égal à égal par l'Achéménide, c'est qu'Alexandré, en lui répondant, le somme de ne plus députer dorénavant auprès de sa personne sinon comme au roi de l'Asie².

L'attitude prêtée par Quinte-Curce à Darius est pleinement conforme à la vraisemblance historique. De l'aveu même des Grecs, il n'y avait au monde que deux potentats qui fussent en droit de revendiquer le nom de Grands-Rois : Zeus et le souverain de l'Empire perse³. Les princes qui n'appartiennent pas à la lignée achéménide ne sont, aux yeux des successeurs de Cyrus, que de simples vassaux. Dans le conflit qui met aux prises Évagoras et Artaxerxès, le point sur lequel on dispute avec le plus d'acharnement est de savoir si le dynaste de Chypre obéira au monarque perse comme un roi à un roi ou comme un esclave à son maître⁴.

Bien qu'il eût subi deux terribles défaites, l'une, indirectement, au Granique, l'autre, directement, à Issus, Darius ne pouvait renier le dogme politique dont s'inspiraient, de règne en règne, tous les mazdéens de sa maison. Il ne pouvait oublier davantage qu'un des ancêtres d'Alexandre avait été le tributaire de Xerxès et que, depuis le traité d'Antalcidas, le Grand-Roi jouait le rôle d'arbitre à l'égard de cette Grèce dont le fils de Philippe était maintenant le généralissime. Quinte-Curce, lorsqu'il nous dépeint l'orgueil d'une foi dynastique survivant aux désastres, mérite toute créance.

Après l'échec des premières négociations, Darius se résigne à la concession de principe qui, pour un héritier des prétentions à la monarchie universelle, avait le plus de valeur : il

1. « βασιλεὺς παρὰ βασιλέως » (II, 14, 3).

2. « ὡς πρὸς βασιλέα τῆς Ἀσίας » (II, 14, 9).

3. Plutarque, *Thémistocle*, XXVIII, 3.

4. « ὡς δοῦλον δεσπότη — ὡς βασιλέα βασιλεῖ » (Diodore, XV, 8, 3; cf. XV, 9, 2).

modifie son protocole et la lettre portée à Tyr par la seconde ambassade reconnaît formellement au Macédonien le titre de roi¹.

V. LES MOTIFS DE L'INITIATIVE

Ici, chose rare, nos multiples auteurs sont d'accord. Tous expliquent de la même manière l'origine des négociations. Le mobile auquel obéit Darius, quand il fait les premiers pas au-devant d'Alexandre, c'est le désir d'obtenir de lui la délivrance des membres de la famille royale capturés dans la débâcle d'Issus.

On doit croire en effet que les raisons personnelles eurent, sur cette démarche initiale, plus d'influence que les conditions militaires. Darius était loin de se regarder comme définitivement vaincu. Les envahisseurs n'occupaient qu'une mince frange de ses États et il disposait encore des prodigieuses ressources du reste de l'Asie. Mais sa mère, sa femme et ses enfants étaient aux mains du vainqueur. Cruellement inquiet du sort de ses proches, il concentrait sur eux le vif de ses angoisses; car il avait des vertus d'homme privé plus que des qualités de chef d'empire et comme, d'ailleurs, il était le maître absolu, rien ne l'empêchait d'écouter l'obsession sentimentale de préférence à l'intérêt politique.

Alexandre rejeta tout accommodement. En revanche, il prodigua les témoignages de respect aux princesses tombées en son pouvoir. Il leur rendit et leur fit rendre les hommages dus à la majesté royale. La femme de Darius étant morte, il ordonna en son honneur des funérailles dignes de son rang et conformes aux rites perses. Un des eunuques de la défunte reine, Tyriotès², ayant réussi à s'échapper du camp macédonien, apprit à l'époux frappé dans ses plus intimes affections la généreuse conduite de son adversaire. Ému par tant de noblesse d'âme, Darius, bien que deux fois déjà il eût en vain sollicité la paix et se fût consacré tout entier à la guerre³,

1. « litterae tandem ut regi scriptae » (Quinte-Curce, IV, 5, 1).

2. Tiresus, dans Plutarque, *Alex.*, XXX, 1.

3. « pace frustra bis petita, omnia in bellum consilia converterat » (Quinte-Curce, IV, 11, 1).

délégué dix des Parents, choisis parmi les principaux, avec mission de porter des offres nouvelles¹.

Telle est, pour les négociations finales, la version que donne Quinte-Curce. Elle se retrouve en substance dans Justin². Chez Diodore, les délégués du Grand-Roi s'acquittent de leur tâche en remerciant d'abord Alexandre des égards qu'il a eus pour les captifs³, ce qui suppose, comme on l'a justement noté⁴, que l'auteur dont s'est servi notre historien racontait aussi l'anecdote de l'eunuque.

Depuis l'ouverture des pourparlers jusqu'à leur conclusion négative, les motifs qui incitèrent Darius à tenter ses diverses démarches, furent avant tout d'ordre familial.

VI. L'OBJET DES NÉGOCIATIONS

Si le but que poursuivait Darius était d'abord de délivrer les siens, ce ne fut cependant pas le seul. Subsidiairement et par voie de conséquence, le vaincu travailla au rétablissement de la paix, ce qui l'entraîna, d'étape en étape, à élargir de plus en plus le champ de ses concessions.

A Marathos, en dehors de la rançon des captifs, il est question d'un traité d'alliance et d'amitié. Nos différents textes concordent pleinement sur ce point⁵.

A Tyr, pour la première fois, les instructions des envoyés perses admettent un abandon de territoires et tracent une délimitation de frontières. Mais le Grand-Roi n'en reste pas moins attaché au principe de la souveraineté achéménide et l'octroi d'une partie de ses possessions doit s'opérer sous le couvert d'un mariage entre Alexandre et Statira⁶, fille de Darius, laquelle recevra en dot les provinces offertes.

1. « ad novas pacis condiciones ferendas decem legatos, cognatorum principes, misit » (Quinte-Curce, IV, 11, 1).

2. XI, 12, 8.

3. XVII, 54, 2.

4. Pridik, *op. cit.*, p. 44.

5. « φίλων καὶ ἑθνεσθαι φίλος » (Arrien, II, 14, 3); « γενέσθαι φίλος » (Diodore, XVII, 39, 1); « socius amicusque esset » (Quinte-Curce, IV, 1, 9).

6. « Statirae erat nomen » (Quinte-Curce, IV, 5, 1). Elle portait le même nom que sa mère, la reine capturée à Issus; c'est elle qu'Alexandre épousera plus tard aux grandes noces de Suse (voir Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 638, et la note; cf. Pape, *Wörterbuch der griech. Eigennamen*, s. v. Στάτιρα).

A la veille d'Arbèles, outre une extension des pays cédés, d'autres garanties sont mises en avant : le jeune prince Ochus servira d'otage¹; Alexandre, devenu le gendre de Darius, sera élevé au rang d'un fils et associé au gouvernement de l'Empire².

Toute cette progression, d'un colloque à l'autre, se présente d'une façon si simple, si normale, qu'on ne peut guère la révoquer en doute, et c'est un argument de plus pour croire à une triple série de négociations.

VII. LES PROPOSITIONS FAITES

· Essayons de reconstituer la succession des différents chefs de débat entre le milieu de l'automne 333 et la fin de l'été de 331.

Entrevue de Marathos. — De quelles offres étaient porteurs Méniscos et Arsimas, les plénipotentiaires que Darius chargea d'obtenir la délivrance de sa mère, de sa femme et de ses enfants? Arrien borne leur entremise à un projet de traité d'alliance et d'amitié³. Il ne fait mention ni d'une rançon pour les captifs, ni d'un abandon de territoire.

Sur ce dernier point, il s'accorde avec tous nos auteurs, Diodore excepté. Mais nous avons déjà observé que le chapitre 39, où Diodore relate le début des négociations, contient en réalité deux parties, dont l'une est une allusion rapide à la première ambassade et dont l'autre se confond avec le paragraphe 1 du chapitre 54, qui vise la seconde légation⁴. L'éventualité d'une cession de provinces n'a été abordée que lors du colloque de Tyr.

En ce qui touche la rançon des prisonniers, Arrien est le seul à garder le silence. Quinte-Curce dit qu'Alexandre fut sollicité de recevoir, en échange des captifs, autant d'argent que la Macédoine entière pouvait en contenir⁵. Nous ne savons pas si Darius s'est effectivement exprimé avec cette emphase

1. Quinte-Curce, IV, 11, 6.

2. Diodore, XVII, 54, 2.

3. II, 14, 3.

4. Voir plus haut, p. 27.

5. « accepta pecunia, quantamcumque tota Macedonia caperet » (IV, 1, 8).

orientale; mais qu'il y ait là, ou un poncif de magnificence iranienne, ou un ajouté de rhétorique latine, le fait réel subsiste sous la forme grandiloquente. Diodore confirme que le Grand-Roi promit des sommes immenses¹. Justin répète la même chose². *L'Itinerarium Alexandri* indique un chiffre de 10.000 talents³, qui répondrait bien à cette idée de masse, s'il n'était emprunté aux tractations suivantes.

Ainsi, deux articles essentiels limitent et caractérisent les propositions de Marathos : une rançon pécuniaire, un traité d'alliance et d'amitié.

Colloque de Tyr. — Dans la deuxième négociation, outre les offres d'argent et d'alliance, qui sont reprises, deux nouvelles clauses apparaissent : celle d'un partage de l'Empire, celle d'un mariage entre Alexandre et une fille de Darius.

Pour la rançon, il est vraisemblable que la seconde ambassade a enchéri sur la première. D'après Arrien, qui cette fois nous renseigne à ce sujet, tandis que Quinte-Curce et Justin se taisent à leur tour, la somme proposée s'élevait à 10.000 talents⁴. En ce cas, il faudrait reporter du compte de Tyr à celui de Marathos les 2.000 talents dont parle Diodore concurremment avec les clauses territoriales ressortissant à la deuxième ambassade⁵.

Mais, comme nous le verrons⁶, il y a de fortes chances pour que les données d'Arrien, bien que formellement assignées à la période des pourparlers de Tyr, datent en réalité de l'époque ultérieure, celle d'avant Arbèles : par exemple, le différend avec Parménion, qui sera étudié plus loin⁷, s'explique très mal si on ne le place pas au moment où les troupes macédoniennes ont franchi l'Euphrate et où leur chef, tournant le dos au littoral méditerranéen, s'oriente audacieusement vers la

1. « χρημάτων πλεῖθος » (XVII, 39, 1).

2. « magnam pecuniam » (XI, 12, 1).

3. Ch. XXXIX.

4. II, 25, 1. L'Anonyme de Jérusalem double le chiffre : « δισμύρια τάλαντα » (Rev. Et. gr., t. V, 1892, p. 321, § 35; cf. p. 310).

5. XVII, 54, 1.

6. Ci-dessous, p. 35, 36.

7. P. 42.

Haute Asie. Le chiffre de 10.000 talents, la cession de la zone cis-euphratique et l'avis de Parménion au sujet de ces offres forment, chez Arrien, un ensemble inséparable, qui, ne pouvant être casé en 332, doit être affecté en bloc à l'année qui suit.

Il ne nous reste donc, comme somme applicable aux négociations de Tyr, que les 2.000 talents indiqués par Diodore.

Relativement au partage de l'Empire, les divergences de nos textes recommencent; selon Quinte-Curce, le pays dont, à Tyr, les envoyés perses font l'abandon, c'est la région comprise entre l'Hellespont et l'Halys¹. Même indication chez Diodore². Arrien au contraire étend de la mer Égée à l'Euphrate l'aire des territoires cédés³. Mais, à la date qu'il indique, alors qu'Alexandre se trouvait arrêté par le long et terrible siège de la ville phénicienne, il est peu concevable que Darius ait spontanément offert comme frontière un fleuve où n'était pas encore parvenu le conquérant. La substitution de la ligne de l'Euphrate à celle de l'Halys prouve que l'ambassade dont Arrien relate ici les actes est, non la seconde, mais la troisième.

Dans sa réponse au Grand-Roi, telle que la rapporte Quinte-Curce, Alexandre observe ironiquement que son adversaire promet ce qui ne lui appartient plus « et qu'après avoir tout perdu il avait bonne grâce de vouloir entrer en partage⁴ ». En 332, ce mot, quand il s'agit de l'Halys, a sa pleine valeur. Appliqué à l'Euphrate, durant la campagne de Phénicie, il n'est plus qu'un non-sens.

Remarquons enfin que l'expression « contrée en deçà de l'Halys » n'est qu'une variante de cette autre, dont se sert Isocrate : « ce qu'on appelle l'Asie, de la Cilicie à Sinope⁵ ». Or, la Petite Asie, c'était l'antique royaume de Crésus, le pays que, dans la Grèce du temps de Philippe, les politiques regardaient comme devant être séparé du monde barbare et rattaché

1. « omnem regionem inter Hellespontum et Halyn amnem sitam » (IV, 5, 1).

2. XVII, 39, 1 et XVII, 54, 1. Cf. l'Anonyme de Jérusalem : « τὴν ἐντὸς Ἄλυσος ποταμοῦ γῆν πᾶσαν » (*Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 321, § 35).

3. « χώραν πᾶσαν τὴν ἐντὸς Εὐφράτου ποτάμου ἔσται ἐπὶ θάλασσαν τὴν Ἑλληνικὴν » (II, 25, 1).

4. Traduction Vaugelas; texte : « aliena promittere; quod totum amiserit, velle partiri » (IV, 5, 7). Cf. Justin, XI, 12, 4 : « sua sibi dari ».

5. « τὴν Ἀσίαν ὡς λέγουσὶ τινες, ἀπὸ Κιλικίας μέχρι Σινώπης » (*Phil.*, 120).

à l'hellénisme. Les souverains de Suse n'ignoraient pas les projets d'annexion qui s'étaient agités dans l'entourage du fondateur de la Ligue corinthienne. Il est donc tout naturel que Darius, cherchant à gagner Alexandre, ait repris, comme base de discussion, un ancien article du programme macédonien et voulu endiguer les ambitions du fils en les circonscrivant dans un des plus notoires desseins du père¹.

On peut conclure de ces divers motifs que l'abandon de territoires envisagé à Tyr ne fut pas le vaste démembrement dont parle Arrien, démembrement qui eût consommé d'un coup le recul de l'Empire achéménide jusqu'à la Mésopotamie, mais une cession de moindre étendue, fondée sur un précédent historique et qui n'enlevait pas radicalement aux maîtres de la Haute Asie les communications indispensables avec la Méditerranée. Tout plaide ici en faveur de la version adoptée par Diodore et Quinte-Curce.

Arrivons à la question du mariage. On ne saurait douter qu'elle ait été posée à Tyr. Elle marche de pair avec celle du partage territorial, dont elle forme le corollaire. Quinte-Curce atteste que Darius, en accordant sa fille, lui constituait en dot les provinces détachées de l'Empire². Le dogme de la souveraineté achéménide exigeait que tout le pays abandonné par le Grand-Roi demeurât fictivement, d'une manière indirecte, sous la mouvance perse.

En résumé, la conférence de Tyr eut un quadruple objet :

- 1° La délivrance de la famille royale, moyennant une rançon plus forte qu'à Marathos (2.000 talents?);
- 2° La cession de la contrée en deçà de l'Halys (Petite Asie);
- 3° Le mariage d'Alexandre avec la fille de Darius, Statira, qui recevrait en dot les territoires octroyés à son époux;
- 4° La conclusion d'un traité d'alliance et d'amitié.

Deux de ces propositions, le partage et le mariage, qu'on

1. Les termes qu'on trouve dans Quinte-Curce, à propos de cette offre : « Halyn amnem, qui Lydiam terminat » (IV, 11, 5), montrent bien que ce qui avait été la monarchie mermnade demeurait une division courante de la géographie historique et qu'en octroyant cet ensemble le roi de Perse visait un des thèmes de la diplomatie contemporaine.

2. « dotem fore » (IV, 5, 1). Cf. l'Anonyme de Jérusalem : « ἐμπροίχια » (*Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 321, § 35).

n'avait point vu figurer au rôle de la première ambassade, marquaient les concessions nouvelles faites par le vaincu à la cause de la paix.

Négociations finales. — Un an environ plus tard, la solennelle ambassade, composée de dix des Parents, c'est-à-dire des plus hauts personnages du Conseil royal, revenait à la charge et tentait la chance suprême. Aux conditions précédemment accordées s'ajoutaient des avantages dont il n'avait pas été question encore.

La première clause amendée était celle de la rançon. Quinte-Curce, ainsi que Justin, en fixe le montant à 30.000 talents d'or¹. Si ce chiffre était authentique, on serait amené à reprendre l'hypothèse, déjà envisagée plus haut², que l'offre de 2.000 talents dont Diodore accompagne la cession de la frontière de l'Halys remonte aux pourparlers de Marathos et l'on maintiendrait à l'actif du colloque de Tyr les 10.000 talents d'Arrien. On obtiendrait ainsi une progression séduisante : 2.000 talents pour la première ambassade, 10.000 pour la seconde, 30.000 pour la troisième³.

Mais des objections se présentent. L'offre des 2.000 talents et celle de la ligne de l'Halys faisaient bloc sans doute dans l'ouvrage auquel a puisé Diodore. On ne peut guère, sans se livrer à d'artificielles combinaisons de marqueterie, les séparer l'une de l'autre, utiliser la première à l'automne de 333 et la seconde durant l'été de 332.

De même, chez Arrien, l'offre des 10 000 talents et celle de la ligne de l'Euphrate vont ensemble. Si nous avons de bonnes raisons de croire qu'il faut en reculer la date, rien ne nous autorise à les disjoindre, à placer la clause territoriale avant Arbèles, tandis que la clause financière ressortirait à la conférence de Tyr.

1. « XXX millia talentum auri » (Quinte-Curce, IV, 11, 6); « XXX millia talentum » (Justin, XI, 12, 10).

2. P. 34.

3. Ce dernier chiffre n'est nullement disproportionné aux énormes réserves accumulées dans les trésors royaux : les Macédoniens enlevèrent, rien qu'à Persépolis, 120.000 talents (Diodore, XVII, 7, 1; Quinte-Curce, V, 6, 9) et à Suse 40.000 (Plutarque, *Alex.*, XXXVI).

En outre, Plutarque, qui mentionne aussi le chiffre de 10.000 talents, conjointement avec l'abandon des pays en deçà de l'Euphrate¹, rapporte cette double proposition à la période du second séjour d'Alexandre en Syrie, autrement dit au courant de l'année 331.

Enfin, si Diodore, pour les négociations qui précèdent Arbèles, n'inscrit que 3.000 talents², on observera que la source dont il use et qui lui est commune avec l'auteur des *Apophthegmes*³, donnait le nombre de 10.000, seule évaluation correcte, qu'il faut rétablir au lieu et place des 3.000 talents précités⁴.

Il semble donc avéré que le chiffre de 10.000 indique aussi bien le minimum que le maximum de la rançon⁵. Quinte-Curce et Justin, soit d'eux-mêmes, soit à l'exemple de leurs inspirateurs, ont transplanté dans l'arithmétique les amplifications de la rhétorique.

Le second article remanié concernait le partage de l'Empire. A la ligne frontière de l'Halys Darius substituait celle de l'Euphrate⁶. Comme précédemment, la cession de territoires se liait à un projet de mariage : Alexandre épouserait la fille de Darius, qui lui assignait en dot les provinces situées entre le fleuve assyrien et l'Hellespont⁷. La princesse visée ici, dont Quinte-Curce ne donne pas le nom cette fois, était évidemment la même que celle dont il avait été question à Tyr, c'est-à-dire Statira. Elle ne se trouvait pas au nombre des captives⁸. Elle

1. *Alex.*, XXIX, 3.

2. XVII, 54, 2.

3. Plutarque, *Apophth. Alex.*, XI.

4. C'est ce qu'a très bien démontré Pridik, *op. cit.*, p. 45.

5. On le retrouve dans l'*Itinerarium Alexandri*, ch. XLIII. Celui de 100.000, donné par Valère-Maxime (VI, 4, 3) n'est qu'une corruption du précédent (cf. Pridik, *op. cit.*, p. 54).

6. « *ζώραν πᾶσαν τὴν ἐντὸς Εὐφράτου* » (Arrien, II, 25, 1); « *τὴν ἐντὸς Εὐφράτου ζώραν* » (Diodore, XVII, 54, 2); « *τὴν ἐντὸς Εὐφράτου πᾶσαν* » (Plutarque, *Alex.*, XXIX, 3); « *inter Hellespontum et Euphraten* » (Quinte-Curce, IV, 11, 5); « *usque flumen Euphraten* » (Justin, XI, 12, 10); « *limes Euphratis* » (*Itinerarium Alexandri*, ch. XLIII).

7. « *in dotem filiae* » (Quinte-Curce, IV, 11, 5). Arrien (II, 25, 1), dans sa brève et sèche analyse, fait suivre la clause territoriale de la clause matrimoniale sans noter le rapport qui les unit. Mais il est coutumier de ces mentions sporadiques et disloquées.

8. C'est ce qui résulte des mots prononcés par le chef de l'ambassade : « *quam tibi tradit* », opposés aux « *duas virgines filias* », dont le père sollicite la délivrance (Quinte-Curce, IV, 11, 6). Cf. Diodore, XVII, 54, 2 : « *τὴν ἑτέραν τῶν ἐαυτοῦ θυγατέρων* » et Justin, XI, 12, 10 : « *alteram filiam* ».

était sans doute plus âgée que ses deux sœurs prisonnières, nubile, et à l'abri dans une des résidences royales¹.

Le traité d'alliance et d'amitié, proposé dès les premières négociations, reparut aux dernières². Mais on l'entourait de garanties nouvelles : Alexandre garderait comme otage le prince royal Ochus, qu'il avait en son pouvoir³, et, prenant lui-même le rang d'un fils, il serait associé à Darius dans le gouvernement de tout l'Empire⁴.

De ce que Diodore est le seul à relater cette dévolution partielle que le Grand-Roi fait de son autorité suprême en faveur d'un adversaire des Perses, faut-il la regarder comme une invention de quelque arrangeur suspect, Callisthène ou Clitarque? Je ne le pense pas. Un terme qui revient sans cesse dans les textes relatifs à ce grand débat diplomatique est celui de φίλος, de φίλις, et l'on sait le rôle de premier plan que jouaient les Amis à la tête de la hiérarchie administrative dans les cours orientales. Comme gendre de Darius, Alexandre sera le protagoniste non seulement des Amis, mais des Parents, et rien n'était plus conforme au droit achéménide que de lui offrir une association à la souveraineté. Quelques années auparavant, Mentor le Rhodien, bien qu'étranger lui aussi, avait été une manière de vice-roi au titre militaire, pendant que l'Égyptien Bagoas exerçait la vice-royauté civile. C'était un ajustement des deux plus hautes charges de la monarchie perse, la charge de caranos et celle de chiliarque, que l'on opérait au bénéfice du Macédonien.

VIII. LES ÉPISODES MARQUANTS

L'histoire des négociations entre Darius et Alexandre devait être étudiée d'abord dans ses grandes lignes. Mais elle renferme d'importantes annexes, qui se placent en marge des faits principaux et dont nous allons maintenant aborder

1. Cf. plus haut, p. 32, n. 6.

2. Arrien, II, 25, 1; Diodore, XVII, 54, 2; Plutarque, *Alex.*, XXIX, 3.

3. Quinte-Curce, IV, 11, 6.

4. Diodore, XVII, 54, 2 : « γενόμενον γαμβρὸν καὶ τῆν υἱοῦ λαβόντα καθάπερ κοινὸν γενέσθαι τῆς ὅλης βασιλείας ».

l'examen. Ces épisodes sont au nombre de quatre : la lettre supposée, le roman de l'eunuque, le dialogue avec Parménion, l'apologue des deux soleils.

1. Quand le vainqueur d'Issus reçut le message où lui était cédé le pays en deçà de l'Halys, il réunit ses Amis en Conseil; mais, raconte Diodore, « au lieu de leur montrer l'original, il écrivit lui-même une lettre supposée dans laquelle il n'avait mis que ce qui convenait à ses plans et ce fut celle-ci que le roi communiqua à ses conseillers¹ ». Nul autre que notre compilateur ne mentionne cet incident extraordinaire. Y peut-on découvrir une parcelle de vérité?

Il est manifeste qu'Alexandre, à l'inverse de Philippe, s'était assigné comme but de guerre, non plus la simple annexion de la Petite Asie, mais la conquête entière de l'Orient. Toute sa vie, il fut en lutte avec ses lieutenants et ses soldats pour les convertir à ses ambitions démesurées. Or, voici qu'en 332 une ambassade perse lui transmettait des offres de nature à combler les vœux de la Ligue corinthienne. Craignait-il, s'il les rejetait ouvertement, de soulever l'opposition des partisans de la politique de son père? Je ne vois de plausible que cette hypothèse. Mais de pareils ménagements se concilient mal avec l'intraitable énergie de l'impétueux descendant d'Achille et quelques mois plus tard, à propos de conditions beaucoup plus avantageuses encore, il n'hésitera pas à heurter de front Parménion.

Somme toute, l'historiette de la lettre supposée reste invraisemblable. Elle relève du domaine de la fiction. Par qui et pourquoi a-t-elle été imaginée? Il me paraît sage de ne pas se mettre ici en frais d'inutiles et inopérantes conjectures².

2. L'aventure de l'eunuque s'échappant du camp macédonien et dépeignant à Darius avec quelle admirable vertu la beauté de sa femme a été respectée par la jeunesse du vainqueur forme un des plus brillants tableaux de Quinte-Curce³.

1. XVII, 39, 2.

2. Pridik, *op. cit.*, p. 43, a tenté une explication, mais compliquée et subtile, qu'on ne saurait guère retenir.

3. IV, 10, 25 sqq.

Elle y est pathétiquement combinée avec la mort de la reine et la célébration de ses funérailles par Alexandre. Elle y apparaît comme la cause déterminante qui motive la reprise des négociations et l'envoi de la mission des Dix.

Arrien et Plutarque n'ignorent pas l'anecdote; mais ils ne la fixent pas à la même date et ne lui attribuent pas la même portée. Ils la placent, le premier, un peu après la bataille d'Issus¹, c'est-à-dire vers la fin de 333, le second, après le refus des offres relatives à la ligne de l'Euphrate², c'est-à-dire, si nous avons bien établi la chronologie des faits, un an et demi environ plus tard, et ni l'un ni l'autre ne signale le moindre rapport entre elle et la marche des négociations.

Il n'est donc pas douteux que, sur le thème réel de la clémence d'Alexandre à l'égard des captifs, Quinte-Curce, ou l'auteur dont il s'inspire, a brodé d'une façon romanesque en vue d'augmenter l'intérêt.

Quant à Justin, il double l'invraisemblance par l'ineptie. Il rapporte, d'accord avec Plutarque, que la femme de Darius mourut en couches³; mais il retarde l'accident dont elle est victime jusqu'à la campagne de Mésopotamie, soit presque deux ans après la séparation des époux. Même la grossesse de Gargamelle ne se prolongeait que « jusques a l'unziesme mois »⁴.

L'épisode de l'eunuque a particulièrement excité l'imagination des conteurs de fables, qui lui ont agrégé tout ce qui leur semblait propre à émouvoir et qui, pour rehausser les effets de scène, ont modifié l'ordre des événements⁵.

Que vaut, dans ces conditions, la prière que Darius adresse aux dieux protecteurs de sa patrie, pour que, si l'Asie lui échappe, elle ne tombe pas en d'autres mains que celles d'un

1. IV, 20, 1.

2. *Alex.*, XXX.

3. « ex collisione abiecti partus » (XI, 12, 5); « ἀποθανούσης ἐν ὤδισι » (Plutarque, *Alex.*, XXX, 1).

4. Faut-il faire remonter jusqu'à Trogue-Pompée l'absurdité de son abrégiateur? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. La bévue se retrouve dans Plutarque.

5. Pour Diodore (XVII, 54, 7), comme pour Plutarque (*Alex.*, XXX), la mort de la reine a suivi la dernière ambassade, au lieu de l'avoir précédée, ainsi que le veut Quinte-Curce.

si juste ennemi et si généreux vainqueur¹? Elle semble avoir été tenue pour authentique. Plutarque, à l'instar de Quinte-Curce, la reproduit : « S'il faut que les vicissitudes des choses humaines mettent fin à l'Empire des Perses, ne souffrez pas qu'un autre qu'Alexandre soit assis sur le trône de Cyrus². » Chez Arrien, l'invocation se retrouve, avec cette nuance que Zeus, — entendons Mithra, — en est l'objet : « Si je dois cesser d'être le roi de l'Asie, ne transfère ma domination qu'au seul Alexandre³. »

Cette sorte d'investiture dont le dernier des Achéménides revêt le généralissime de la Ligue corinthienne, cadre tout à fait avec la mystique de Callisthène : aussi a-t-on supposé que la tradition dérivait de lui⁴. Mais s'il l'a propagée, elle a dû être également recueillie par des autorités plus sérieuses, puisqu'elle figure dans l'ouvrage qui n'admet, en dehors de Ptolémée et Aristobule, que des mentions dignes de foi⁵.

3. Le dialogue entre Alexandre et Parménion est, parmi les épisodes marquants des négociations, celui qui fut le plus populaire. Tous nos auteurs, à l'exception du seul Justin, le rapportent, et ils s'accordent à le placer lors de la grande délibération où fut examinée l'offre de cession de l'Asie cis-euphratique. Le vainqueur des Perses ayant invité les membres du Conseil à émettre leur avis sur les propositions de Darius : « Je les accepterais », déclara Parménion, « si j'étais Alexandre ». — « Et moi aussi », répliqua le roi, « si j'étais Parménion⁶. »

Quinte-Curce, tout en parant son récit de considérations morales dont nous font grâce Diodore, Plutarque et Arrien, n'en prête pas moins à l'illustre vétéran des entreprises macé-

1. « ne quis Asiae rex sit, quam iste tam iustus hostis, tam misericors victor » (Quinte-Curce, IV, 10, 34).

2. *Alex.*, XXX, 5. Cf. *de Alex. virt.*, II, 6.

3. IV, 20, 3.

4. Cf. Pridik, *op. cit.*, p. 51.

5. Arrien, dans ce passage, puise aux λεγομένων. Son récit débute par les mots : « λόγος κατέχευε ».

6. Diodore, XVII, 54, 5; Plutarque, *Alex.*, XXIX, 3, et *Apophth. Alex.*, XI; Arrien, II, 25, 2; Quinte-Curce, IV, 11, 14. Cf. Valère-Maxime, VI, 4, 3; *Itinerarium Alexandri*, XLIV; Pseudo-Callisthène, II, 17.

doniennes un langage extrêmement remarquable : « Alexandre, sans plus tirer l'épée, devenait, par traité, maître d'un royaume opulent. Aucun homme n'avait possédé encore, entre l'Ister et l'Euphrate, des terres si vastes et si éloignées les unes des autres. C'était le moment de tourner les yeux vers la Macédoine, plutôt que du côté de Bactres et des Indes¹. »

L'aimable conteur ne cède plus ici à l'attrait de la rhétorique. Il s'exprime en historien. La politique dont Parménion se fait l'interprète, en cette circonstance mémorable, oppose, avec une vérité saisissante, le programme des ambitions circonscrites de Philippe à la doctrine des conquêtes illimitées d'Alexandre.

4. Ce système d'un Empire universel avec un maître unique nous est présenté sous la forme d'un apologue que mentionnent Diodore, Plutarque et Justin : « De même que deux soleils troubleraient l'ordre et l'harmonie du monde, de même deux rois ne pourraient, sans amener des bouleversements et des révolutions, tenir à la fois le spectre de la terre². »

Voltaire s'est fort égayé de la comparaison. Il rapproche ce langage de celui que Scarron prête au fou de Charles-Quint et conclut : « Alexandre était-il donc un don Japhet d'Arménie³? » Mais trop d'esprit nuit au sens historique. Résistons à l'attrait d'un bon mot et tâchons de comprendre. Nous sommes après l'expédition d'Égypte. Le Macédonien vient d'être assimilé, suivant le mode pharaonique⁴, à Râ, qui est le

1. « Opimum regnum occupari posse conditione, non bello : nec quemquam alium inter Istrum et Euphraten possedissee terras ingenti spatio intervalloque discretas. Macedoniam quoque potius respiceret quam Bactra et Indos intueretur » (IV, 11, 13).

2. « οὐθ' ὁ κόσμος δυοῖν ἡλίων ὄντων τηρῆσαι δύναται τὴν ἰδίαν διακόσμησίν τε καὶ τάξιν, οὐθ' ἡ οἰκουμένη δύο βασιλείων ἐχόντων τὴν ἡγεμονίαν ἀταράχως καὶ ἀστασιάστως διαμένειν ἂν δύναίτο » (Diodore, XVII, 54, 5) ; « μήτε τὴν γῆν ἡλίου δύο, μήτε τὴν Ἀσίαν δύο βασιλεῖς ὑπομένειν » (Plutarque, *Apophyl. Alex.*, XI) ; « neque mundum posse duobus solibus regi, neque orbem summa duo regna salvo statu terrarum habere » (Justin, XI, 12, 15).

3. *Le Pyrrhonisme de l'Histoire*, ch. IX, éd. Louis Moland, chez Garnier, t. XXVII, p. 251. Cf. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, p. 290.

4. Voir Maspero, *Comment Alexandre devint dieu en Égypte*, dans l'*Annuaire de l'École des Hautes-Études (sciences historiques et philologiques)*, 1897, p. 1-30.

Soleil¹. En quittant la vallée du Nil, il reste tout imprégné de la théologie solaire. C'est là, je crois, ce qui nous explique sa réponse. Comme il appartient à la famille solaire², son père divin a « rassemblé sous ses sandales tous les domaines, tous les pays étrangers³ », et c'est ainsi que l'héritier des Pharaons prélude à ce rôle de maître du monde (κοσμοκράτωρ, δεσπότης κόσμου) dont les hymnes orphiques investirent Hélios⁴.

Qu'Alexandre, en 331, ne se soit point enfermé dans les revendications panhelléniques de l'École d'Isocrate et que, dépassant les objectifs visés par la diète fédérale de Corinthe, il ait prétendu à la monarchie universelle⁵, je n'aperçois là rien d'inadmissible à cette date. Le prêtre d'Ammon a rendu l'oracle en vertu duquel celui que le dieu du sanctuaire s'est donné pour fils doit régner sur tous les hommes⁶. L'apologue des deux soleils nous offre une synthèse imagée du rêve politique et religieux dont le royal pèlerin de l'oasis libyque avait été demander à Zeus la sanction céleste⁷.

IX. LES ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES

Comme toutes les discussions diplomatiques, celles qui se déroulèrent après la bataille d'Issus firent état des événements antérieurs. Darius, dans la lettre confiée par lui à la première ambassade, trace, des relations de la Perse avec la Macédoine, un tableau destiné à établir que celle-ci est responsable du conflit actuel ; Philippe, tout d'abord, avait été l'ami et l'allié d'Artaxerxès ; puis, à l'avènement d'Arsès, il avait ouvert les

1. A. Erman, *La Religion égyptienne*, 1907, p. 19.

2. Maspero, *op. cit.*, p. 23.

3. Akmar, *La Siècle du songe*, dans le *Sphinx*, t. XXI, 1924, p. 71.

4. *Orphica*, éd. Abel, *Hymne VIII*, 11 et 16. Cf. Rapp, dans le *Lexikon* de Roscher,

s. v. *Helios*, col. 2024.

5. « περί τῆς τῶν ἄλλων μοναρχίας » (Diodore, XVII, 54, 6).

6. Diodore, XVII, 51, 2 ; Plutarque, *Alex.*, XXVIII, 3 ; Quinte-Curce, IV, 7, 26 ;

Justin, XI, 11, 10.

7. Pour W. W. Tarn (*Journ. hell. Stud.*, t. XLI, 1921, p. 1-17), l'idée de la domination mondiale d'Alexandre n'a pas de valeur historique : c'est un mythe inventé par les fabricants de romans. Cette théorie nous montre, par un exemple typique, comment, avec une science méritoire, on peut, à force d'analyses, perdre complètement de vue les évidences culminantes d'un sujet. Quels sont les chefs des grands peuples de l'Antiquité qui n'ont pas nourri de semblables ambitions ?

hostilités contre ce prince, sans que rien, de la part du Grand-Roi, y eût donné prétexte. A son tour, Alexandre, quand lui, Darius, fut monté sur le trône, bien loin d'envoyer à Suse des ambassadeurs pour affermir l'ancien pacte d'alliance et d'amitié, avait envahi l'Asie et causé nombre de maux aux Perses, obligeant ainsi leur souverain à combattre pour la défense de son pays et de son Empire¹.

A ces griefs émanés de la dynastie achéménide, le stratège-autocrate de la Ligue corinthienne oppose ceux des peuples dont il est le vengeur et le chef : jadis, invasion de la Macédoine et de la Grèce par les ancêtres de l'accusateur ; plus récemment, appui donné par Ochus aux Périnthiens contre Philippe, avec envoi de forces militaires en Thrace, donc, agression à main armée et violation de territoire ; puis, quand Darius, d'accord avec Bagoas, eut massacré Arsès et usurpé le trône, assassinat de Philippe à son instigation, comme le monarque illégal et criminel l'a déclaré dans une lettre publique ; enfin, pour rompre la paix donnée par Alexandre aux Hellènes et pousser à la défection ses alliés, intrigues de toutes sortes en Grèce, missives, émissaires, distributions de sommes d'argent, qu'aucun État n'a du reste acceptées, à l'exception des Lacédémoniens².

Ces deux lettres royales, telles qu'Arrien nous les a conservées, doivent être tenues pour authentiques. Elles gardent la vivante empreinte du monde contemporain. Celle d'Alexandre, en particulier, renferme toutes les garanties, de fond et de forme, qui décèlent un document sûr. Tandis que Darius, fidèle au protocole achéménide, donne le nom d'Artaxerxès à son deuxième prédécesseur, c'est l'appellation d'Ochus qu'emploie l'adversaire, et cette divergence même, comme l'a noté Droysen³, atteste la valeur politique du texte. Autre expression significative : « La Macédoine et le reste de l'Hellade⁴ ». Il y a là un rapprochement de termes qui provient en droite ligne du régime de l'Union corinthienne. Parmi les faits que cite

1. Arrien, II, 14, 2.

2. Arrien, II, 14, 4-6.

3. *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 268, n. 1.

4. Arrien, II, 14, 4.

Alexandre, les uns, comme l'intervention des Perses au siège de Périnthe, se trouvent confirmés ailleurs¹, les autres, comme la participation du Grand-Roi à l'assassinat de Philippe, ne sont relatés qu'ici et révèlent une caution indépendante.

On en conclura que la lettre du vainqueur d'Issus n'a pu être écrite que par lui, tellement elle témoigne d'une connaissance personnelle des choses, tellement elle reflète d'une façon intime les idées et le caractère de celui à qui elle est attribuée². Nous sommes en présence d'une pièce officielle, empruntée par le premier historien qui l'utilisa, soit aux archives de la Macédoine, soit à celles de la Perse³.

X. LES RÉPONSES D'ALEXANDRE

Darius, lors de ses premières ouvertures diplomatiques, avait posé indirectement une question essentielle : celle du titre royal. Ici, tout de suite, Alexandre va droit au fond des choses, et ses conclusions, qu'on relève chez Arrien, répondent, avec une vigueur et une netteté complètes, aux prémisses indiquées par Quinte-Curce. La délivrance des captifs n'est qu'un point secondaire. Que le vaincu se rende en personne au camp du vainqueur, ou, s'il le préfère, qu'il envoie une délégation des Amis pour recevoir toutes les garanties convenables⁴ : il obtiendra ce qu'il désire ; il rentrera en possession des siens ; il sera écouté dans ses autres requêtes. Mais Alexandre, par la volonté des dieux, est le maître de l'Empire

1. Diodore, XVI, 75, 1.

2. La rédaction de Quinte-Curce (IV, 1, 8 sq.) s'écarte de celle d'Arrien : elle détaille le passage relatif aux guerres médiques ; elle reproduit l'accusation de complicité dans l'assassinat de Philippe, mais laisse de côté l'affaire de Périnthe ; en revanche, elle contient un reproche nouveau, celui d'avoir cherché à soudoyer, moyennant une somme de 1.000 talents, un meurtrier qui frapperait Alexandre. Suivant sa coutume, le conteur latin n'a retenu que ce qui se prête à l'effusion de pensées morales. Cela ne veut pas dire qu'il ait tiré son récit d'une autre source que l'écrivain grec.

3. Sur cette double question de provenance et d'authenticité, j'abonde dans le sens de Pridik (*op. cit.*, p. 55-56). Les doutes élevés par Beloch (*Griech. Geschichte*, t. II, p. 640, n. 1) ne se fondent pas sur des raisons convaincantes et Kaerst (*Geschichte des Hellenismus*, t. I, 2^e éd., p. 374-375, n. 1) leur objecte les nouveaux éléments de comparaison et de concordance que procure Didyme (Cf. Didyme, 10, 54 sq. et Arrien, II, 14, 5).

4. « πέμπει τινάς τῶν φίλων τὰ πιστὰ λεγόμενα » (Arrien, II, 14, 8) ; « dabimus fidem impune venturum » (Quinte-Curce, IV, 1, 14).

perse : en fait, puisqu'il occupe le pays¹; dans l'opinion, puisqu'il a maintenant à ses côtés une foule d'anciens défenseurs de la cause adverse qui sont venus réclamer sa protection et obéissent volontairement à ses ordres²; en droit, car la victoire fait de lui le dominateur de l'Asie entière et il exige qu'on le salue comme tel³. De nouvelles ambassades ne trouveront accès auprès de lui que si elles lui sont adressées en cette qualité de roi d'Asie⁴. Les deux belligérants ne sauraient être placés sur un pied d'égalité : l'un commande et l'autre doit recourir à lui comme au dispensateur suprême⁵, faute de quoi il serait traité en coupable de lèse-majesté⁶. La possession de la souveraineté, voilà le débat capital qu'Alexandre, au cas où Darius ne se rallierait pas à ses vues⁷, tranchera par les armes.

L'ancienne controverse de Chypre, quand il s'agissait de savoir si Évagoras obéirait à Artaxerxès comme un roi à un roi ou comme un esclave à son maître, renaissait en des circonstances autrement dramatiques, sur un théâtre autrement vaste, dans des proportions autrement grandioses. On assistait à un brusque retournement du principe fondamental de la monarchie perse. Il y avait conversion et absorption du vieux droit dynastique des conquérants iraniens par le conquérant macédonien. L'orgueil argéade supplantait la superbe achéménide. Darius, qui, en ouvrant les négociations, regardait la dignité royale comme la propriété exclusive des héritiers de Cyrus, n'était plus toléré qu'à titre de vassal d'Alexandre.

Telle fut la réponse que l'un des Amis, Thersippe, eut mandat

1. « τὴν χώραν ἔχω, τῶν θεῶν μοι δόντων » (Arrien, II, 14, 7); « diis pro meliore stantibus causa, magnam partem Asiae in ditionem redegi meam » (Quinte-Curce, IV, 1, 13).

2. « ἐκόντες ξυστρατεύονται μετ' ἐμοῦ » (Arrien, II, 14, 7).

3. « Ἰς οὖν ἐμοῦ τῆς Ἀσίας ἀπάσης κυρίου ὄντος ἔχε πρὸς ἐμέ » (Arrien, II, 14, 8).

4. « ὅταν πέμπης παρ' ἐμέ, ὡς πρὸς βασιλέα τῆς Ἀσίας πέμπε » (Arrien, II, 14, 9).

5. « μηδὲ ἅ ἐξ ἔσου ἐπίσταλλε, ἀλλ' ὡς κυρίῳ ὄντι πάντων τῶν σῶν πράξε εἴ του δέη » (Arrien, II, 14, 9).

6. « ἐγὼ βουλεύσομαι περὶ σοῦ ὡς ἀδικούντος » (Arrien, II, 14, 9); « memento non solum regi te, sed etiam tuo scribere » (Quinte-Curce, IV, 1, 14); « regnum omne petit » (Justin, XI, 12, 2).

7. « εἰ δ' ἀντιλέγεις περὶ τῆς βασιλείας » (Arrien, II, 14, 9).

de remettre¹. Il accompagna les messagers perses, qui retournaient vers leur maître. Ses instructions lui prescrivaient de n'engager, sur aucun point, de tractations verbales avec le destinataire de la lettre². Le jeune roi victorieux n'entendait point que l'on discutât sur la légitimité de ses prétentions à la monarchie asiatique.

Pas plus que les offres de Marathos, celles de Tyr ne modifièrent les dispositions d'Alexandre. Ces offres nouvelles, on l'a vu³, comprenaient une rançon pour les prisonniers, la cession des contrées en deçà de l'Halys, la main d'une princesse royale. Voici, d'après Quinte-Curce, ce qui, dans cette seconde entrevue, fut répondu aux plénipotentiaires : « Darius promettait ce qui ne lui appartenait plus. Il accordait en dot la Lydie, l'Ionie, l'Éolide, les côtes de l'Hellespont : mais toutes ces provinces étaient déjà le gain de la victoire. D'ailleurs, en traversant la mer, le chef de l'expédition n'avait jamais entendu se contenter de la simple annexion de la Petite Asie⁴, ce qui eût été un bien mince bénéfice pour une guerre de cette importance : ses desseins visaient à ranger sous son sceptre Persépolis, capitale du royaume ennemi, et Bactres, et Ecbatane, et les derniers confins de l'Orient⁵. »

La manière dont s'exprime ici Alexandre est en parfait accord avec la réalité historique et rien n'empêche d'admettre qu'un tel langage ait été véritablement tenu.

Arrivons à la dernière réponse, celle que provoqua la mission des Dix. Elle a pour préambule la délibération du Conseil où Parménion défend la thèse des conquêtes modérées et des limites restreintes. Contre cette politique utilitaire, qui se prend à l'appât d'une rançon, le nouvel Achille dresse son idéal de gloire : la gloire, et non l'argent, voilà ce qu'il ambi-

1. Arrien, II, 14, 4; Quinte-Curce, IV, 1, 14. Comme l'a suggéré Droysen (*Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 268, n. 3), cet ambassadeur est identique au personnage qu'un texte épigraphique de Nasos cite parmi les Amis royaux : « τῶν [τοῖς βασι]λέεσσιν φίλος » (Dittenberger, *Orient. gr. inscr.*, t. I, n° 4).

2. « μὴ διαλέγεσθαι ὑπὲρ μηδενός » (Arrien, II, 14, 4.)

3. Plus haut, p. 36.

4. Les termes dont se sert Quinte-Curce : « non Ciliciam aut Lydiam » (IV, 5, 8) sont une variante de la formule couramment employée par les hommes d'État grecs et dont il a été question ci-dessus (p. 36-37).

5. IV, 5, 8.

tionne¹. Pour qui est, non un marchand, mais un roi, il serait plus noble de rendre en pur don les captifs que de monnayer leur délivrance². Peut-on davantage se contenter de misérables satisfactions territoriales? Qu'offre généreusement le vaincu? L'Asie jusqu'à l'Euphrate. Mais Alexandre a franchi le fleuve et les limites proposées en dot sont celles que lui a dévolues la fortune des armes³. On lui cède une parcelle infime, alors qu'il vise la possession totale⁴. Darius croit le combler en lui octroyant la main de l'une de ses filles. Beau parti que celui d'une princesse réservée à l'un de ses esclaves! Bel honneur que d'être préféré à Mazée pour gendre⁵! Est-ce que, même contrairement à la volonté du père, le vainqueur, s'il lui en prenait envie, ne serait pas en mesure d'épouser celle qu'on lui destine⁶?

Puis, en disciple d'Aristote habitué à sortir du cercle des faits pour s'élaner dans la sphère des idées, il résume en une image concrète le principe de sa doctrine : de même qu'un soleil unique éclaire le monde, de même il faut aux hommes un maître unique. L'enjeu de la lutte entre l'Achémenide et l'Argéade, c'est la monarchie universelle.



Récemment, en traitant un petit problème de topographie militaire, un érudit montrait qu'on pouvait à l'occasion s'appuyer sur Quinte-Curce, « ce romancier flétri de l'épithète de *kleitarchisch*, ce qui, paraît-il, est le comble de la honte⁷ ». Pour le gros problème d'histoire diplomatique dont on vient

1. « pecuniam quam gloriam malle, si Parmenio essem » (Quinte-Curce, IV, 11, 14); « προτιμήσας τὴν εὐδοξίαν τῶν θωρακῶν » (Diodore, XVII, 54, 5); « οὐτε χρημάτων δεῖσθαι » (Arrien, II, 25, 3).

2. « me non mercatorem esse, sed regem: captivos honestius dono dabimus quam pretio remitteremus » (Quinte-Curce, IV, 11, 14).

3. « ultra Euphraten sum: summum dolis terminum castra mea transeunt » (Quinte-Curce, IV, 11, 19).

4. « οὐτε τῆς χώρας λαβεῖν ἀντὶ τῆς πάσης τὸ μέρος » (Arrien, II, 25, 3).

5. Quinte-Curce, IV, 11, 20.

6. « γῆμαι ἂν καὶ οὐ δίδόντος Δαρείου » (Arrien, II, 25, 3).

7. E. Cavaignac, *A propos de la bataille d'Alexandre contre Porus*, dans le *Journal asiatique* d'octobre-décembre 1923, t. CCIII, p. 333.

d'étudier les faces si obscures et si diverses, le dit romancier ne saurait être considéré non plus comme une autorité négligeable.

De ce que nous l'avons vu s'abandonner à l'attrait des réflexions morales et des oppositions psychologiques, n'en concluons pas que son œuvre est, historiquement, sans noyau ni substance. Bien au contraire, dans le débat ouvert en 333 sur la question de l'Empire, c'est lui qui nous présente la version la plus nette, la plus homogène, la plus cohérente. Tandis qu'à mainte reprise on se demande si le consciencieux Arrien a bien noté la suite des faits, sans oublis, distractions ni lacunes, s'il n'a pas commis des erreurs en utilisant ses sources, le gracieux conteur que l'on a l'habitude de lui sacrifier donne l'impression d'avoir été le meilleur gardien d'une tradition excellente. Tout son récit se tient. Il s'harmonise, d'une façon naturelle, avec ce que nous savons des événements et des hommes. On n'y découvre ni anomalies ni disparates. Il jette par moments de véritables lueurs. Il s'alimente au foyer du réel.

Sans doute, répétons-le encore, ce fond solide s'agrémenté de broderies dues aux habitudes d'un certain genre littéraire. Mais ne nous laissons pas hypnotiser par le brillant de la surface. Ces ornements extérieurs n'enlèvent rien au sérieux de la trame. Pour qui écarte le détail postiche, aisément discernable, et s'attache aux lignes maîtresses, l'auteur qui, dans l'épisode des négociations menées entre Issus et Arbèles, répond le mieux aux exigences de l'esprit est Quinte-Curce. Le « romancier », en cette circonstance, fait bonne figure d'historien.

TYR, DELPHES ET L'APOLLON DE GÉLA

Le siège de Tyr par Alexandre n'offre pas seulement un vif intérêt militaire : il mérite aussi d'être étudié sous le rapport religieux. Deux des puissances divines les plus chères au monde grec, Hercule et Apollon, y jouent leur rôle et c'est sur cette partie du récit des historiens que je me propose d'attirer ici l'attention.

Quand le vainqueur d'Issus pénètre en Syrie, il déclare aux Tyriens venus pour lui apporter une couronne d'or qu'il ira dans leur ville sacrifier à Hercule et il invoque en faveur de son dessein une double raison : l'une, que les rois de Macédoine tirent leur origine de ce dieu ; l'autre, que cet acte de piété lui est enjoint par un oracle¹.

Mais le gouvernement de Tyr refuse au prince héraclide l'accès de la cité insulaire et les hostilités commencent. Du côté macédonien, les chefs de l'armée sont réunis en Conseil. Alexandre, « qui n'était pas apprenti à manier les esprits des gens de guerre », exalte le moral de ses troupes en racontant une vision qu'il a eue la nuit précédente : Hercule lui est apparu en songe, sur les remparts de Tyr, et, lui tendant la main, le guidant, lui ouvrant les portes, il l'a introduit dans la citadelle². Le devin en titre de l'expédition, Aristandre de Telmesse, interprétant le présage, annonce que Tyr sera prise, mais à grand'peine, puisque la difficulté fut la marque des travaux d'Hercule.

A l'intervention d'Héraclès s'ajoute celle d'Apollon. On la trouve mentionnée, — nous ne savons d'après quelle source, — par trois auteurs : Diodore, Quinte-Curce et Plutarque.

1. « Macedonum reges credere ab illo deo ipsos genus ducere, se vero, ut id faceret, etiam oraculo monitum » (Quinte-Curce, IV, 2, 3).

2. Quinte-Curce, IV, 2, 17; Arrien, II, 18, 1; Plutarque; *Alex.*, XXIV, 2.

Voici la relation du premier :

Au cours des guerres punico-sicules, durant la période qui s'étend du débarquement d'Hannibal le Magonide près de Motyé, en 409, jusqu'à la paix conclue entre Carthage et Denys l'Ancien, en 405, Himilcon, s'étant emparé d'Agrigente, marche contre Géla¹ :

« Comme les Géléens possédaient, en dehors de leur cité, une immense statue d'Apollon, en bronze, les Carthaginois l'enlevèrent et l'expédièrent à Tyr. Cette effigie avait été consacrée par les habitants de Géla sur l'ordre de l'oracle. Plus tard, les Tyriens, au temps du siège de leur ville par Alexandre de Macédoine, outragèrent le colosse, qu'ils accusaient de combattre pour l'ennemi². » Ce grief se fondait sur une vision qu'un des leurs prétendait avoir eue et dans laquelle Apollon disait qu'il allait abandonner Tyr : « Mais le peuple soupçonna que c'était là une fable imaginée pour favoriser Alexandre, et déjà les jeunes gens se précipitaient sur cet homme pour le lapider, quand les magistrats, le dérochant aux poursuites, lui donnèrent comme asile le temple d'Hercule, où sa qualité de suppliant le préserva du châtement. Cependant, saisis d'une crainte superstitieuse, les Tyriens, assujettissant avec des chaînes d'or la statue à son piédestal, se figurèrent qu'ils empêcheraient de la sorte le départ du dieu³. » La place n'en fut pas moins prise, et, d'après ce que Timée rapporte, elle succomba « le même jour de l'année et à la même heure où les Carthaginois avaient emporté l'Apollon de Géla. Pour remercier celui-ci de s'être fait l'artisan de la victoire, les Grecs lui offrirent des sacrifices et lui assignèrent les plus grands revenus⁴. »

La version de Quinte-Curce est la suivante :

« Un des citoyens de Tyr, en pleine assemblée, annonça qu'Apollon, dont ils adoraient l'image avec une dévotion par-

1. Sur ces événements, je renvoie à Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. III, 1918, p. 3-6, qui donne la bibliographie des travaux antérieurs. Voir aussi le résumé de Pais, *Storia dell'Italia antica*, t. II, 1925, p. 112-116.

2. Diodore, XIII, 108, 4.

3. Diodore, XVII, 41, 8.

4. Diodore, XIII, 108, 4.

ticulière, lui était apparu durant le sommeil. Il l'avait vu quitter la ville, tandis que la digue jetée en mer par les Macédoniens se changeait en un passage forestier. Bien que le conteur fût de mince considération, la peur néanmoins les rendant enclins à prendre toutes choses au pis, ils lièrent la statue avec une chaîne d'or qu'ils attachèrent à l'autel d'Hercule, patron de la cité, pensant retenir Apollon par le moyen du dieu à qui Tyr était dédiée¹. »

Chez Plutarque, Apollon hante le sommeil non plus d'un seul visionnaire, mais de nombreux Tyriens et leur déclare qu'il passe du côté d'Alexandre, parce qu'il est mécontent de ce qui se fait dans la ville. « Alors, les habitants le traitent comme un transfuge pris en flagrant délit de fuite auprès de l'ennemi : ils chargent de chaînes son colosse et le clouent sur sa base en l'appelant Alexandriste². » Plus tard, le roi, s'étant rendu maître de Tyr, déiivre de ses chaînes d'or le dieu secourable, et, en reconnaissance de l'aide reçue, prescrit de lui décerner le vocable de « Philalexandre³ ».

De ces trois exposés, qui diffèrent par certains détails, mais s'accordent pour le fond, il résulte qu'une tradition miraculeuse, peut-être consignée par Callisthène, attribuait à la faveur apollinienne une part considérable dans le triomphe, si péniblement acquis, du généralissime de l'Hellade. C'est sans doute cet épisode de la défection du dieu que vise Trogue-Pompée quand il dit que Tyr fut prise par trahison⁴.

En quoi put consister au juste cette trahison divine, rien ne nous permet de l'établir. Il ne semble pas que nous soyons en présence d'une fable inventée de toutes pièces. Que les Macédoniens, en faisant irruption dans le sanctuaire de Melgart, y aient découvert l'Apollon de Géla lié par des chaînes d'or, nous n'avons aucune raison de révoquer la chose en doute. L'usage d'enchaîner les statues des dieux était fort répandu en Orient⁵. A Sparte, Enyalios et Morpho avaient des

1. Quinte-Curce, IV, 3, 21-22.

2. Plutarque, *Alex.*, XXIV, 2.

3. Diodore, XVII, 46, 6.

4. « Per prodilionem capiuntur » (Justin, XI, 10, 14).

5. Voir le *Pausanias* de Frazer, t. III, p. 336-338

fers aux pieds¹. A Phigalie, le xoanon d'Eurynome était lié avec des chaînes d'or². On mentionne encore, parmi les images enchaînées, Actéon à Orchomène³, Dionysos à Chios et Artémis à Érythræ⁴. Les Tyriens pratiquaient le même rite⁵. A l'exemple des Lacédémoniens, qui enchaînaient Arès pour que le « Belliqueux » ne pût jamais les abandonner⁶, ils durent, en effet, soit dès 465, soit au cours du siège de 332, enchaîner l'Apollon de Géla, puisque c'était une divinité étrangère. L'outrage en question, relevé par Diodore⁷, n'empêchait pas d'ailleurs une vénération très vive⁸. Il est vraisemblable que l'Apollon grec, transporté chez Melqart, tendit à se nationaliser et à se confondre plus ou moins avec Reshouf⁹.

Mais les Carthaginois avaient commis un sacrilège en dépouillant le sanctuaire suburbain de Géla d'un ex-voto consacré en vertu d'un oracle. Les Tyriens en avaient commis un autre quand ils acceptèrent le produit du rapt. Ce recel impie appelait une expiation. Celle-ci se fit longtemps attendre. Enfin, au bout de soixante-treize ans, elle s'accomplit, grâce au prince de qui dépendait l'amphictyonie delphique, et il y a lieu de supposer que la Pythie, spontanément ou à l'instigation du protecteur macédonien, l'avait préparée.

Géla, comme tant d'autres colonies grecques, devait sa fondation à l'oracle de Delphes¹⁰, ce qui induit à penser que l'oracle sur l'ordre duquel les Géléens érigèrent leur colosse d'Apollon était celui d'Apollon Pythien. L'enlèvement de la statue de bronze par les Carthaginois d'Himilcon et son trans-

1. « πέδας ἐστὶν ἔχων Ἑνωάλιος » (Pausanias, III, 15, 7); « ἡ Μορφὴ ἔχουσα πέδας περὶ τοῖς ποσὶ » (Id., III, 15, 11).

2. « χρυσαὶ τε τὸ ἰοάνον συνδέουσιν ἀλύσεις » (Id., VIII, 41, 6).

3. « δεδεμένον τὸ ἄγαλμα » (Id., IX, 38, 5).

4. « παρὰ Χίος μὲν τὸν Διόνυσον ἐδέσθαι καὶ παρ' Ἐρυθραίοις δὲ τὸ ἔδος τῆς Ἀρτέμιδος » (Polémon, *Fr. hist. gr.*, éd. Müller-Didot, t. III, n° 90).

5. « Τύριοι δεσμούς ἀγαλμασι λεγόνται περιβαλεῖν » (Plutarque, *Questions romaines*, 61).

6. « οὔποτε τὸν Ἑνωάλιον φεύγοντα οἰγήσεσθαι σπρὶν ἐνεχόμενον ταῖς πέδασι » (Pausanias, III, 15, 7).

7. « χαθόριζον » (XIII, 108, 4).

8. « Apollinis, quem eximia religione colerent » (Quinte-Curce, IV, 3, 21).

9. L'inscription d'un scarabée trouvé à Tyr désigne le couple divin Melqart Reshouf (de Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale*, p. 81; Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV, p. 327, n. 2).

10. Voir Étienne de Byzance et l'*Etymologicum Magnum*, s. v. Γέλα. Diodore (VIII, 25, 1) nous a conservé le texte du χρησμός de la Pythie.

port à Tyr ne purent laisser indifférent le sacerdoce delphique. On a même cherché à expliquer par un contre-coup des affaires punico-sicules l'idée singulière qu'eut Euripide d'introduire, dans la tragédie où il reprenait le sujet des *Sept devant Thèbes*, un chœur de jeunes filles tyriennes :

« Consacrée à Loxias », dit ce chœur, « j'ai quitté les rivages de Tyr et l'île phénicienne pour servir Phœbos dans son temple... Choisie entre toutes les femmes de ma patrie comme la plus belle offrande qui pût être faite à Apollon, je suis venue sur la terre des Cadméens : j'ai obéi à l'ordre qui m'envoie dans cette cité de Laïos, unie par le sang aux illustres descendants d'Agénor¹. »

Voilà une pièce assez déconcertante et dont maints détails surprennent. L'inspiration littéraire du poète n'aurait-elle pas été motivée par un événement historique? M. Pierre Roussel s'est posé le problème. Il observe que, dans certaines circonstances, des jeunes filles étaient choisies pour expier un sacrilège et détourner la colère d'un dieu, que, précisément, les Tyriennes d'Euripide sont adressées en offrande et converties en hiérodules dans le temple d'Apollon, que, par suite, le rôle qui leur est attribué pourrait bien être en relation avec un épisode contemporain, celui de cette effigie de culte enlevée de Sicile et transportée à Tyr : « L'hypothèse reste ouverte que les Tyriens, en retour et en expiation, — car un transfert de statue n'allait pas sans risque de vengeance divine, — aient envoyé de jeunes esclaves à Delphes pour se gagner la faveur du nouveau dieu². »

Si le rôle prêté au chœur des *Phéniciennes* n'est pas de la fiction pure et s'il a été suggéré par une mission réellement venue de Tyr en Phocide, quel fait historique devons-nous rechercher au point de départ? Ce ne saurait être l'enlèvement du colosse de Géla. En effet, la chronologie s'y oppose. La ruine de Géla est de l'été 405³. Euripide meurt une année

1. Euripide, *Phéniciennes*, v. 202-205, 214-219, trad. Hinstin, t. II, p. 208.

2. Je complète le résumé de la *Revue des Études grecques* (t. XXX, 1917, p. 1v) à l'aide de notes manuscrites qui furent utilisées pour la communication et que m'a obligeamment communiquées l'auteur.

3. Fougères, *Sélinonte*, p. 122; Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. III, p. 5.

auparavant, en 406, chez Archélaos, à la cour duquel il séjour-
nait depuis 407. L'*Oreste* date de 408. Les *Phéniciennes* furent
jouées après l'*Andromède*, qui remonte à 412; on les place
entre 411 et 409¹. Mais le pillage de Géla n'est pas le seul dont
les Carthaginois aient fait bénéficier leur métropole. Dès le
VI^e siècle, Malchus expédiait à l'Hercule tyrien la dîme du
butin ramassé par lui en Sicile². Pour ce qui est de l'Apollon
de bronze incriminé de désertion, lors du siège de 332, Quinte-
Curce remarque à ce propos que les Puniques avaient dépouillé
bien d'autres villes que celle d'où provenait la statue³, et
qu'ils furent aussi curieux d'orner Tyr du fruit de leurs rafles
que leur propre cité de Carthage⁴.

Or, en 409, à la date qu'il est plausible d'adopter pour les
Phéniciennes, l'hellénisme avait subi une calamité beaucoup
plus complète que ne le fut, quatre ans plus tard, la prise de
Géla, à savoir la destruction de Sélinonte⁵. Victorieux, les Car-
thaginois s'étaient complu, avec une ingéniosité diabolique, à
piller les trésors sacrés des temples⁶, à ne montrer de clémence
que pour mieux dévaliser les sanctuaires⁷, et, quand une
députation syracusaine vint rappeler Hannibal le Magonide
au respect des édifices religieux, elle avait reçu du poliorcète
la réponse que les dieux de la cité l'avaient désertée par dépit
contre les habitants⁸.

Apollon fut assurément des premiers à souffrir du désastre;
car il était, de la part des Sélinontiens, l'objet d'un très
grand culte, attesté par les monuments et par les mon-

1. Cf. Wilamowitz, *Analecta Euripidea*, p. 157.

2. Justin, XIII, 7, 7. Voir Gsell, *Hist. ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 396.

3. Ce serait, d'après lui (IV, 3, 22), Syracuse et non Géla. Il y a là une erreur certaine. Ce qui explique la confusion, c'est que, dans la guerre où fut enlevé le colosse, Syracuse était l'alliée de Géla et vint au secours de Géla (cf. Pais, *Storia dell'Italia antica*, t. II, p. 113-114).

4. « multisque aliis spoliis urbium, a semet captarum, non Carthaginem magis quam Tyrum ornaverunt » (Quinte-Curce, IV, 3, 22).

5. Le pillage de Sélinonte et d'Himère, auquel aboutit l'expédition de 409, n'avait pas manqué d'attirer l'attention de M. Pierre Roussel, qui, dans la note manuscrite analysée ci-dessus (p. 55, n. 2), se demandait si ce n'était pas sur le butin provenant d'une de ces deux villes qu'avait été prélevée la statue expédiée à Tyr.

6. « συλλῆσαι τὴν ἐν αὐτοῖς καθιερωμένην πολυτέλειαν » (Diodore, XIII, 57, 4).

7. « ὅπως τοὺς τῶν θεῶν ναοὺς συλλῆσαιαν » (*Id.*, XIII, 57, 5).

8. Diodore, XIII, 59, 2.

naies¹. Les archéologues lui attribuent deux des temples dont les débris jonchent le sol de la ville antique : l'un, sur l'acropole²; l'autre, sur une des collines de la périphérie : ce dernier, auquel s'applique la désignation populaire de *Pileri dei Giganli*³, était effectivement une des œuvres colossales de l'architecture grecque⁴.

Que l'infortune d'un des plus beaux centres apolliniens ait ému le monde hellénique et qu'elle ait particulièrement retenti à Delphes, on est en droit de le conjecturer. N'oublions pas la situation exceptionnelle de la ville fondée à la lisière des territoires phéniciens de Lilybée, d'Éryx et de Panorme, son rôle de vedette audacieuse, de sentinelle perdue face à la menace carthaginoise : « Trop avancé », nous dit M. Meillet, « le poste de Sélinonte n'a pas subsisté; mais les ruines de ses temples, dans leur beauté grave et un peu rude, attestent la volonté de durer qu'ont eue ses citoyens, leur foi dans la force invincible de leur nation⁵. » La chute de l'entreprenante cité « inaugurerait le démantèlement de l'hellénisme en Sicile⁶ ». Aussi, bien que Sélinonte fût l'ennemie d'Athènes, se peut-il qu'en 409, alors que Tyr servait une fois de plus sans doute de réceptacle aux razzias puniques, le besoin de soulager la conscience grecque ait déterminé Euripide à composer le chœur des *Phéniciennes* avec des hiérodules venues de la métropole des spoliateurs.

On notera que les jeunes Tyriennes, en se présentant au public, l'avertissent qu'elles ont dû traverser à la rame la mer d'Ionie, parce que « le vent d'ouest galopait dans le ciel, en mugissant, au-dessus des étendues liquides qui baignent la Sicile⁷ ».

1. Parmi les nombreuses pièces frappées au type d'Apollon, on signalera surtout les tétradrachmes où le dieu est figuré en Préserveur des maux, Ἀλεξίπικτος (Fougères, *Sélinonte*, p. 105).

2. L'attribution du temple C « à un dieu lumineux comme Apollon » semble « confirmée par la position de la métope du quadrigé, au milieu de la façade est » (Fougères, *ibid.*, p. 216).

3. Fougères, *ibid.*, p. 9.

4. Sur cet Apollonion (temple G), voir Fougères, *ibid.*, p. 245, 249-250, 251, n. 1.

5. *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, 1913, p. 75.

6. Fougères, *Sélinonte*, p. 117.

7. *Phéniciennes*, v. 208-213. Vers difficiles à expliquer, m'écrivit mon ami Pierre Roussel : « On s'est demandé comment des femmes de Tyr pouvaient être arrivées à Thèbes par la mer Ionienne et poussées par le vent d'ouest. D'où l'hypothèse, for-

N'y aurait-il pas là une allusion à la rafale qui secouait alors la grande île dont les Carthaginois et les Grecs se disputaient la possession avec tant de fureur?

Sans plus nous attarder sur ce terrain hypothétique, voyons si, à défaut d'Euripide, la Pythie ne s'est pas souvenue des comptes à régler avec les Phéniciens. Quand Alexandre communique aux ambassadeurs de Tyr son intention de sacrifier dans la ville insulaire, il ajoute qu'il obéit en cela aux prescriptions de l'oracle¹. De quel oracle s'agit-il? On ne peut guère songer qu'à Delphes.

Philippe, lorsqu'il y vint, en 346, après la fin de la guerre sacrée², s'était fait conférer la promantie³. Son fils avait un sentiment trop profond de la valeur politique des influences religieuses pour renoncer à cette glorieuse prérogative. Plutarque nous le montre se rendant lui aussi à Delphes, afin de consulter la prophétesse sur l'expédition d'Asie, et la contraignant à lui répondre⁴. Antérieurement, la Pythie avait « philippisé⁵ ». Nul doute que, de gré ou de force, elle « alexandrisa ». Puisque le vœu, formé par le jeune conquérant, de célébrer à Tyr le culte d'Hercule⁶, eut la sanction d'un oracle, cet oracle fut, selon toute vraisemblance, celui que dominait le président du Conseil amphictyonique : l'oracle d'Apollon Pythien.

mulée déjà par Moraitis, reprise par Murray dans son édition, que ces hiérodoules venaient de Carthage; mais il y a de grosses objections (cf. Corssen, *Die Heimat der Phönissen des Euripides*, dans le *Rheinisches Museum*, t. LXVII, 1912, p. 631-637).

1. « oraculo monitum » (Quinte-Curce, IV, 2, 3).

2. Cf. Homolle, *Bull. Corr. hellén.*, t. XXIII, 1899, p. 517-518.

3. Démosthène, *Philippiques*, III, 32. Pour le sens de ce texte, voir Ph.-E. Legrand, *Rev. Et. gr.*, t. XIII, 1900, p. 286-288. Cf. Bourguet, *Rev. Ét. anc.*, t. XXI, 1919, p. 81.

4. *Alex.*, XIV, 3.

5. Mot de Démosthène (Eschine, *Contre Ctésiphon*, 130).

6. « Tyrum se ire velle ad vota Herculi reddenda » (Justin, XI, 10, 10).

VI

LE PÈLERINAGE AU SANCTUAIRE D'AMMON¹

De toutes les énigmes que soulève la grande anabase, il n'en est guère qui fournisse une plus ample matière aux discussions épineuses que le voyage à l'oasis de Siouah. Si l'on néglige les nuances de détail, trois grosses questions nous mettent ici dans un cruel embarras.

Problème de critique historique : à quelles sources remontent nos récits de l'épisode ? Quelle est la valeur respective de ces divers témoignages ? Sur lequel faut-il de préférence s'appuyer ?

Problème d'induction psychologique : pourquoi Alexandre s'est-il rendu en personne au sanctuaire libyen ? A quels mobiles a-t-il obéi ? Quel but visait-il en allant consulter le Dieu ?

Problème de généalogie religieuse étroitement lié à une doctrine politique : le fils de Philippe a-t-il réellement prétendu se faire reconnaître comme fils d'Ammon ? Sa divinisation de 331 fut-elle limitée à l'Égypte ou valut-elle aussi pour tout le monde grec ? A-t-il, en tant que dieu, aspiré à la domination universelle ?

Nous diviserons cette étude en quatre parties :

- I. Les raisons de l'entreprise ;
- II. La marche à travers le désert ;
- III. La consultation de l'oracle ;
- IV. Les conséquences de l'expédition.

*
* *

Mais, d'abord, comment sommes-nous renseignés sur cette mémorable affaire ? Aucune information directe et contemporaine, ni littéraire, ni épigraphique. Rien que

1. J'écris « Ammon » suivant l'orthographe grecque ; pour la graphie latine « Hammon », voir Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV, p. 283.

les narrations postérieures: Diodore, Strabon, l'abrégé de Trogue-Pompée, Quinte-Curce, Plutarque, Arrien¹. Arrien, Plutarque et Strabon indiquent les auteurs dont ils ont fait usage. Pour le premier, indépendamment de ceux qu'il bloque dans la pénombre d'une masse anonyme², ce sont Ptolémée et Aristobule, ses répondants habituels; c'est, pour les deux autres, Callisthène, détaché et distingué lui aussi de la foule des historiens d'Alexandre³. Quant à Diodore, Quinte-Curce et Justin, ils ne soufflent mot des autorités qui leur ont servi de guides.

Cependant, les concordances remarquables, et sur des points essentiels, que l'on observe entre ces trois écrivains, semblent déceler un emprunt à une version commune. Suivant l'opinion courante⁴, l'archétype qu'il faut supposer à l'origine de cette triple dérivation serait Clitarque. Dès lors, il y a lieu de se demander si Clitarque représente une tradition de première main. Autrefois, on n'en doutait guère. Clitarque, que Pline, dans une énumération chronologique, range entre Théopompe et Théophraste⁵, était attribué aux confins du III^e siècle. Il figurait au nombre des plus proches successeurs de Callisthène. Mais une théorie toute différente, ébauchée d'abord par Marquart⁶, reprise ensuite par Reuss⁷, développée enfin et poussée à fond par Schnabel⁸, assure que Clitarque n'a pu écrire antérieurement à la date de 260 avant notre ère, attendu qu'il a utilisé Patrocle, Timée et Bérose.

Malgré les arguments spécieux dont est nourrie cette thèse,

1. Je laisse de côté les mentions insignifiantes (Valère-Maxime, IX, 5, 4; *Itinerarium Alexandri*, XXXIII) ou les compilations de basse époque: Anonyme de Jérusalem, 71-80 (*Rev. Et. gr.*, t. V, 1892, p. 322; cf. p. 309); Paul Orose, *Adv. paganos*, III, 16, 12-14; Zonaras, *Epitome*, IV, 10; Eustathe, *Comment. Dionys. Perieg.*, v, 212 (*Geogr. gr. minores*, éd. Müller-Didot, t. II, p. 253-254).

2. « ὁ πλείων λόγος... οἱ ἄλλη καὶ ἄλλη ἐξηγησάμενοι » (III 3, 6).

3. « οἱ τὰς Ἀλεξάνδρου πράξεις ἀναγράψαντες » (Strabon, XVII, 1, 43); « οἱ πλείστοι » (Plutarque, *Alex.*, XXVII, 4).

4. Énoncée en dernier lieu par W. W. Tarn, *Alexander's ὑπομήματα and the World-Kingdom* dans *Journ. hellen. Studies*, t. XXI, 1921, p. 1. Dosson, *Étude sur Quinte-Curce*, 1886, p. 150, pensait différemment.

5. *Hist. Nat.* III, 9, 5 (éd. Littré).

6. *Philologus*, Suppl. Bd, VI, 2 (1893), p. 555-556 (*Die Assyriaca des Ktesias*).

7. *Rhein. Museum*, t. LVII, 1902, p. 581-598 (*Aristobul und Klitarch*).

8. *Berosos und Kleitarchos*, Inaugural-Dissertation de Jena, extraite des *Prolegomena und Kommentar zu Berosos « Babyloniaca »*, Leipzig, 1912, p. 33-66.

on aurait tort de se hâter d'y souscrire, comme le fait W. W. Tarn¹. Les données d'après lesquelles le règne de Ptolémée Soter s'offre comme la période cadrant le mieux avec la floraison de Clitarque forment un ensemble assez probant et assez cohérent pour qu'on ne sacrifie pas le point de vue ancien à la « neuere Ansicht² ». Notre historien d'Alexandre est lui-même le fils d'un historien de la Perse, Deinon, qu'on a tout lieu de croire contemporain de l'Empire célébré par lui. Quand le second représentant de la famille se trouve étiré de telle sorte qu'il y aurait presque un siècle d'intervalle entre l'œuvre de son père et la sienne, la seule conclusion admissible me semble être celle qu'a récemment formulée Beloch : une analyse de sources qui mène à un résultat pareil ne saurait être exacte³.

D'ailleurs, qu'on abaisse ou non Clitarque jusqu'à une époque tardive, il ne s'ensuit en aucune manière ni que la tradition dont on lui attribue le contreseing manque de valeur, ni que cette tradition n'ait pu être puisée autre part que chez lui. La méthode la plus sûre consiste encore à envisager notre triade littéraire en elle-même, dans sa substance intrinsèque, et à discerner si les indications dont nous lui sommes redevables, qu'elles proviennent ou non de Clitarque, s'accordent assez avec l'ensemble des choses pour sembler dignes de foi.

Strabon ne se sert de Callisthène que pour le cribler de critiques. Il lui reproche son esprit d'adulation⁴. Plutarque cite également Callisthène ; mais, tout en notant cette propension au merveilleux qui fut la marque de l'Olynthien, il ne lui adresse pas le même blâme et dans une autre partie de sa *Vie d'Alexandre* il le dépeint sous d'autres traits que ceux du flagorneur⁵. Je crains donc que le géographe ne se soit mépris sur le philosophe. A mon sens, ce qu'a tenté le neveu d'Aris-

1. *Journ. hellen. Studies*, t. XLII, 1922, p. 118 et t. XLIII, 1923, p. 95, n. 11.

2. On trouvera dans Schnabel (*op. cit.*, p. 43) la liste des principaux défenseurs de l'opinion classique (« dieser älteren Ansicht »), dont Susemihl, *Gesch. Litter. Alex.*, t. I, 1891, p. 537-539; cf. en dernier lieu Jacoby, dans Pauly-Wissowa, s. v. *Klitarchos*, t. XI, 1921, col. 622 sqq.

3. *Griechische Geschichte*, 2^e éd., t. III, 2, 1923, p. 37, n. 1.

4. « τούτων κολακευτικῶς λεγομένων » (XVII, 1, 43).

5. Voir son chapitre LIII.

tote, dans l'ardeur de son patriotisme grec, ce fut d'annexer aussi complètement que possible, par tous les liens de la politique et de la mythologie, le dominateur macédonien à la Grèce. Callisthène fut en quelque sorte le théologien du panhellenisme. Il n'invente pas; mais il interprète et il auréole. Il transporte dans l'histoire les habitudes de la divination. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de récuser son témoignage. Il faut seulement le ramener de l'atmosphère du miracle au plan du réel.

Arrien, dont on se plaît à vanter la conscience et l'exactitude, n'est ici, comme en bien d'autres endroits, qu'un bréviaire plein de lacunes. Il connaît la Vulgate, puisqu'il la mentionne; mais il l'écarte pour ne s'attacher qu'à ses deux favoris, Aristobule et Ptolémée. Aristobule, à ce qui semble, « s'étendait volontiers sur les présages et la mantique¹ ». Il serait donc un guide qualifié pour le pèlerinage à l'oracle libyen. Ptolémée n'offre pas les mêmes garanties. Si la désignation d'Alexandre comme fils de Zeus légitima les aspirations du roi à la souveraineté mondiale, il y a de fortes chances pour que l'ancien familier du maître n'ait pas intégralement évoqué la scène.

Rappelons-nous en effet sa conduite et ses tendances. Dès le lendemain de la mort d'Alexandre, tout en ayant l'air de ne pas combattre le principe de l'unité de l'Empire, il manœuvre, avec une dextérité, une duplicité incomparables, pour assurer le triomphe des ambitions particulières sur les intérêts généraux et il est le grand instigateur du partage de Babylone². Quand les Macédoniens lui offrent la tutelle des rois, c'est-à-dire le moyen d'exercer la suprématie universelle³, il répond que ce ne sont point là ses visées⁴. Le système politique dont il se fait le champion, d'abord contre Perdicas, puis contre Antigone, c'est, pour les capitaines qui furent les artisans de la conquête, le droit de garder, librement et complètement, en

1. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 752.

2. En face de ceux qui veulent maintenir « τὴν πᾶσιν ἀρχήν », il apparaît comme l'agent du démembrement « ἀίτιος τὰ ἔθνη νεμηθῆναι » (Pausanias, I, 6, 2). Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, t. I, p. 10.

3. « τὴν τῶν ἑλλῶν ἡγεμονίαν » (Diodore, XVIII, 36, 6).

4. « τοῦτου μὲν οὐκ ὠρέγθη » (ibid.).

dehors de toute hégémonie extérieure, la part « conquise à la pointe de la lance ¹ ».

On conçoit que, devenu roi, alors que le plus redoutable de ses adversaires, enflé par la victoire de son fils Démétrios à Chypre, se posait en maître exclusif de l'Empire tout entier, l'habile et subtil Lagide ne se soit point soucié de fournir d'arguments celui des Diadoques qui menaçait de ressusciter à son profit l'omnipotence d'Alexandre. Avec son génie positif et sa perspicacité astucieuse, Ptolémée, aussi bien par nature que par intérêt, se trouvait prédestiné à déguiser tout ce qui, dans l'épisode d'Ammon, revêtait l'aspect de surhumaines chimères. Napoléon n'est pas le premier des chefs de guerre à l'imagination démesurée que l'on ait vu flanqué d'un Talleyrand.

Arrien, que les *Mémoires* du fin politique remplissent de confiance, pour cette raison naïve « qu'un roi se fût avili plus qu'un autre par le mensonge ² », énonce là une règle de critique dont nous ne saurions être dupes avec lui. S'il n'a fait place dans son récit ni au dialogue avec le dieu, ni au rêve de l'empire mondial, ne reléguons pas néanmoins au rang des conteurs de fables ceux qui nous présentent un tableau plus riche et n'admettons le bilan négatif que sous bénéfice d'inventaire.

A l'examiner de près, cet exposé laconique est surprenant. En homme qui a débuté par la carrière des armes, notre écrivain résume le pèlerinage comme le ferait l'auteur d'un traité sur le service en campagne. Il mentionne bien Hercule et Persée. Mais c'est évidemment parce que ces héros d'expéditions mythiques peuvent être honorés comme les patrons des militaires. Pour le reste, on dirait qu'il relate une reconnaissance d'éclaireurs : description du terrain, difficultés d'orientation, incidents de route, question de l'eau. Dans cette oasis où se déroule une émouvante solennité religieuse, ce qui le frappe, c'est la beauté de l'aiguade et la magnificence des

1. « οἰονεὶ δορίκτητον » (Diodore, XVIII, 39, 5); « ὡσανεὶ τινα δορίκτητον » (Id., XVIII, 43, 1). Cf. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 751.

2. « βασιλεῖ ὄντι αἰσχρότερον ἢ τῷ ἄλλῳ ψεύσασθαι ἦν » (*proem.*, 2).

cristaux de sel fossile. Quand il aborde enfin l'essentiel du sujet, il l'escamote en trois lignes : « Alexandre admire le pays, consulte l'oracle et, se déclarant satisfait de la réponse du dieu, retourne en Égypte »¹.

Voilà, certes, un historien qui n'est guère curieux². Si l'on compare cette indifférence placide à la façon dont Hérodote ouvre les yeux et les oreilles chaque fois qu'il s'agit de la Pythie, on reconnaîtra que le mutisme singulier où l'ancien disciple d'Épictète se confine à l'égard d'Ammon ne mérite vraiment pas de représenter la loi et les prophètes.

I. LES RAISONS DE L'ENTREPRISE

Il y a longtemps qu'on se demande pourquoi Alexandre s'en est allé « consulter en personne, au milieu des déserts, un oracle qui aurait pu être interrogé, de sa part, par des théores, avec le même succès et bien moins de danger³ ». Les motifs qui ont déterminé le roi à se détourner d'une tâche urgente, comme était l'organisation de l'Égypte et la fondation d'une nouvelle capitale, pour tenter, à grand risque, une marche de six cents kilomètres aboutissant à une acropole de solitude, restent, comme on l'a dit, « une énigme enveloppée de mystère⁴ ». Si l'on veut éclaircir le problème, il importe de l'examiner sous toutes ses faces. Elles sont multiples. Raisons psychologiques, raisons géographiques, raisons politiques, raisons généalogiques, raisons mythologiques et religieuses, autant de thèmes distincts dont il convient d'établir la valeur réciproque.

1. RAISONS PSYCHOLOGIQUES. — Beloch nie que de profonds desseins politiques se soient cachés derrière le long et pénible voyage au sanctuaire d'Ammon⁵. Il allègue des causes plus terre à terre : Alexandre n'a jamais pu se tenir en repos et le séjour

1. III, 4, 5.

2. « On ne peut le louer », dit le bon Sainte-Croix, « d'une pareille réticence » (*Examen critique des historiens d'Alexandre*, 2^e éd., 1810, p. 293).

3. Sainte-Croix, *op. cit.*, p. 293.

4. J. Kaerst, *Geschichte des Hellenismus*, 2^e éd., t. I, p. 385.

5. *Griechische Geschichte*, 2^e éd., t. III, 1, p. 641, n. 1.

qu'il fit en Égypte dura une demi-année¹. Puis, le danger même d'une randonnée à travers le désert était un attrait de plus. Enfin, le roi, ainsi que le note Plutarque², ne renonçait pas facilement à ce qu'il avait une fois résolu. Sans doute. Mais quelle idée maîtresse dicta sa résolution? Fut-ce le simple appât de la difficulté? Réduire l'affaire aux proportions d'une aventure, y voir seulement « un accès de romantisme », est une interprétation qu'écarte à bon droit Kaerst³, car elle jure avec les conceptions habituelles d'un esprit de haute et puissante volée.

2. RAISONS GÉOGRAPHIQUES. — L'Ammonion était une région lointaine et sacrée, qui, depuis un temps immémorial, jouissait d'un grand renom chez les Grecs. A ce titre, elle devait attirer Alexandre, en qui brûlait une âme d'explorateur, hantée par la passion de la découverte. Mais s'il n'avait obéi qu'à la soif de l'inconnu, ce n'est point vers cette oasis excentrique, perdue au milieu des sables, qu'il eût dirigé ses pas. Au delà de Memphis, en amont du Nil, s'étendaient, se succédaient d'immenses pays, autrement riches d'histoire, autrement parés de légendes. C'est tout l'extrême Sud de l'Égypte, c'est la fabuleuse Éthiopie, ce sont les demeures royales de Tithon et de Memnon qui, sous ce rapport, surexcitaient au plus haut point son désir⁴. Cependant, malgré la fascination exercée sur lui par l'Antiquité, malgré son rêve d'aller « presque au delà des bornes du soleil », l'intérêt militaire dont il gardait un sens si juste, le détourna d'une « pérégrination inopportune⁵ ».

1. Il y a là de l'exagération. D'après le tableau chronologique dressé par Beloch lui-même (t. III, 2, p. 463), le début de la campagne d'Égypte se place en novembre 332 et la fin en mars 331. A supposer que, dans le calcul, on doive compter novembre et mars pour leur durée pleine, le total ne donne malgré tout que cinq mois, et nous avons un repère fixe qui empêche de le grossir: l'indication fournie par Arrien que le départ de Memphis eut lieu au commencement du printemps, ἄμα τῷ ἡρι ὑποφαινόντι (III, 6, 1).

2. *Alex.*, XXVI, 5.

3. *Gesch. des Hellenismus*, 2^e éd., t. I, p. 384.

4. Au quatrième livre de ses *Helléniques*, Callisthène rapportait qu'il avait participé à l'expédition d'Alexandre et qu'il était allé en Éthiopie recueillir des informations sur les sources du Nil (*Script. rerum Alex.*, fr. 6^e éd. Ch. Müller, à la suite de l'Arrien-Didot, p. 13).

5. Voici le passage, si caractéristique, de Quinte-Curce: « Cupido incesserat non interiora modo Aegypti, sed etiam Aethiopiam invisere: Memnonis Tithonique celebrata regia cognoscendae vetustatis avidum trahebat paene extra terminos solis. Sed imminens bellum otiosae peregrinationi tempora exemerat » (IV, 8, 3-4).

Inopportune aussi, sous l'angle pratique, était l'entreprise libyenne. Puisque cette fois Alexandre passa outre, puisqu'il fit pour Ammon ce qu'il ne tenta point à l'égard de Memnon, il faut bien admettre qu'il eut d'autres mobiles que la curiosité géographique.

3. RAISONS POLITIQUES¹. — La politique a nécessairement joué un rôle en cette circonstance. Mais quel a été l'objectif poursuivi? Fut-il égyptien? Fut-il grec? En ce qui touche l'Égypte, la visite à l'Ammonion ne présentait qu'une importance accessoire². Bien que Thèbes, centre privilégié du culte d'Amon-Râ, fût déchue de son antique prééminence, elle n'en demeurait pas moins la métropole du grand dieu solaire qui, en infusant aux Pharaons le sang du père céleste, leur conférait la légitimité. Quant au mantéion de Siouah, il ne représentait qu'une tardive colonie, une lointaine annexe du sacerdoce principal³. Si donc Alexandre s'était uniquement proposé d'obtenir sa consécration de roi égyptien, il aurait dû observer la hiérarchie, préférer la maison-mère à la succursale, « s'adresser aux prêtres de Karnak et remplacer la périlleuse traversée du désert par un voyage de plaisance sur le Nil⁴ ». D'où vient qu'en dépit des objections faites⁵, lui si attentif d'ordinaire aux sentiments indigènes, il ait persévéré dans son dessein?

C'est que « le maître de Thèbes était peu connu hors de chez lui, et son arrêt, rendu dans un sanctuaire perdu au fond du Saïd, aurait risqué de ne pas faire grand bruit dans les régions du monde dont on avait besoin de frapper l'imagination; le maître de l'Oasis était au contraire consulté depuis des siècles par les Grecs eux-mêmes, chanté par leurs poètes, célébré par leurs historiens, et, s'il restait un Amon pour les Égyptiens, il

1. Je renvoie ici à l'argumentation de Kaerst, *Geschichte des Hellenismus*, 2^e éd., t. 1, p. 384-386, dont plusieurs remarques m'ont paru dignes d'être retenues.

2. Cf. Adolphe Reinach, *Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 373.

3. Bouché-Leclercq se demande même si, à cette époque, l'oracle, « plus grec qu'égyptien », n'était pas « tenu pour schismatique » (*Hist. des Lagides*, t. III, p. 23, en note).

4. Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. VI, p. 264.

5. « Aegyptii maiora iactabant » (Quinte-Curce, IV, 7, 8); « πάντα σχεδόν πάντες ἐλογίζοντο » (Plutarque, *Alex.*, XXVI, 5).

s'était transformé en un Zeus pour les autres nations de la Méditerranée¹ ».

Malgré son caractère égyptien², résultat d'une assimilation qui remontait aux Ramessides, le dieu de Siouah, libyen d'origine³, garda toujours des attaches avec ses voisins d'Afrique, Cyrénéens et Carthaginois, avec la Grèce d'Europe, notamment Athènes et Sparte⁴, avec l'Asie⁵, où ses oracles égalaient en notoriété ceux de Delphes et de Dodone⁶. Une tradition voulait que Sémiramis elle-même fût venue jusqu'à lui⁷. On savait tout au moins que d'illustres coryphées des trois derniers siècles, Crésus⁸, Cimon⁹, Alcibiade¹⁰, Lysandre¹¹, avaient eu recours à ses offices. Comment le plus formidable des ambitieux ne se fût-il pas inspiré de tels exemples ? L'histoire et la fable l'y poussaient. Il se voyait en face d'une puissance extraordinaire, qui, au lieu d'être confinée dans une marge étroite, à la lisière de l'Empire achéménide, débordait en dehors même des limites grecques. Ce rayonnement international était un merveilleux soutien pour une politique de prestige. Aussi ne peut-on s'étonner que le généralissime des Hellènes ait tenu à interroger en personne les mystérieux symboles du désert.

1. Maspero, *loc. cit.*, p. 264. cf. Sourdille, *Hérodote et la religion de l'Égypte*, p. 153, et Mallet, *Les rapports des Grecs avec l'Égypte, de la conquête de Cambyses à celle d'Alexandre*, dans les *Mém. de l'Inst. français d'archéol. orientale*, t. XLVIII, 1922, p. 170-171.

2. Revendiqué par Lepsius, *Ueber die widerköpfigen Götter Amon und Chnumis*, dans la *Zeitsch. für ägypt. Sprache*, t. XV, 1877, p. 8-22. Ce travail a été résumé par Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination*, t. II, p. 341-342, en note.

3. C'est la thèse que soutient Sourdille (*op. cit.*, p. 153 et 158) en s'appuyant sur Hérodote. On notera que l'idiome parlé aujourd'hui dans cet ancien canton des « Lebou » forme, à l'est, le dernier foyer linguistique du berbère (René Basset, *Le dialecte de Siouah*, dans les *Public. de l'École des Lettres d'Alger*, t. V, 1890).

4. Les Athéniens possédaient un temple d'Ammon que mentionne un décret rendu sous l'archontat de Nicocratès, c'est-à-dire en 333, un an et quelques mois avant le voyage d'Alexandre à l'Oasis (cf. P. Foucart, *Rev. Ét. gr.*, t. VI, 1893, p. 6-7).

5. Laomédon, roi de Troie, passait pour l'avoir consulté (Servius, *In Vergil. Aen.*, V, 30).

6. Sur tout ceci, voir Maury, *Hist. des religions de la Grèce*, t. III, 1859, p. 270-273 ; Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination*, t. II, 1880, p. 350-352 ; Kaerst, *Gesch. des Hellenismus*, 2^e éd., t. I, 1917, p. 385-386 ; Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, t. IV, 1920, p. 282-292 ; Mallet, *op. cit.*, 1922, p. 170-171.

7. « παρῆλθεν εἰς Ἀμμων, χρησομένη τῷ θεῷ » (Diodore, II, 14, 3).

8. Hérodote, I, 46.

9. Plutarque, *Cimon*, XVIII, 8.

10. Plutarque, *Nicias*, XIII, 2.

11. Plutarque, *Lysandre*, XX, 6 et XXV, 3.

4. RAISONS GÉNÉALOGIQUES. — Nous entrons dans un domaine où l'hérédité dynastique et le mythe religieux se mêlent au point de former un ensemble indissoluble. On peut bien, pour la clarté de l'exposition, y découper des tranches distinctes, mais à la condition de ne pas oublier que ces diverses parties s'enracinent les unes dans les autres.

C'était un article de foi, dûment accepté du monde grec, que l'Argéade macédonien, par Hercule et Persée, descendait doublement de Zeus. Un hiéron consacré au père de sa race l'attirait avec une force particulière et il se devait de l'honorer comme l'avaient fait les héros dont il était issu. Strabon indique brièvement ce mobile¹. Arrien renchérit, avec une abondance et une animation qu'on n'a point coutume de relever dans son style : « Comme l'oracle d'Ammon était réputé infailible et que Persée, quand Polydekte l'envoya combattre la Gorgone, Hercule, avant de marcher en Libye contre Antée, en Égypte contre Busiris, l'avaient consulté l'un et l'autre, Alexandre se piqua de rivaliser avec ces modèles de gloire, d'autant qu'ils étaient à la base de sa lignée et que lui-même, par sa naissance propre, se réclamait d'Ammon, comme Hercule et Persée, d'après la Fable, sortaient de Zeus par géniture² ».

5. RAISONS RELIGIEUSES. — On remarquera dans cet exposé la mention très nette de l'extraction divine d'Alexandre³. C'est pour avoir confirmation d'un point de doctrine que le roi se rend auprès d'Ammon, et ici Arrien se trouve étroitement d'accord avec Quinte-Curce⁴. Même assertion chez Trogue-Pompée, aux yeux de qui le but visé par Alexandre est d'élucider le mystère de son origine⁵.

Entendons-nous bien sur ce mot. Il ne s'agit pas de la filiation lointaine par Alcmène et Danaé. Celle-là ne donnait

1. « ἐπειδὴ καὶ Περσεΐα ἤκουσε πρότερον ἀναβῆναι καὶ Ἡρακλέα » (XVII, 1, 43).

2. III, 3, 1-2. cf. Ad. Reinach, *Rev. Ét. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 372.

3. « αὐτός τῆς γενέσεως τῆς ἑαυτοῦ ἐς Ἀμμωνα ἀνέφερε » (III, 3, 2).

4. « Iovem, quem generis sui auctorem aut credebatur esse aut credi volebat » (Quinte-Curce, IV, 7, 8); « ὡς καὶ τὰ αὐτοῦ ἀπρεκέστερον εἰσόμενος ἢ φήσων γε ἐγνωσέναι » (Arrien, III, 3, 2).

5. « Hammonem consulturus de origine sua » (Justin, XI, 11, 2); « cupiens originem divinitatis acquirere » (Id., XI, 11, 6).

aucunement prise au doute : elle faisait partie de la mythologie traditionnelle. Il s'agit de la filiation directe et immédiate par Olympias. Celle-ci offrait matière à controverse.

Divers récits, qui n'étaient pas seulement des bruits populaires, mais qui avaient cours dans la famille royale, entourèrent de prodiges surnaturels l'attente d'un enfant au palais de Pella.

« On vit, pendant qu'Olympias dormait, un dragon étendu à ses côtés. Et ce fut là, dit-on, le principal motif qui refroidit l'amour de Philippe et les témoignages de sa tendresse : il n'alla plus si souvent passer la nuit avec elle, soit qu'il craignît de sa part quelques maléfices ou quelques charmes magiques, soit que, par respect, il s'éloignât de sa couche, qu'il croyait occupée par un être divin¹. »

Dans la version suivie par Trogue-Pompée, c'est Olympias elle-même qui fait à son époux l'aveu qu'il n'est pas le père d'Alexandre, mais qu'elle l'a conçu des œuvres d'un serpent gigantesque², aveu qui entraîne sa répudiation.

Préoccupé des signes extraordinaires, songes, apparitions, symboles, qui présagent la grandeur du futur héritier de la couronne et précèdent sa venue au monde, Philippe envoie consulter l'oracle de Delphes. Apollon lui répond qu'il doit sacrifier à Ammon et il lui recommande d'honorer particulièrement ce dieu³.

Ce ne fut pas tout. Pour avoir regardé par une fente de la porte, alors que le Zeus libyen, sous la forme d'un dragon, était couché auprès de la reine, le mari sacrilège perdit l'un de ses yeux⁴. Alexandre, lorsqu'il entreprit son expédition, y fut poussé par Olympias, qui, au rapport d'Ératosthène, lui révéla le secret de sa naissance et l'exhorta à montrer des sentiments dignes d'une telle origine⁵.

Il est impossible d'admettre que ces contes soient d'invention

1. Plutarque, *Alex.*, II, 4 (traduction Ricard).

2. « ex serpente ingentis magnitudinis » (Justin, XI, 11, 3). Dans Plutarque (*Alex.*, II, 4), nous avons *εφ' ἄκρων*. Le même terme est employé par l'Anonyme de Jérusalem (*Rev. Ét. gr.*, t. V, 1892, p. 322, § 75 ; cf. p. 312). Mais un dragon n'est qu'un ophidien d'énorme taille.

3. « Ἀμμωνι θύειν καὶ σέβασθαι μάλιστα τοῦτον τὸν θεόν » (Plutarque, *Alex.*, III, 1).

4. Plutarque, *ibid.*, III, 1.

5. Plutarque, *ibid.*, III, 2.

postérieure. L'attitude du prince héraclide à l'égard d'Ammon, certains détails caractéristiques faisant corps avec le fond de l'histoire et sans lesquels cette histoire ne se comprendrait plus, montrent que la question des rapports surnaturels d'Olympias avec un visiteur divin s'était agitée bien avant la date où nous sommes. Rien n'est d'ailleurs plus explicable.

On sait de quelle exaltation religieuse était remplie la mère d'Alexandre. Elle rendait un culte passionné au Dionysos thrace, dont elle célébrait, en véritable Ménade, les fêtes orgiastiques¹. Ce Bacchos cher aux femmes de l'Hémus, et si populaire, sous le nom de Sabazios, chez les Phrygiens², s'était également imposé aux Grecs, qui le faisaient naître de Zeus et de Perséphone³. Dans l'Athènes du temps de Philippe, Eschine, le futur chef du parti macédonien, lui avait été voué dès l'enfance. Les rites, tels que les décrit Démosthène⁴, comportaient une exhibition de serpents sacrés. Ceux-ci figuraient dans la procession publique. Il y avait ensuite, la nuit, une cérémonie secrète, que, malheureusement, l'adversaire d'Eschine s'est abstenu de nous dépeindre et sur laquelle nous ne sommes plus renseignés que par des textes tardifs⁵. Mais, comme on l'a observé⁶, l'époptie est la fin des mystères. Donc, nul doute que le spectacle représentant le mariage mystique de l'initié avec la divinité révélée ne constituât la scène essentielle, à l'âge hellénistique comme à l'époque chrétienne, et que le serpent sacré, incarnation de Sabazios, ne fût déjà introduit, « en dieu qui se glisse à travers le sein⁷ », dans les vêtements du fidèle, suivant une pratique où il faut probablement reconnaître un simulacre d'union sexuelle⁸.

1. Plutarque, *Alex.*, II, 5.

2. Sur le Sabazios thraco-phrygien, voir P. Foucart, *Des associations religieuses chez les Grecs*, 1873, p. 66-81; Fr. Lenormant, dans le *Dictionnaire de Saglio*, s. v. *Bacchus*, p. 597; Fr. Cumont, *ibid.*, s. v. *Sabazius*, p. 929; cf. Ad. Reinach, *Rev. Et. gr.*, t. XXVI, 1913, p. 373-374.

3. Diodore, IV, 4, 1.

4. *Pour la couronne*, § 259-260.

5. Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, II, 16; Arnobe, V, 21; Firmicus Maternus, *De err. prof. relig.*, 10.

6. P. Foucart, *Assoc. relig.*, p. 75.

7. Maury, *Hist. des relig. de la Grèce*, t. III, p. 320; P. Foucart, *Assoc. relig.*, p. 77; cf. plus loin, p. 71, n. 2.

8. Dieterich, *Mithrasliturgie*, 1903, p. 123.

Nous retrouvons, autour d'Olympias, les serpents des thiasos d'Eschine : les uns, qu'elle traîne à sa suite¹ ; un autre, qui partage sa couche². Ce dernier joue le rôle de l'époux divin dans les mystères de Sabazios : il est, sous forme de dragon, « le dieu qui se glisse à travers le sein³ ». Comment la familiarité de la reine avec le serpent sacré n'eût-elle pas accredité l'opinion que son fils était d'extraction divine⁴ ? Un dieu-serpent avait engendré Alexandre⁵, comme plus tard un dieu-serpent engendrera le fameux Aratos de Sicyone⁶. Ce dieu-serpent d'Olympias, par suite des liens qui apparentaient Sabazios à Zeus, était aussi bien une hypostase de l'un que de l'autre, et par là s'explique la réponse de la Pythie invitant Philippe à révéler Ammon.

En résumé, goût naturel pour les entreprises difficiles⁷, attraction exercée par les terres lointaines et les pays en renom⁸, curiosité ardente à l'égard des plus anciens monuments de l'histoire et de la fable⁹, désir d'utiliser, pour les intérêts de sa politique égyptienne et grecque, locale et internationale, mais surtout internationale, le prestige d'un oracle universellement connu depuis des siècles, émulation suscitée par le souvenir des héros de son ascendance, hantise religieuse du problème de son extraction divine¹⁰, besoin d'une affirmation solennelle lui ouvrant des espérances illimitées et libérant sa mère des soupçons infamants auxquels avait donné lieu une trop fervente pratique des rites dionysiaques¹¹, telles sont les raisons qui motivent et justifient le voyage à l'oasis de Siouah.

1. « ὄφεις μεγάλους χειροῖσθεϊς ἐφέλκετο τοῖς θιάσοις » (Plutarque, *Alex.*, II, 5).

2. « ὄρᾶκιον κοιμωμένης παρεκτεταμένος τῷ σώματι » (*ibid.*, II, 4).

3. « ὁ διὰ κόλπου θεός ὄρᾶκιον δέ ἐστι καὶ οὗτος, διεκλόμενος τοῦ κόλπου τῶν τελοῦμένων » (Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, II, 16).

4. Voir ce qu'écrivit à ce sujet P. Foucart, *Assoc. relig.*, p. 79, n. 1.

5. « Alexandrum ex serpente concepisse » (Justin, XI, 11, 3).

6. D'autres rapprochements sont indiqués par Frazer, *Adonis*, 1921, p. 61.

7. « τὸ θυμοειδὲς ἄχρι τῶν θαυμάτων... τὴν φιλονεικίαν ἀήτητον, τόπους καὶ καιροὺς καταβταζομένην » (Plutarque, *Alex.*, XXVI, 5).

8. « Cupido... invisere » (Quinte-Curce, IV, 8, 3).

9. « cognoscendae vetustatis avidum » (*ibid.*).

10. « cupiens originem divinitatis adquirere » (Justin, XI, 11, 6).

11. « velut stupri conpertam... matrem infamia liberare » (Justin, XI, 11, 5 et 6).

II. LA MARCHÉ A TRAVERS LE DÉSERT

D'après Trogue-Pompée, le roi, avant de s'aboucher lui-même avec les prêtres de l'Oasis, leur adresse des émissaires chargés de préparer le terrain pour la réponse qu'il souhaite¹. Cette démarche préliminaire n'offre rien que de très vraisemblable. L'Ammonion n'était pas, comme le temple de Phtah à Memphis, un sanctuaire où le Macédonien ne pouvait accéder qu'une fois maître du pays. Situé à l'écart, presque aussi loin du Delta que de Cyrène, le vieux mantéion libyen menait une vie indépendante. Il avait son action et sa diplomatie propres. On conçoit qu'Alexandre, pour s'assurer de ses dispositions favorables, s'y soit pris de bonne heure, sans attendre l'arrivée en Égypte: une mesure de ce genre rentrait tout à fait dans le programme général arrêté au lendemain de la victoire d'Issus.

L'itinéraire adopté et les incidents qui le signalèrent sont connus dans l'ensemble. A l'aller, on descendit le Nil, de Memphis à Canope; on reçut une ambassade des Cyrénéens, qui obtinrent un traité d'alliance et d'amitié²; on suivit la côte, depuis Rhacotis jusqu'à Paraetonion, d'où part la piste qui réduit au minimum la traversée du désert. Au retour, Alexandre, selon Ptolémée, regagna Memphis en droite ligne³, tandis que, si l'on en croit Aristobule, il aurait refait en sens inverse le chemin emprunté pour venir⁴.

Cette dernière version, assurément fautive⁵, tiendrait-elle à ce que l'écrivain par qui elle est relatée ne fut pas du voyage

1. « per praemissos subornat antistites, quid sibi responderi vellet » (Justin, XI, 11, 6).

2. Diodore, XVII, 49, 3 et 4; Quinte-Curce, IV, 7, 9.

3. Par la route des caravanes: oasis d'Aradj, Utliah, lac salé de Sittra, petite oasis (Bahariéh), Fayoum.

4. Arrien, III, 4, 5.

5. « Après le traité avec Cyrène », dit Droysen, « un détour par Paraetonion et Alexandrie aurait été sans utilité aucune » (*Histoire de l'Hellénisme*, t. I, p. 319, n. 2). Ajoutons que le roi devait être extrêmement pressé de rentrer à Memphis, où nous le voyons, aussitôt qu'il a terminé son pèlerinage, donner audience à des ambassades grecques, recevoir des recrues, célébrer des sacrifices et des jeux, régler le gouvernement de l'Égypte (Arrien, III, 5, 1 sqq.). Comment, alors que ces tâches multiples l'attendaient, n'eût-il pas cette fois délaissé l'ancienne route, τὴν ὀπίσω ὁδόν, avec ses trois tronçons, désert, littoral et fleuve, et ne se fût-il point borné au parcours direct, ἄλλην ἐὸς ἔστυν (Arrien, III, 4, 5) ?

et n'en parlerait que par ouï-dire¹. Nous l'ignorons. En revanche, le Lagide, qui était un des intimes du roi, doit être compté sans nul doute au nombre des témoins oculaires². Quant à Callisthène, s'il fut réellement chargé d'une mission en Éthiopie³, on se demande comment il put se rendre aussi dans l'Oasis. Cependant, puisque le désert libyen se prêta, comme la mer pamphylienne⁴, à un nouveau déploiement de sa mystique⁴, la présence du lyrique historiographe à l'Ammonion ne semble guère moins probable qu'au Climax⁵. Il faut alors supposer que, revenu à Memphis, il n'a pas quitté cette ville en même temps qu'Alexandre, mais qu'il a prolongé son séjour en Égypte pour l'excursion dans la haute vallée du Nil.

Avec ou sans lui, entre Paraetonion et l'Oasis, durant les quatre jours de marche dans la zone des sables⁶, plus d'un prodige se manifesta. La provision d'eau que les chameaux transportaient dans des outres vint à s'épuiser et la caravane se trouvait en proie aux horreurs de la soif, quand, tout à coup, des nuées s'amoncelèrent, masquant le soleil et atténuant son ardeur excessive; bientôt, la pluie tomba en abondance, rafraîchissant l'air et suppléant au manque absolu de puits ou de fontaines⁷. Cet orage providentiel fut regardé comme une preuve de la faveur céleste⁸, comme le présent même du dieu qui régnait sur la contrée⁹.

Un autre secours extraordinaire confirma la bienveillance

1. « Il n'y a aucune raison de penser qu'Alexandre se soit séparé alors de son fidèle acolyte » (Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, t. I, p. 4).

2. Voir plus haut, p. 65, n. 4.

3. Cf. *Script. rer. Alex.*, éd. Ch. Müller, à la suite de l'Arrien-Didot, fr. 25.

4. Le « τούτων κολλακτικῶς λεγομένων » de Strabon (XVII, 1, 43) est à rapprocher du προσκυνεῖν de l'épisode pamphylien (sur celui-ci, voir Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 224-225).

5. Le θαυμασιώτατον que Plutarque extrait du récit callisthénien de la traversée du désert (*Alex.*, XXVII, 2) offre tous les caractères d'une notation faite sur place par un de ceux qui étaient là.

6. « ἐν ἡμέραις δὲ τέτταρσιν » (Diodore, XVII, 49, 4); « quadriduum per vastas solitudines » (Quinte-Curce, IV, 7, 15).

7. Diodore, XVII, 49, 4-5; Strabon, XVII, 1, 43; Quinte-Curce, IV, 7, 12-14; Plutarque, *Alex.*, XXVII, 1; Arrien, III, 3, 4.

8. « παραδόξως... ἀνελπιδίως θεῶν προνοίᾳ γεγονέναι » (Diodore, XVII, 49, 5); « τοῦτο ἐς τὸ θεῶν ἀνηνέχθη » (Arrien, III, 3, 3); « sive illud deorum munus » (Quinte-Curce, IV, 7, 13).

9. « ἐκ Διός » (Plutarque, *Alex.*, XXVII, 1).

de Zeus Ammon. Dans ces plaines immenses, où la piste file, mouvante, incertaine, entre de petites dunes aussi uniformes que les vagues d'une houle d'océan, le vent du Midi bouleverse les croupes friables, déplace les indices habituels, submerge sous d'épaisses couches de poussière les traces que suit le chamelier. Saisie par une de ces bourrasques, l'escouade des soldats macédoniens errait à l'aventure, dispersée, égarée, et les guides n'arrivaient pas à reconnaître le sentier de l'Oasis. Mais, dans l'Afrique égyptienne, les bêtes jouent continuellement, entre les dieux et les hommes, un rôle magique¹. Soudain, à la tête de la colonne en détresse, apparurent de ces messagers divins empruntés à la hiérarchie animale. Deux corbeaux, selon les uns², deux serpents, d'après Ptolémée³, assumèrent la conduite de la caravane et la remirent dans le bon chemin.

Tout ceci, interprétation à part, n'offre rien de plus extraordinaire que n'importe quel journal de route et Maspero, en s'appuyant sur le récit d'un voyageur moderne⁴, a montré combien l'incident merveilleux était digne de foi :

« Une troupe de cavaliers battant le désert fait nécessairement lever des animaux de tout genre, qui, fuyant devant elle, semblent lui montrer la voie. Il suffit que des corbeaux ou des serpents, ou peut-être les deux à la fois, aient paru ramener l'escorte sur la piste qu'elle avait perdue pour que les Grecs, sans cesse à l'affût des menus signes qui trahissaient l'intervention de la divinité dans les affaires humaines, les aient considérés comme étant les émissaires dépêchés par Amon à son fils Alexandre⁵. »

Quand se montrèrent à l'horizon les cimes des palmiers et

1. D'une façon générale, voir Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 83-84; Wiedemann, *Quelques remarques sur le culte des animaux en Égypte*, dans le *Muséon* de Louvain, t. VI, 1905, p. 118, et, pour le cas particulier qui nous occupe, Mallet, *Les rapports des Grecs avec l'Égypte*, dans les *Mémoires de l'Institut français du Caire*, t. XLVIII, 1922, p. 174, n. 7.

2. « *δουεῖν κορῶκιον* » (Strabon, XVII, 1, 43); « *κόρακας δύο* » (Arrien, III, 3, 6). Le couple devient un essaim chez Quinte-Curce : « *conplures corvi* » (IV, 7, 15). Plutarque dit « *κόρακας* » (*Alex.*, XXVII, 2), sans préciser autrement la pluralité.

3. Arrien, III, 3, 5.

4. Bayle Saint-John, *Adventures in the Libyan Desert and the Oasis of Jupiter Ammon*, p. 69.

5. *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. VI, p. 265.

les édifices du sanctuaire, le royal pèlerin, grâce aux présages qu'il avait déjà recueillis¹, pouvait bien augurer du succès de sa mission auprès de son protecteur immortel.

III. LA CONSULTATION DE L'ORACLE

Il n'y a plus à montrer comment l'Ammon libyen se faisait entendre de ses fidèles, quel était le cérémonial prescrit pour l'interroger, de quelle manière la statue machinée du dieu rendait ses réponses. Toutes ces pratiques du collège sacerdotal de l'Oasis ont été analysées en détail par Gaston Maspero, dans un remarquable mémoire², qui met en lumière deux points essentiels : l'un, que les renseignements émanés des sources grecques sont en étroite conformité avec le rituel égyptien ; l'autre, que ces témoignages des historiens d'Alexandre, soumis à un minutieux contrôle, frappent par leur caractère véridique.

Qu'au désert de Libye le fonctionnement de l'oracle fût le même que dans la métropole thébaine, c'était une chose dont le roi de Macédoine ne devait guère prendre souci. Il s'en allait chercher à l'Ammonion une aide ou une sanction pour ses visées propres, un moyen d'agir, non seulement sur l'opinion hellénique, mais, d'une façon plus générale, sur toutes les contrées où pénétrait l'influence du dieu. Rien ne lui eût été plus facile que de se comporter en Pharaon véridique. Si, au lieu de recourir à la garde-robe dont en pareil cas se fût servi un Nectanébo³, il conserve son vêtement habituel⁴, cette attitude significative indique bien qu'il vient là surtout en chef des Macédoniens, en généralissime des Grecs, et que les fins locales n'ont pas à ses yeux la même importance que les intérêts internationaux.

1. « ὀνομασάμενος τὸ συμβαίνον » (Diodore, XVII, 49, 7).

2. *Comment Alexandre devint dieu en Égypte*, que publia d'abord l'Annuaire de l'École pratique des Hautes Études, section des sciences historiques et philologiques, 1897, p. 5-30. Le travail fut ensuite réédité par l'auteur dans ses *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes*, t. VI, 1912, p. 263-286 (XXVIII^e volume de la *Bibliothèque égyptologique*). Je cite la pagination de ce dernier recueil.

3. Sur les insignes qu'un Pharaon revêtait pour se présenter devant Râ, cf. Maspero, *op. cit.*, p. 271, n. 2.

4. « μετὰ τῆς συνήθους στολῆς » (Strabon, XVII, 1, 43).

Habillement à part, la réception se déroula suivant les formes consacrées. Elle comprit trois phases : l'accueil à la limite du sanctuaire ; la station devant la porte du saint des saints ; l'audition de l'oracle divin dans le sékos

Sur le pourtour de l'Oasis s'éparpillaient des habitations villageoises¹, tandis que le cœur de la palmeraie constituait une acropole défendue par une triple succession de murailles². C'était dans l'enceinte médiane, formant le second péribole, que se trouvaient, outre la « cour des femmes »³, réservée sans doute aux évolutions des chanteuses d'hymnes⁴, le siège de l'oracle et la fontaine sacrée⁵. Le temple, dans cette colonie thébaine, devait être conçu à la mode des édifices religieux de Karnak, et, selon toute apparence⁶, il était précédé de ce pylône à baie grandiose par où, depuis le Nouvel Empire, « le Pharaon et les fidèles passent en pompe, lorsqu'ils vont nouer des rapports officiels avec le dieu »⁷.

Ce fut, je suppose, à cette entrée monumentale, sur le seuil de la cour attenant à la salle hypostyle, que les prêtres se présentèrent pour introduire Alexandre⁸. Si celui-ci put alors contempler l'effigie d'Ammon⁹, il faut en conclure que l'image

1. « χωμηδὸν οἰκούντων » (Diodore, XVII, 50, 3); « dispersis tuguriis » (Quinte-Curce, IV, 7, 20).

2. « κατὰ μέσσην αὐτῶν τὴν χώραν ἀκρόπολις ὑπάρχει τριπλοῖς ὄγκωσμένη τοῖς τεύχεσι » (Diodore, XVII, 50, 3); « triplici muro » (Quinte-Curce, IV, 7, 20).

3. « τὴν γυναικῶν τιν ἀλλήν » (Diodore, XVII, 50, 3).

4. Il y avait tout un personnel de femmes et de jeunes filles, qui, dans les processions où l'on promenait la barque sacrée, célébraient le dieu dans leur langue maternelle : « πλῆθος παρθένων καὶ γυναικῶν παῖνας ἀδουσῶν καὶ πατρίῳ καθυμνουσῶν ᾠδῆν τὸν θεόν » (Diodore, XVII, 50, 7); « matronae virginesque patrio more inconditum quoddam carmen canentes, quo propitiari Iovem credunt, ut certum edat oraculum » (Quinte-Curce, IV, 7, 24).

5. « τὸν τοῦ θεοῦ σηκὸν καὶ τὴν ἱερὴν κρήνην » (Diodore, XVII, 50, 3); « hic quoque dei oraculum est » (Quinte-Curce, IV, 7, 21). Il faut se garder de confondre la fontaine sacrée, qui servait à la purification des offrandes, avec la source du Soleil, dont les eaux, alternativement chaudes et froides, jaillissaient en dehors de l'acropole, près d'un second temple. Maspero (*op. cit.*, p. 269) ne s'est pas aperçu qu'il y avait à distinguer entre les deux groupes. Cette distinction est nettement indiquée par Diodore et Quinte-Curce. Arrien, fasciné par le phénomène du changement de température, n'a mentionné (III, 4, 2) que la fontaine où il se produisait, sans d'ailleurs la désigner par son nom.

6. Nous n'avons, sur les ruines de Siouah, que des « renseignements assez maigres ». J'ignore si, parmi les arasements qui subsistent (Maspero, *op. cit.*, p. 269), se dissimulent les restes d'un pylône.

7. G. Maspero, *Égypte* (collection *Ars una*), 1912, p. 132.

8. « διὰ τῶν ἱερῶν εἰσπαρήντος » (Diodore, XVII, 51, 1); « ingredientem statim antislites » (Justin, XI, 11, 7).

9. « καὶ τὸν θεόν κατανόησαντος » (Diodore, XVII, 51, 1).

sainte¹, extraite du sékos, ainsi que la grande barque dorée où elle siégeait, avait été amenée jusque-là², au chant des hymnes, par la troupe des officiants³. Puis, l'archiprophète⁴, paraissant à son tour⁵, conduisit le pèlerin royal à la porte de l'adyton.

Ici, en dehors d'Arrien qui s'est attribué le rôle de muet dans la scène la plus pathétique, tous nos auteurs nous font assister à la proclamation de la divinité d'Alexandre : « Salut, mon fils », s'écrie l'interprète d'Ammon ; « reçois ce nom de la part du dieu⁶ ». — « J'accepte le titre, ô mon père », répond le néophyte, « et désormais je m'appellerai ton fils⁷ ».

En admettant que, dans la bouche du grand-prêtre, cet hommage eût simplement la valeur protocolaire de la formule : « viens mon fils de mon flanc, que j'aime, pour que je te donne la durée du Râ et la royauté d'Horus », antienne courante du graduel pharaonique, énonciation banale du dogme en vertu duquel chaque roi, agrégé à la lignée solaire, devient le fils chéri de tous les dieux⁸, il va de soi que pour le Macédonien, préoccupé d'éclaircir l'énigme de sa naissance, une telle déclaration avait une autre portée. Puis, si le prophète en chef s'est exprimé en grec, comme cela devait être la règle vis-à-vis

1. Comme le pense Maspero (*op. cit.*, p. 266, n. 3), elle avait sans doute la forme humaine.

2. Le dieu « avait voulu sortir au-devant du roi, selon l'usage qui prévalait lorsqu'on le consultait sur une affaire délicate » (Maspero, *op. cit.*, p. 273).

3. Sur cette partie du cérémonial, voir Maspero, *op. cit.*, p. 267.

4. « ἀνὴρ πρεσβύτερος » (Diodore, XVII, 50, 1) ; « maximus natu e sacerdotibus » (Quinte-Curce, IV, 7, 25). Cf. Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination*, t. II, p. 350, n. 2 et Monceaux, dans le *Dictionnaire de Saglio*, s. v. *oraculum*, p. 218, n. 33.

5. « προσελθών » (Diodore, XVII, 50, 1) ; il aborde le roi « propius adeuntem » (Quinte-Curce, IV, 7, 25).

6. « Χαῖρε, εἶπεν, ὃ πατήρ· καὶ ταύτην παρὰ τοῦ θεοῦ ἔχε τὴν πρόσρησιν » (Diodore, XVII, 51, 1) ; « filium appellat, hoc nomen illi parentem Iovem reddere affirmans » (Quinte-Curce, IV, 7, 25) ; « ut Ammonis filium salutant » (Justin, XI, 11, 7) ; « ἀπὸ τοῦ θεοῦ χαίρειν ὡς ἀπὸ πατρὸς προσεῖπεν » (Plutarque, *Alex.*, XVII, 3). Dans Strabon, l'affirmation « ὅτι εἶη Διὸς υἱός » (XVII, 1, 43) se produit après qu'Ammon a rendu son oracle, par gestes et par signes, à l'intérieur du sékos (ἐνδοθεν). Mais le géographe ne me semble pas avoir exactement compris et transcrit Callisthène (voir plus loin, p. 79, n. 1).

7. « Δέχομαι, ὡ πάτερ, καὶ τὸ λοιπὸν καλεῖσθαι σός » (Diodore, XVII, 51, 2) ; « ille se vero et accipere ait et adgnosere » (Quinte-Curce, IV, 7, 25). La phrase de Justin : « ille, laetus dei adoptione, hoc se patre censeri iubet » (XI, 11, 8), vise plutôt l'épisode ultérieur et s'applique mieux à la scène du sékos.

8. Maspero, *op. cit.*, p. 272-273.

des pèlerins du monde hellénique¹, et comme l'indique d'ailleurs la faute de langage que l'on signale à ce propos², ce ne fut assurément pas sans entrer dans les vues d'Alexandre qui avait pris soin d'arranger à l'avance le scénario³.

Descendre d'un père céleste autorise et suggère toutes les ambitions terrestres. Avoir en soi le sang divin de Zeus, par filiation directe et par atavisme héraclide, prédestine au rôle œcuménique d'Hercule. Aussi la reconnaissance du lien généalogique avec Ammon a-t-elle pour corollaire immédiat cette question adressée au dieu : « M'accordes-tu de commander à la terre entière⁴ ? Deviendrai-je le maître de tous les hommes⁵ ? ».

Là était le point vital et l'oracle devait se prononcer avec toute la solennité requise. C'est pourquoi le devin pénètre dans le sékos⁶, où le nouveau souverain de l'Égypte, en sa qualité de Pharaon, a le droit de le suivre. Avec eux s'introduisent également les porteurs de la nef lamée d'or, qui ramènent à l'adyton, pour qu'elle rende son arrêt, la statue prophétique. Ammon s'exprimait, non par des paroles, comme l'Apollon de Delphes ou celui des Branchides, mais par des mouvements de tête et des signes convenus⁷, que son interprète sacré traduisait ensuite en langage humain⁸.

Quand l'idole agglomérée d'émeraudes et de gemmes⁹, obéissant à la voix et aux gestes des acolytes¹⁰, eut manifesté,

1. Cf. Maury, *Hist. des religions de la Grèce*, t. III, p. 269 et 271.

2. Le salut « ὦ παιδίον » remplacé par le barbarisme « ὦ παιδίος », que le royal auditeur interprète en « ὦ παῖ Διός » (Plutarque, *Alex.*, XXVII, 4).

3. Voir plus haut, p. 72.

4. « εἰ μοι διδως τῆς ἡπάσης γῆς ἀρχήν » (Diodore, XVII, 51, 2) ; « an totius orbis imperium fati sibi destinaretur » (Quinte-Curce, IV, 7, 26).

5. « εἰ πάντων αὐτῷ διδωσιν ἀνθρώπων κυρίῳ γενέσθαι » (Plutarque, *Alex.*, XXVII, 3) ; « possessionem terrarum » (Justin, XI, 11, 10). Dans Plutarque, comme dans Justin, l'interrogation est différée quelque peu et placée dans le sékos. Mais cette nuance chronologique ne touche en rien au fond des choses.

6. « τοῦ ἱερέως προσελθόντος τῷ σηκῷ » (Diodore, XVII, 51, 2).

7. Strabon, XVII, 1, 43. Cf. Diodore, XVII, 50, 6.

8. Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination*, t. II, p. 347 ; Maspero, *op. cit.*, p. 267 et 271.

9. « zmaragdo et gemmis coagmentatus » (Quinte-Curce, IV, 7, 23) ; commentaire dans Maspero, *op. cit.*, p. 270.

10. « τῶν ἀνδρῶν τῶν αἰρόντων τὸν θεὸν κινηθέντων τεταγμένοις τισὶ τῆς φωνῆς συμβόλοις » (Diodore, XVII, 51, 2).

suivant le mode habituel¹, que le dieu promettait à son fils la domination du monde², Alexandre continua et dit :

— « O puissance céleste, il me reste encore à te demander si j'ai puni tous les assassins de mon père ou s'il en est qui aient échappé à mes recherches. »

— « Ne blasphème pas », s'écria le prophète. « Aucun mortel ne peut attenter à la vie de celui qui t'a donné le jour. Quant aux meurtriers de Philippe, ils ont tous reçu leur châtement³. »

L'interprète d'Ammon ajouta encore : « La preuve que tu dois la naissance à un dieu résultera du succès même de tes grandes entreprises⁴. Jusqu'ici, personne n'a pu te vaincre; dans l'avenir tu seras perpétuellement invincible⁵. »

Comme il y a là une réplique de l'exclamation arrachée trois ans plus tôt à la Pythie⁶, on pourrait être tenté de croire la seconde réponse forgée à l'imitation de l'autre⁷. Mais il est tout naturel qu'un chef de guerre avide de rallier l'opinion à ses désirs illimités de conquête ait cherché l'approbation de Zeus après celle d'Apollon et que la barque

1. Si l'on en croit Strabon (XVII, 1, 43), lecteur plus ou moins attentif de Callisthène, la mimique dont le prophète donnait ensuite l'équivalent phonique aurait été supprimée cette fois et remplacée par la seule expression vocale : « τοῦτο μέντοι ῥητῶς εἰπὼν ». Maspero (*op. cit.*, p. 267, 271, 274) adopte cette façon de voir. Je doute cependant qu'on ait innové. Les mots « ὅτι εἶη Διὸς υἱός » montrent qu'il y a confusion entre l'épisode final où l'oracle est rendu, mécaniquement, dans le sékos, et la scène préliminaire, où le grand-prêtre, sur le seuil de l'adyton, salue, oralement, le fils de Zeus.

2. « βεβαίως αὐτῷ δίδοναι τὸν θεὸν τὴν αἴτησιν » (Diodore, XVII, 51, 2); « terrarum omnium rectorem fore ostendit » (Quinte-Curce, IV, 7, 26); « dari respondetur » (Justin, XI, 11, 10).

3. Diodore, XVII, 51, 2 et 3, où l'on notera surtout l'affirmation : « οὐδένα δουησόμενον ἐπιβουλεύσαι τῷ γεννήσαντι αὐτόν », qui se retrouve dans Quinte-Curce : « parentem eius negat ullius scelere posse violari » (IV, 7, 27), dans Justin : « patrem eius nec interfici posse nec mori » (XI, 11, 9) et dans Plutarque : « οὐ γὰρ εἶναι πατέρα θνητὸν αὐτῷ » (*Alex.*, XXVII, 3).

4. « Τεκμήρια δ' ἔσσεσθαι τῆς ἐκ τοῦ θεοῦ γενέσεως τὸ μέγεθος τῶν ἐν ταῖς πράξεσι κατορθωμάτων » (Diodore, XVII, 51, 3).

5. « διὰ παντὸς ἀνίκητος » (Diodore, XVII, 51, 3); « adiecit invictum fore, donec excederet ad deos » (Quinte-Curce, IV, 7, 27).

6. « Ἀνίκητος εἶ, ὦ παῖ » (Plutarque, *Alex.*, XIV, 3).

7. La façon dont l'Anonyme de Jérusalem (I. 71-74, *Rev. Ét. gr.*, t. V, :892, p. 322) présente les choses et la violence qu'il attribue indûment ici au jeune conquérant résultent, comme l'a montré M. Théodore Reinach (*ibid.*, p. 309), d'une confusion avec l'épisode delphique. Il y a eu répétition du même thème, mais non récidive de contrainte.

dorée de l'Oasis se soit vue dans l'obligation « d'alexandriser » à l'exemple du trépied delphique.

Bien que, pour aborder Ammon, il ne se fût point couronné du pschent, comme il l'avait peut-être déjà fait à Memphis devant Phtah, ou comme il n'allait sans doute pas tarder à le faire¹, Alexandre n'en avait pas moins reçu du sacerdoce libyen l'accueil qui était de règle pour chaque Pharaon légitime, aux veines duquel coule nécessairement le sang divin de Râ. Il appartenait maintenant à la famille solaire et comme tel il jouissait des privilèges, qui, de toute éternité, lui étaient dévolus. Mais le grand-prêtre n'étendit point ses faveurs religieuses aux compagnons du roi. Ceux-ci furent soumis aux prescriptions en usage pour les pèlerins ordinaires. Ils durent changer d'habits et demeurer en dehors des parties du temple réservées aux seuls initiés².

Dans ces limites et à ces conditions, il leur fut permis, à eux aussi, de consulter l'oracle³. Ils demandèrent au dieu s'ils devaient rendre les honneurs divins à leur roi⁴. La réponse fut qu'ils feraient en cela une chose qui serait agréable à Zeus⁵.

Ammon s'était donc montré affirmatif sur trois points essentiels : la naissance divine, la domination mondiale, la victoire indéfinie. Il importe de ne pas dissocier cette triple sentence et d'en bien marquer le lien.

Le dieu qui reconnaît Alexandre pour son fils, ce n'est pas seulement le céleste Maître égyptien de qui toute dynastie pharaonique tire sa vie et sa légitimité, c'est aussi le Zeus libyen, à la vogue internationale, dont le culte embrasse une aire immense et qui, en dehors de l'Orient gréco-asiatique,

1. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient*, t. III, p. 812, d'après le Pseudo-Callisthène (I, 34, éd. Müller-Didot, p. 38), dont les élucubrations semblent reposer ici sur un fond sérieux.

2. Strabon, XVII, 1, 43. Cf. Maspero, *Études de mythol.*, t. VI, p. 267 et 272.

3. « permissumque amicis ut ipsi quoque consulerent Iovem » (Quinte-Curce, IV, 7, 28).

4. « an auctor esset sibi divinis honoribus colendi suum regem » (Quinte-Curce, IV, 7, 28).

5. « Hoc quoque acceptum fore Iovi » (Quinte-Curce, IV, 7, 28); « comitibus quoque suis responsum ut Alexandram pro deo, non pro rege, colerent » (Justin, XI, 11, 11).

compte des fidèles jusque dans l'Occident carthaginois¹. En s'adressant à lui, de préférence à tout autre, le Macédonien s'arrange pour que son exaltation divine, atteignant de plus insignes et prestigieux dévots que les riverains du Nil, rayonne chez les peuples des régions helléniques dont il est le stratège-autocrate.

Par là se trouve authentiqué le miracle généalogique qui, depuis une vingtaine d'années, chemine dans la croyance populaire et cette consécration religieuse entraîne une investiture politique : celle de la toute-puissance à laquelle doit prétendre un descendant d'Hercule, jaloux de ressusciter l'œuvre héroïque de l'ancêtre. Alexandre sera le souverain de l'univers. En se désignant comme tel, il agit aussi bien en Ramesside qu'en Argéade, puisque chaque Pharaon, fils de Râ, revendique l'autorité, non seulement sur l'Égypte, mais « sur tous les pays et toutes les nations », sur « le monde entier en long et en large, sur l'Est et l'Ouest, sur tout ce qu'enferme dans son grand circuit le soleil en marche », sur « le ciel et tout son contenu, sur la terre et tout ce qu'elle porte² ». Devant son père Ammon, le nouveau monarque de la vallée du Nil peut répéter à son tour : « Le Pharaon est venu vers toi pour que tu lui donnes qu'il soit à la tête des vivants³ ».

Une des caractéristiques d'Alexandre fut toujours le don prodigieux qu'il eut d'adapter à ses desseins propres les traditions indigènes en présence desquelles il se trouvait. C'est ainsi qu'il procède en Afrique. Reçu à l'Ammonion suivant le cérémonial d'usage, il se sert du rituel égyptien comme d'un auxiliaire à ses ambitions. Il l'accepte et il le dépasse. Il le subordonne à ses fins. D'un simple formulaire, assez vide de substance et sans rayonnement extérieur, il fait sortir une réalité historique vivante. Il opère là, au profit de

1. Cf. Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, t. IV, p. 282 sqq.

2. Le Page Renouf, *The priestly character of the earliest Egyptian civilisation*, dans les *Proceedings of the Society for biblical archaeology*, t. XII, 1890, p. 335. J'emprunte la citation à J. G. Frazer, *Les origines magiques de la royauté*, 1920, p. 161.

3. A. Moret, *Le rituel du culte divin journalier en Égypte*, dans les *Annales du Musée Guimet : Bibliothèque d'études*, t. XIV, 1902, p. 128. Pour les autres textes du même genre, voir le relevé de W. W. Tarn, *Journ. hellen. Stud.*, t. XLI, 1921, p. 2. Ajouter la *Stèle du songe*, dans le *Sphinx*, t. XXI, 1924, p. 71 (cf. plus haut la note IV, p. 44).

la monarchie universelle, le même travail de conversion féconde que pour la filiation divine.

Enfin, il utilise, de semblable manière, la troisième réponse de l'oracle, celle qui le proclame invincible. La promesse de la victoire était, dans les discours adressés par les dieux égyptiens aux Pharaons, une mention banale, qui se répétait à satiété¹. Pour Alexandre, elle revêt une tout autre valeur. En sanctionnant des entreprises dont la grandeur effraie, en leur conférant la garantie divine, elle tend à désarmer cette opposition militaire dont Parménion n'allait pas tarder à se faire le porte-parole et qui fut le principal obstacle aux aspirations du nouvel Héraclès².

* * *

Quand on étudie de près les événements dont l'oasis de Siouah fut le théâtre, durant l'hiver de 332-331, une conclusion très nette se dégage : le récit de Diodore, où les trois questions maîtresses, Alexandre fils d'Ammon, Alexandre dominateur du monde, Alexandre conquérant invincible, sont énoncées dans leur ordre logique, nous apparaît tout ensemble comme le plus complet, le plus précis et le plus sûr. D'autres témoignages qui s'agrègent à lui, notamment ceux de Quinte-Curce et de Trogue-Pompée, corroborent avec force les faits qu'il consigne. A contrôler de la sorte son exactitude, qui est presque celle d'un procès-verbal, on se demande s'il ne dérive pas de quelque relation officielle. Alexandre eut ses archives et ses éphémérides³. Il se peut qu'en ce voyage, d'une exceptionnelle importance, il ne se soit pas contenté d'écrire à sa mère la lettre sur les révélations secrètes d'Ammon⁴, mais qu'il ait pris soin de recueillir, en un journal plus ou moins bref, les réponses dont la divulgation convenait à ses intérêts supérieurs. C'est à un document de ce genre que me semble remonter, en droite ligne ou par voie indirecte, le substantiel et rationnel exposé de Diodore.

1. Maspero, *Études de mythol.*, t. VI, p. 274.

2. Voir la Note IV, ci-dessus, p. 43.

3. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 745 et 756.

4. Plutarque, *Alex.*, XXVII, 4.

A vrai dire, W. W. Tarn soutient une thèse bien différente. Pour lui, dans la narration de notre historien, il ne consent à retenir que la reconnaissance d'Alexandre comme fils d'Ammon. Quant à la promesse d'empire mondial, faite par le dieu, il la regarde comme plus que douteuse : ce ne serait qu'une fable d'invention postérieure¹. Mais cette critique me semble accuser deux vices rédhibitoires. D'un texte qui forme un bloc solide et homogène, elle détache un fragment dont la teneur est de même qualité que le reste ; elle l'isole et elle le condamne, ce qui répond mal aux exigences d'une saine méthode. Entre deux questions jumelles, l'une religieuse, l'autre politique, dont l'union est indissoluble, elle introduit arbitrairement un divorce qui prend toutes les allures d'un défi à la réalité. Plus j'examine le passage où Diodore nous retrace la consultation de l'oracle libyen, plus j'estime que ce document mérite une créance entière, et en lui-même, et par la façon dont il s'harmonise avec la vie générale d'Alexandre.

IV. LES CONSÉQUENCES DE L'EXPÉDITION

Ce grand problème d'une conquête mondiale fondée sur une hérédité divine est tellement à l'ordre du jour de l'Orient méditerranéen, après le triomphe d'Issus, que nous voyons alors, dans un élan d'émulation significative, Apollon entrer en lice à côté de Zeus. Depuis les destructions qui avaient suivi la prise de Milet, en 493, l'oracle des Branchides, à Didymes, se taisait et la source fatidique, engloutie sous l'amoncellement des ruines, ne coulait plus. Tout à coup, le sanctuaire dévasté sur lequel, durant plus d'un siècle et demi, avait pesé un silence de malédiction, se réveilla. En 331, des envoyés milésiens arrivèrent à Memphis. Ils annonçaient que la fontaine divinatoire accomplissait à nouveau son office et ils apportaient force prophéties. Strabon raille Callisthène d'avoir théâtralement consigné là un ramassis d'extravagances,

1. *Journ. hellen. Stud.*, t. XXI, 1921, p. 1 sqq.

attendu que ces oracles, « non seulement proclamaient la naissance divine d'Alexandre, mais prédisaient la victoire d'Arbèles, la mort prochaine de Darius et jusqu'aux révolutions de Lacédémone¹ ».

Si, dans la sentence qui manifesta la reprise de son activité, l'Apollon didyméen s'était réellement livré à ces précisions historiques, une pareille anticipation sentirait à plein la supercherie et il faudrait y voir, avec W. W. Tarn², une pièce apocryphe, composée après 330. Mais, en Ionie comme en Phocide, le langage de Loxias se fût étrangement soustrait aux lois du genre en ne se retranchant pas derrière une savante ambiguïté susceptible de s'adapter à la marche ultérieure des événements. Soyons sûrs que « l'Oblique » prophétisa au sujet d'Alexandre dans le même style que jadis pour le compte de Crésus : la chute du dernier des Achéménides, comme celle du dernier des Mermnades, ne manqua pas d'être annoncée et préfigurée grâce à l'une de ces équivoques ingénieuses dont les professionnels de la mantique avaient le secret.

Une troisième consécration de l'origine surnaturelle du roi vint de la Sibylle d'Érythræ, Athénaïs : elle vaticina, elle aussi, dans le même sens que l'oracle didyméen. Callisthène, pour l'avoir évoquée dans ce rôle, s'attire de plus belle les sarcasmes de Strabon qui s'écrie, avec une assurance méprisante : « Voilà pourtant ce que débitent les historiens³ ! ».

Mais si des historiens sérieux furent ici d'accord avec le chimérique historiographe, cela tient sans doute à ce que la chose relatée par eux était de notoriété publique. Que telle ou telle cité grecque, pourvue d'instruments divinatoires, ait rivalisé avec Ammon, je ne vois pas qu'on puisse en être surpris. Leur intérêt cadrait avec celui du vainqueur et elles eussent été bien mal avisées de ne pas dire leur mot dans le grand débat du moment. On reconnut donc à l'envi Alexandre comme fils de Zeus.

1. XVII, 1, 43. Pour l'examen des circonstances historiques où se produisit l'affaire et pour l'amendement du texte sur un point de détail, voir Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didyméion*, p. 3-4.

2. *Journ. hellen. Stud.*, t. XLI, 1921, p. 1.

3. « τὰ μὲν δὴ τῶν συγγραφέων τοιαῦτα » (XVII, 1, 43).

Dans la vallée du Nil, cette intronisation d'un monarque étranger se réclamait d'illustres exemples. Le premier Darius s'était plu à modeler sa conduite sur celle des anciens Pharaons¹. Initié aux cultes de l'Égypte, il avait été de son vivant adoré comme dieu². Maintenant, un descendant de cet Amyntas que l'Achéménide avait rangé au nombre de ses vassaux pratiquait le même système et recevait les mêmes honneurs. Lorsque le jeune Argéade se remit en route pour engager la lutte suprême, lui qui, si naturellement, cherchait « un point d'appui dans le surnaturel³ », il donnait à ses ambitions d'héraclide la triple assise de la sanction grecque, de l'antécédent perse et du ralliement égyptien.

Il est visible que le pèlerinage au sanctuaire d'Ammon exerça une influence décisive sur la pensée d'Alexandre. Ce qui pouvait n'être jusque-là que le rêve d'une imagination débordante se précisa en une doctrine logique où le thème religieux de la filiation divine servit de base à la conception politique de la domination du monde.

L'Antiquité en jugea de la sorte. A une époque où les récits contemporains de la conquête macédonienne subsistaient encore et où l'on avait les témoignages originaux sous les yeux, un écrivain qui, si peu historien qu'il soit⁴, n'en reflète pas moins les opinions courantes sur le passé de la Grèce, Lucien de Samosate, a nettement dessiné la physionomie historique du vainqueur d'Issus. Voyons-le mettre aux prises Hannibal avec Alexandre : « Toute mon œuvre », dit le Carthaginois, « je l'ai accomplie sans me faire appeler fils d'Ammon, sans me donner pour un dieu, sans raconter les visions de ma mère⁵ ». A son tour, Diogène traite de mensonges l'aventure du dragon couché dans le lit d'Olympias et la fable de la paternité divine⁶. Quant au héros du mythe, le satirique nous le montre sur les bords de

1. « μιμήσασθαι τὸν ἐκείνων βίον » (Diodore, I, 95, 5).

2. « ζῶντα μὲν θεὸν προσαγορευθήναι » (*ibid.*). Sur le traitement analogue dont fut l'objet Darius II, voir l'inscription publiée par Brugsch et résumée par Droysen (*Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 322).

3. J'emprunte l'expression à Droysen (*ibid.*, p. 320).

4. Cf. Maurice Croiset, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, 1882, p. 95-96.

5. Lucien, X, 12, 2.

6. *Id.*, X, 13, 1.

l'Achéron tel qu'il était aux pays du Nil ou de l'Euphrate. Devant le juge des Enfers, Alexandre, comme s'il tenait tête à Parménion, refuse de se borner aux limites du royaume de Philippe : c'est sur la terre entière qu'il étend sa pensée¹ ; il ne peut supporter de ne pas être le maître de tous les hommes².

Ainsi, pour Lucien, comme pour Diodore et Quinte-Curce, en cette affaire d'Ammon, la domination universelle va de pair avec la naissance divine. Ce sont deux prétentions inséparables. Dans le terrible drame de l'impérialisme macédonien, ce voyage à l'Oasis marque une première péripétie, qui amorce et entraîne, comme l'a bien vu Grote³, le futur conflit avec les partisans du précédent système politique. Quand Alexandre quitte Memphis, l'investiture qu'il a reçue de son père céleste et en vertu de laquelle il revendique l'empire du monde ouvre la voie décisive à ses avatars orientaux. Il ne se considère plus simplement comme le roi des Macédoniens et le généralissime des Hellènes. Sa conversion est opérée. Il substitue un idéal nouveau à celui qu'avait essayé de lui inculquer Aristote. Trois des catastrophes ultérieures, le procès de Philotas, le meurtre de Clitos, la disgrâce de Callisthène, se sont nouées, au geste hiératique du Zeus libyen, dans la palmeraie de Siouah.

Non moins que sur l'histoire, ce grand épisode influa sur la légende. Les scènes dont l'adyton fut le théâtre contenaient en germe le célèbre roman de magie qu'élaborèrent les Alexandrins et où ils ne manquèrent pas de représenter le fondateur de leur ville comme le cosmocrate par excellence⁴. C'est qu'en effet, à l'Ammonion, la physionomie du fils d'Olympias avait déjà revêtu la rayonnante auréole qui devait de plus en plus s'attacher à lui : celle du souverain unique de l'univers.

1. « πᾶσαν ἐπινοήσας τὴν γῆν » (Id., X, 12, 4).

2. « εἰ μὴ ἀπάντων κρατήσαιμι » (Id., X, 12, 4).

3. *Histoire de la Grèce*, t. XVII, p. 177.

4. Pseudo-Callisthène, I, 7 : « πάσης τῆς οἰκουμένης κοσμοκράτορα βασιλεία » ; — « qui universo dominio potitur » (Théodore Hopfner, *Fontes historiae religionis aegyptiacae*, p. 403).